

2015

Rapport **annuel**  
du délégataire



Service de l'Eau Potable  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
LA REGION D'YVELINES POUR  
L'ADDUCTION DE L'EAU



## Sommaire

	Pages
1.1 LES CHIFFRES CLÉS .....	4
1.2 LES FAITS MARQUANTS.....	6
<b>2 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....</b>	<b>7</b>
<b>3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>10</b>
3.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....	10
<b>4 L'ORGANISATION DE SAUR .....</b>	<b>13</b>
4.1 LE PERSONNEL .....	13
<b>5 LE CONTRAT.....</b>	<b>19</b>
5.1 LES INTERVENANTS.....	19
5.2 LE CONTRAT .....	20
5.3 VIE DU CONTRAT .....	20
5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	20
<b>6 LA GESTION CLIENTÈLE .....</b>	<b>24</b>
6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS .....	24
6.2 LES VOLUMES COMPTABILISÉS.....	25
6.3 ÉTAT DES RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	26
6.4 LE PRIX DE L'EAU .....	26
6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE .....	27
<b>7 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>28</b>
7.1 LE SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT .....	29
7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	30
7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU.....	31
7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....	31
7.5 LE RÉSEAU .....	32
7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	35
7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE.....	35
<b>8 BILAN DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>36</b>
8.1 LES VOLUMES D'EAU .....	36
<b>9 LA QUALITÉ DU PRODUIT .....</b>	<b>40</b>
9.1 GÉNÉRALITES.....	41
9.2 L'EAU BRUTE .....	41
9.3 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	41



	Pages
9.4 L'EAU DISTRIBUÉE.....	43
9.5 SYNTHÈSE.....	44
<b>10 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SAUR .....</b>	<b>45</b>
10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE .....	45
10.2 OPERATIONS D'EXPLOITATION .....	50
10.3 TRAVAUX NEUFS.....	51
<b>11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	<b>53</b>
11.1 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	54
<b>12 SPÉCIMENS DE FACTURES .....</b>	<b>59</b>
12.1 SPÉCIMENS DE FACTURES LIÉS AU DÉCRET N°2007-675.....	59
<b>13 GLOSSAIRE.....</b>	<b>63</b>
<b>14 ANNEXES .....</b>	<b>67</b>
14.1 DÉTAIL DES AUTRES BIENS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DU SERVICE .....	67
14.2 TARIFS PRATIQUÉS, NOTES DE CALCUL DE RÉVISION.....	75
14.3 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE.....	76
14.4 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	80
14.5 REPARATIONS DE FUITES SUR LE RESEAU .....	83
14.6 TRAVAUX NEUFS REALISES PAR SAUR .....	89
14.7 DÉMARCHÉ DE MANAGEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT SAUR .....	95
14.8 LES MOYENS SAUR .....	97
14.9 ORGANISATION DE L'ASTREINTE.....	97
14.10 SITE INTERNET.....	99
14.11 BILAN FINANCIER DU PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE.....	101
14.12 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	128



## 1.1 LES CHIFFRES CLÉS

	2014	2015	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	5	3*	-40 %
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	11	11	0 %
Volume de stockage (en m3)	15 000	15 000	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	885,5	887,3	0,2 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de clients	33 070	33 471	1,2 %
Nombre d'habitants	104 132	107 977	3,7 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	4 720 950	4 886 478	3,5 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	3 417 680	3 881 043	13,6 %
Volumes exportés (en m3)	490 240	515 629	5,2 %
Volumes importés (en m3)	2 742 345	2 618 552	-4,5 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	5 669 785	5 983 966	5,5 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	86 %	84,7 %	-1,5 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	2,7	3,1	15,1 %
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2015</b>			
	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre total d'échantillons validés	360	355	98,6 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	304	299	98,4 %
Dont analyses physico-chimiques	304	299	98,4 %
Dont analyses bactériologiques	244	244	100,0 %

\* du fait de l'abandon des forages de l'Artoire et d'Autouillet dans le cadre de la mise en oeuvre des projets de décarbonatation des Bîmes et de Rosay



4 886 478 m<sup>3</sup> consommés

33 471 abonnés



887,3 km  
de réseau



84,7% de  
rendement de  
réseau



142 fuites sur  
conduite et 105 sur  
branchement réparées



98,6% des analyses  
conformes





## 1.2 LES FAITS MARQUANTS

### Performances du réseau et sécurité d'approvisionnement :

- Rendement hydraulique et indice linéaire de pertes en légère baisse mais restant parmi les meilleurs observés ;
- Poursuite de la sectorisation du réseau, avec pose de 3 compteurs sur Auteuil le Roi, Neauphle hameau de Cressay et Neauphle Bourg ;
- Démarrage des projets de réduction de pression, sur Orgerus, la Queue lez Yvelines – Millemont – Garancières et Bazoches – le Tremblay sur Mauldre – St Rémy l'Honoré ;
- Lancement de la vidéosurveillance (réservoirs) et de la supervision ADSL des sites, pose d'un inverseur de sources pour groupe électrogène sur l'usine des Bîmes ;
- Etude de la protection cathodique des conduites de transport Rosay – St Martin des Champs et Bîmes – St Santin.

### Qualité de l'eau :

- En 2015, les non-conformités observées concernent toutes la présence de métaux sur des installations après compteur (nickel, plomb) et ne sont pas représentatives de la qualité générale de l'eau distribuée ;
- Pose d'un analyseur de chlore sur le réseau d'Elancourt ;
- Poursuite de la procédure d'autorisation préfectorale de prélèvement (et de la mise en œuvre de périmètres de protection) sur les captages de Rosay 1 et 2, en lien avec le SIAEP de Boinvilliers-Rosay et le Conseil Départemental.

### Travaux :

- Poursuite du marché de renouvellement des canalisations vétustes du Syndicat supervisé par SAFEGE et réalisé par le groupement SOGEA/SAUR ;
- Choix du groupement STEREAU/FAYOLLE pour la construction des deux usines de décarbonatation des Bîmes et de Rosay.



## 2 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- ▶ **Voir les termes du contrat d'affermage (investissements concessifs)**
- ▶ **Programme annuel de travaux**

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique au Syndicat et son maître d'œuvre, chaque année, des propositions de travaux.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont envoyées aux différents intervenants (communes, EPCI à fiscalité propre, direction des routes et transports) en octobre afin de permettre au Bureau Syndical de faire ses choix et de disposer des éléments techniques et financiers pour son budget primitif de début d'année.

Elles doivent permettre au Syndicat de mieux anticiper ses dépenses et donc son fonctionnement pour répondre aux investissements nécessaires.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ▶ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ▶ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ▶ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ▶ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ▶ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ▶ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité de 1 à 3 pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



## SIRYAE - Proposition de travaux de canalisations 2016



**Notation de Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (bonne priorité) :**

1. canalisation définitive ou réseau particulier
2. en cours de réalisation
3. travaux urgents de travaux
4. non véhicules à multiples problématiques
5. en double

**Matériaux et diamètres proposés :**

- canalisation en asphalte : écart maximum par rapport à l'assise ou risque érosion F1U
- canalisations en PVC : écart maximum par rapport à l'assise ou risque érosion F1U
- canalisations en PEHD
- les canalisations < 80 mm sont en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 150 mm sont en PEHD ou en PEHD
- nous recommandons à titre d'écoulement de décharge incendie (DI) est à envisager

**Abréviations des matériaux :**

- A : Asier
- AC : Arrière Ciment
- FRT : Ferraux B&Sop
- FD : Ferraux Ductile

COMMUNE	LOCALISATION	ADRESSE	travaux VRD prévus			canalisation existante					OBSERVATIONS								
			Chaussée	trottoir	autre	MAT	DI	m	Filles 2015-2016	Taux de défilance (ob./km/ann)		Stat	Mat	di	m	nb br	€ HT opération	€ TTC opération	
REHOURY	Rue de la Mairie		X			A	100	80	2 135			1 RT	110	60	2 135	117	1 142 000	1 370 800	Passage par SMT (Azur 10)
						A	80	470	1	1,8	1	FRT	80	50	270 000		32 000	38 400	Consulter commune pour décharge incendie
LA GOUTTE IZEVILLES	Rue du PNF		X			PVC-C	150	305	1	0,4	2	FRT	110	405	22	389 000	278 800	travaux en cours	
						PVC-C	150	40	1	1,9	1	FRT	110	350	25	325 000	258 400	travaux en cours	
LE HESNAY ST DENIS	Avenue des Carrières		X			PVC-C	150	350	2	0,4	2	FRT	90	270	40	418 000	301 600	travaux en cours	
						A	80	770	2	0,4	2	FRT	90	270	40	418 000	301 600	travaux en cours	
<b>Canalisations présentant un risque particulier</b>																			
GAILLUS - LA GUEULEZ VIELLES	Rue de la Mairie / Avenue des Parajans		X			PVC-C	180	1 380	3	0,4	3	FRT	160	580	5	318 000	159 600	travaux en cours	
						F	150	930	3	0,6	3	FRT	160	880	5	269 000	324 800	travaux en cours	
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	Chemin rural n° 10 (ex long du Golf)					A	250	900	1	0,6	1	FD	400	900	1	146 000	412 200	travaux en cours	
MAUCO	Carrières Intercommunales les Bères - St Sulpice					A	250	900	1	0,6	1	FD	400	900	1	146 000	412 200	travaux en cours	
ORCUES	Place des Villes / Rue des Ecoles					FD	200	200	2	1,7	1	FD	200	250	15	187 000	200 400	travaux en cours	
OSNOY	Chemin de Pré Clay					FD	250	150	1	0,4	1	FD	250	150	1	75 000	90 000	travaux en cours	
<b>Conditions extérieurement défavorables pour travaux de VRD des communes selon schéma directeur (taux de défilance &gt; 2)</b>																			
REHOURY	Chemin de la Paroisse					A	80	240	4	2,8	1	FRT	90	240	7	81 000	109 200	travaux en cours	
LEHICOURT	Rue de la Mairie / Rue de la Courtoisie					A	60	170	3	2,9	1	FRT	80	170	10	60 000	84 000	travaux en cours	
FAUCONNIER	Rue de la Mairie					A	60	170	3	2,9	1	FRT	80	170	10	60 000	84 000	travaux en cours	
LES VILLES	Rue de la Mairie					A	80	200	3	2,8	1	FRT	90	200	15	111 000	137 000	travaux en cours	
<b>Déplacements prévus de canalisations à peupliers</b>	Rue de St Arny / Avenue de la Mairie					PVC-C	210	210	3	4,5	1	FRT	175	310	3	81 000	81 200	travaux en cours	
						A	100	1 200	1	0,4	2	FRT	160	1 200	18	376 000	578 200	travaux en cours	
LE HESNAY ST DENIS	Avenue de la Mairie de Montmort					AC	150	600	4	0,7	4	FD	120	600	45	332 000	402 000	travaux en cours	
REHOURY	Rue de la Mairie					AC	80	250	1	0,7	1	FRT	175	250	25	120 000	164 000	travaux en cours	
THORY	Rue des Bénédictins					A	80	300	1	0,5	2	PVC	63	330	8	80 000	110 400	travaux en cours	
<b>Déplacements particuliers des communes ou de l'exploitant</b>																			
LE HESNAY ST DENIS	Rond-point de l'Armée - route de la Mairie et route de la Vallée					A	100/125	1 140	1	0,4	4	FRT	110	300	1	55 000	66 000	travaux en cours	
THORY	Chemin de la Vallée																		
THORY	Rue de la Vallée de Montmort																		
<b>Travaux d'équipements</b>																			
GROSDUVAL	Chemin de la Trévis																		





### 3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », comprend la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités permet de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) (la consultation de certaines informations/rubriques peut nécessiter de souscrire à un abonnement) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs.

Pour les rapports annuels en eau potable, les volumes produits, exportés et importés dans les tableaux suivants sont des volumes extrapolés sur la période de relève des volumes consommés. Le détail de ces volumes vous est fourni dans le paragraphe « Les volumes d'eau » du bilan de l'activité.

Le détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale se trouve en annexe.

#### 3.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »



"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Ciè de consolidation	Valeur de la clé
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	107 977 hab	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,07 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	107 977 hab
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,06 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	107 977 hab
D151.0	Déla maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 J ouvrés	-	-
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Ciè de consolidation	Valeur de la clé
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	5 504 190 m3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,36 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	5 504 190 m3
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (depuis 2013)	120	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	887 280 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,69 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	6 499 595 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non complés	3,15 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	887 280 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,08 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	887 280 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	N.R.	Volumes prélevés dans le milieu naturel	4 026 951 m3
P110.3	Indice linéaire de consommation (depuis 2014)	17,03 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	887 280 km
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,78 / 1000 ab.	-	-
P152.1	Taux de respect du déla maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,43 %	-	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	0,80 %	Chiffre d'affaire TTC N-1 facturé (hors travaux)	9 808 619 €
P155.1	Taux de réclamations du service de l'eau potable	0,81 / 1000 ab.	Nombre d'abonnés desservis	33 471

N.R. : Non Renseigné

14/06/2016



Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	1,600 km
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	887,280 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	Montants en euros des abandons de créances	773 €
		Volume facturé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	5 483 775 m <sup>3</sup>

N.R.: Non Renseigné

14/06/2016



## 4 L'ORGANISATION DE SAUR

### 4.1 LE PERSONNEL

#### 4.1.1 Organisation régionale

Acteur historique de la gestion déléguée de services à l'environnement, le groupe SAUR accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets liés à l'eau, la propreté, l'ingénierie, les travaux, les loisirs et le multiservices. SAUR intervient au travers d'unités décentralisées, au plus près des enjeux, tout en ayant la volonté de faire bénéficier localement nos clients de la puissance du Groupe. Cette mise en réseau des territoires permet de partager le meilleur de l'innovation et de la recherche et développement, en alliant l'imagination du concepteur à l'expérience de l'opérateur.

Depuis sa création, en 1933, le Groupe a connu un fort développement en passant du rang d'opérateur local à celui d'acteur national et international reconnu. Il a élargi sa base de clients, au-delà des collectivités locales, aux clients industriels.



Spécialiste des services aux collectivités dans le cadre de l'exploitation des réseaux et installations de traitement d'eau potable et d'eaux usées, SAUR garantit :

- ▶ La continuité du service grâce à un savoir-faire reconnu, un personnel compétent et des moyens adaptés aux besoins.
- ▶ Le respect des performances fixées dans le contrat, et prescrites par notre dispositif de Management de la Qualité, tout en garantissant la sécurité des personnels et matériels.
- ▶ La transparence de son activité au regard des élus et administrés, basée sur une communication privilégiée entre les services de la collectivité et le responsable d'exploitation d'une part, entre les élus, le chef de secteur et le directeur de centre d'autre part. Ces interlocuteurs seront ainsi les garants du service rendu.

La société SAUR dont le siège est à Guyancourt assure une couverture nationale du territoire grâce à 20 Directions Régionales (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces Directions Régionales assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.



La Direction Régionale Ile de France dont dépend la gestion de votre service s'appuie sur la mutualisation des services opérationnels suivants entre plusieurs Régions :

- ▶ le Centre de Services Clients (CSC) basé à Magny le Hongre (77) ;
- ▶ le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) basé à Serris (77).



Depuis 2007, Saur a déployé une organisation unique afin d'optimiser la gestion des interventions des équipes d'exploitation - le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) - et garantir à la collectivité un juste prix, tout en améliorant la performance technique du service.

Grâce à ce système, les collectivités bénéficient d'une supervision et d'une expertise en temps réel du bon fonctionnement de leurs installations et de leurs équipements par la mise en réseau des nouveaux outils de communication, des équipes opérationnelles et des équipes d'expertises techniques.

Désormais, opérationnels et experts sont reliés pour le plus grand bénéfice des collectivités. Véritable vitrine technologique, le CPO est une réalité opérationnelle qui modifie de façon significative l'exercice de notre métier et qui a permis à Saur de se doter d'un outil unique de pilotage de ses activités.

Les 3 objectifs majeurs visés au travers de cette organisation sont les suivants :

- ▶ l'excellence du service pour la collectivité et les consommateurs ;
- ▶ la performance technique et économique de l'exploitation par la maîtrise des coûts ;
- ▶ un intérêt accru pour le travail des collaborateurs de terrain.

Cette organisation repose sur :

- ▶ des outils de planification des activités, de reporting modernes et mobiles ;
- ▶ un réseau intelligent constitué de systèmes de mesure (analyseurs en temps réel, compteurs, de sectorisation, pré-localiseurs,...) et d'acquisition de données reliés directement au CPO (alarmes,...), permettant ainsi une surveillance continue.
- ▶ des techniciens, spécialistes et experts regroupés sur un seul lieu :
  - les ordonnanceurs (métier entièrement nouveau) qui traitent, analysent l'information pour planifier et coordonner les interventions ;
  - les experts en hydraulique, traitement des eaux, maintenance, informatique industrielle et automatisme ;
  - les cartographes spécialisés en SIG ;
  - les informaticiens industriels ;
  - les logisticiens, garants de la mise à disposition des matériels et fournitures ;
  - les informaticiens en charge du bon fonctionnement des matériels informatiques et des réseaux de communication associés.
- ▶ un Système d'Information intégré :
  - mise en communication des outils de planification, du SIG, des outils de gestion patrimoniale,
  - création automatique de tableaux de bord, de reporting visuels à destination des collectivités, du management du terrain ou de l'expertise.





## 4.1.2 Organisation de la Région

La Direction Régionale Ile de France gère les activités de Saur sur l'ensemble des petites et grandes couronnes parisiennes ainsi que les départements de l'Yonne, de la Marne, de l'Aube et une partie de l'Eure, l'Eure-et-Loir et la Haute Marne.

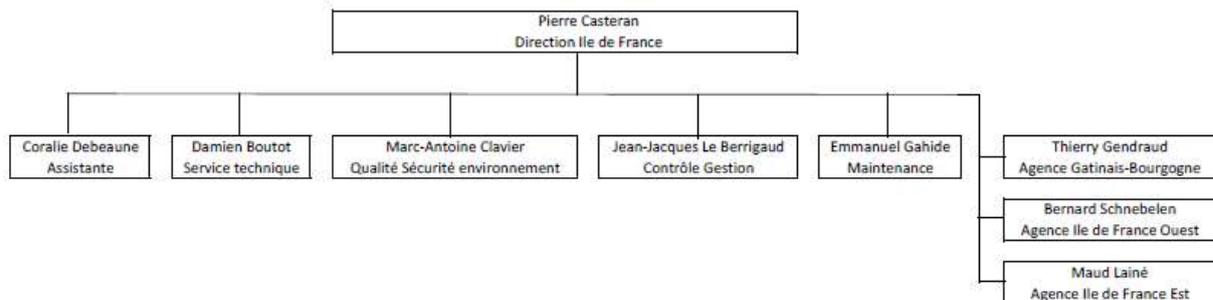
Doté d'un effectif de 300 collaborateurs, la Direction Régionale est organisée en 4 Agences d'exploitation : Ile de France Ouest (78), Ile de France Est (77), Blanc-Mesnil (93) et Gâtinais Bourguogne (89).

### Directeur Régional : Pierre CASTERAN

8 Boulevard Michael Faraday

77 700 SERRIS

Assistante : Coralie DEBEAUNE

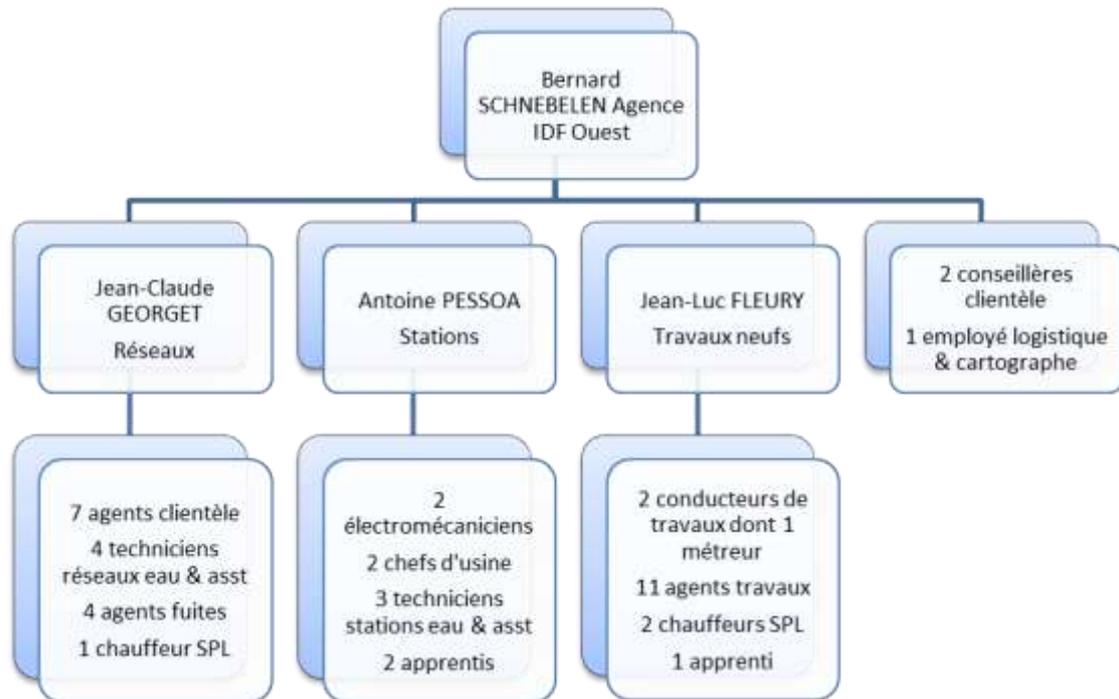


La Direction Régionale Ile de France garantit le respect des termes du contrat qui nous associe. Par leur expérience et leur connaissance du contexte local, les collaborateurs de cette entité sont qualifiés pour apprécier les enjeux et les attentes des Collectivités. Ils apportent l'assistance et l'expertise personnalisées aux différentes Agences.



### 4.1.3 Organisation de l'Agence

L'exploitation de votre service est assurée par l'agence Ile-de-France Ouest, organisée comme suit :



#### ► Le service réseaux

Encadrée par Jean-Claude GEORGET, l'activité est répartie entre :

- 7 agents clientèle assurant les rendez-vous avec les clients, renouvellement et relève des compteurs, campagnes de fermeture de branchements, les contrôles de branchements assainissement collectif et des installations d'assainissement autonome etc. ;
- 4 techniciens réseaux assurant le suivi des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées et pluviales, l'entretien des équipements hydrauliques, le récolement et l'actualisation des plans, le repérage des réseaux, la recherche de fuites, le suivi des postes de relevage et ouvrages connexes, le rescelllement ou le renouvellement des tampons et grilles etc. ;
- 4 agents et 1 chauffeur de camion-grue (permis EC) affectés aux interventions sur le réseau nécessitant des moyens lourds, notamment aux réparations des fuites ;
- Une équipe hydrocureuse, assurant le nettoyage des ouvrages et réseaux d'assainissement (dédiée au territoire de l'agence IDF Ouest mais dépendant du Centre Services de SAUR).

Les inspections vidéo des réseaux d'assainissement sont également assurées par le Centre Services.



### ► Le service stations

Le service, encadré par Antoine PESSOA, est en charge des stations, ouvrages de production, de traitement et de stockage d'eau potable d'une part et de relevage et de dépollution des eaux usées d'autre part. Il en assure la surveillance, le pilotage, l'entretien et la maintenance avec :

- 2 chefs d'usines respectivement sur les stations de production d'eau potable et les stations d'épuration ;
- 2 électromécaniciens assurant la maintenance et le renouvellement des équipements mécaniques, électriques et d'informatique industrielle;
- 3 techniciens assurant la surveillance, le pilotage et l'exploitation des stations de production d'eau potable et d'épuration ;
- 2 apprentis l'un en électromécanique l'autre en traitement.



### ► Le service travaux

Le service est piloté par Jean-Luc FLEURY qui gère les travaux de l'agence :

- renouvellement des branchements plomb ;
- réalisation de branchements neufs, lotissements ;
- travaux de canalisations ;
- fonds de travaux et investissements contractuels.



Le service comprend 2 conducteurs de travaux encadrant 10 à 12 agents (fontainiers expérimentés ou terrassiers), en fonction de l'activité, et 2 chauffeurs de camions-grue (permis EC) ; l'un des conducteurs assurant également les rendez-vous de métré avec les clients.

### ► Moyens matériels

Le site de Galluis est doté notamment des matériels détaillés ci-dessous :



<b>ADMINISTRATIF</b>	<b>Nombre</b>
Bureaux équipés (PC, téléphone etc.)	14
Poste de consultation carto	2
Poste central de télégestion	1
Véhicule léger	4
<b>EXPLOITATION</b>	<b>Nombre</b>
Aquaphone	1
Buse pour détection de canalisations	1
Camion aspirateur boues	1
Camion-benne 13 à 19t grue	1
Camion-benne 6,5t grue	1
Corrélateur acoustique	1
Détecteurs de câbles	2
Détecteurs de gaz	2
Détecteurs de métaux	7
Ensemble de prélocalisation acoustique des fuites	1
Feux de signalisation	1
Fusées forage	1
Groupes haute fréquence	2
Mini-cureuse Rior	1
Mini-pelles 1,5 à 2,5t	2
Pèse bouche incendie	1
Pilonneuses	3
Pompes à crépine	7
Pompes vide-cave	2
Potence portable	1
Remorques	2
Tronçonneuses	2
Véhicules - fourgons Jumper ou Master	6
Véhicules légers - Berlingo ou Jumpy	14
<b>TRAVAUX NEUFS</b>	<b>Nombre</b>
Camion-benne 6,5t grue	1
Camions-bennes 13 à 19t grue	2
Chalumeau oxygène-acétylène	1
Compresseurs	4
Détecteurs de câbles	4
Détecteurs de métaux	6
Etayages palplanches	2
Feux de signalisation	1
Fusées forage	3
Groupes haute fréquence	2
Machines à percer	3
Marteaux piqueurs	4
Mini-pelles 1,5 à 2,5t	3
Niveau de chantier et mire	1
Pilonneuses	5
Pompes à crapaud	2
Pompes à crépine	2
Pompe à essai	1
Remorques	2
Spots halogène	2
Tires-plomb	2
Tronçonneuses	5
Véhicules légers - Berlingo ou Jumpy	3
Véhicules - fourgons Jumper ou Master	1





## 5 LE CONTRAT

### 5.1 LES INTERVENANTS

#### 5.1.1 La collectivité

**Nom de la collectivité :** SIRYAE

**Le Maire ou Président :** Monsieur PELISSIER Guy

**Siège :** En Mairie de BEHOUST (78910)

#### 5.1.2 Les collectivités adhérentes au 31/12/2015

Commune adhérente	Maire au 31/12/2014
ANDELU	RAVENEL Olivier
AUTEUIL LE ROI	CHAVILLON Marie-Christine
AUTOUILLET	LENARD Françoise
BAZAINVILLE	FEREDIE Daniel
BAZOUCHES SUR GUYONNE	NICCO Dominique
BEHOUST	PELISSIER Guy
BEYNES	BRICAULT Alain
BOISSY SANS AVOIR	CORBY Jean-Pierre
ELANCOURT	FOURGOUS Jean-Michel
FLEXANVILLE	SAUSSAY Didier
GALLUIS	GONTHIER Annie
GAMBAIS	BIZEAU Régis
GAMBAISEUIL	CAZANEUVE Claude
GARANCIERES	LORINQUER Christian
GOUPILLIERES	JEAN Raymond
GROSROUVRE	WINOCOUR Marc
LA QUEUE LEZ YVELINES	VERENNEMAN Michel
LE MESNIL ST DENIS	AUBERT Evelyne
LE PERRAY EN YVELYNES	DESCHAMPS Paulette
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	LE FOLL Joseph
LES ESSARTS LE ROI	POMMET Raymond
LES MESNULS	ROUX Michel
LEVIS ST NOM	GRIGNON Anne
MAGNY LES HAMEAUX	HOUILLON Bertrand
MARCQ	SOUIN Pierre

Commune adhérente	Maire au 31/12/2014
MAREIL LE GUYON	DECROIX Jean-Pierre
MAREIL SUR MAULDRE	MANNE Max
MAULETTE	TONDU Eric
MERE	RECOUSSINES Michel
MILLEMONT	JOSEPH Annie
MILON LA CHAPELLE	PELLETIER Jacques
MONTAINVILLE	MARTIN Eric
MONTFORT L'AMAURY	PLANCHENAULT Hervé
NEAUPHE LE VIEUX	PLANCHON Denise
ORGERUS	DE BROISSIA Amédée
OSMOY	DURAND Joël
PRUNAY LE TEMPLE	MYOTTE Jean
RICHEBOURG	COURTY Bernadette
SAINTE FORGET	JANNIN Jean-Luc
SAINTE GERMAIN DE LA GRANGE	HAUET Bertrand
SAINTE LAMBERT DES BOIS	GUEGUEN Bernard
SAINTE MARTIN DES CHAMPS	BAZONNET Jacques
SAINTE REMY L'HONORE	BOURRAT Toine
SAULX MARCHAIS	DEFIVES Gaëtan
TACOIGNIERES	MANSAT Jean-Jacques
THOIRY	MOUTOT François
VICQ	JACQUES, Bernard
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	BEHAGUEL Isabelle
VILLIERS LE MAHIEU	FARE Frédéric

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



### 5.1.3 Le délégataire SAUR

**Le Directeur de Région :** Pierre CASTERAN

**Adresse :** 8 Boulevard Michael Faraday, 77 700 SERRIS

**Le Chef d'Agence :** Bernard SCHNEBELEN

**Adresse :** 6 route du Petit Clos / 78490 GALLUIS

## 5.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Délégation Service Public
Date d'effet :	01/01/2013
Durée du contrat :	12 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/12/2024

## 5.3 VIE DU CONTRAT

### 5.3.1 Les avenants

#### AVENANT N° 1

**Objet :** Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de signature par la Collectivité : 01/07/2014

date de visa de la Préfecture : 10/07/2014

Date d'effet : 01/07/2014

## 5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 5.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.



#### 5.4.1.1 Les conventions de vente d'eau

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans
SAUR	Commune du Mesnil St Denis	1/1/2008	15 ans (convention ayant pris fin en juillet 2014, avec l'adhésion de la commune au SIRYAE)

D'autres échanges d'eau (à la fois importation et exportation) étant très excédentaires en achat d'eau, quatre autres exportations d'eau au sens hydraulique sont intégrées dans les conventions d'achat d'eau (voir ci-après) :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Jouars Pontchartrain Maurepas entre Elancourt et Maurepas : en déduction de l'achat d'eau en gros de la Villeparc ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.

#### 5.4.1.2 Les conventions d'achat d'eau

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500000m3
SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas / Veolia	Elancourt quartier Villeparc	09/04/2009	30 ans	Cressay	Également dilution des eaux du SIAEP à Cressay avec celles du SIRYAE
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.



### 5.4.1.3 Les autres conventions

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (autre SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEOP	CA SQY	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette		SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux		SIA Dampierre/SIAHVY (collecte)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

### 5.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

### 5.4.3 Les engagements liés au personnel

1<sup>er</sup> cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L 1224-1 sont réunies

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 1224-1).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article L 1224-3 du code du travail.



2<sup>ème</sup> cas : Les conditions prévues par l'article L 1224-1 ne sont pas réunies

### **2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.**

Dans le cas où les deux entreprises (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

### **2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.**

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

## **5.4.4 Les flux financiers**

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).



## 6 LA GESTION CLIENTÈLE

### 6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Ce tableau présente le nombre de branchements en service (et clients non résiliés) au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2014	2015	Evolution N/N-1
ANDELU	173	176	1,73%
AUTEUIL	371	377	1,62%
AUTOUILLET	210	215	2,38%
BAZAINVILLE	590	588	-0,34%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	291	294	1,03%
BEHOUST	207	209	0,97%
BEYNES	2 446	2477	1,27%
BOISSY-SANS-AVOIR	249	252	1,20%
ELANCOURT	3 256	3273	0,52%
FLEXANVILLE	244	243	-0,41%
GALLUIS	473	490	3,59%
GAMBAIS	1 059	1076	1,61%
GAMBAISEUIL	33	35	6,06%
GARANCIERES	898	921	2,56%
GOUPILLIERES	224	230	2,68%
GROSROUVRE	450	457	1,56%
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	796	801	0,63%
LE MESNIL ST DENIS	2 327	2325	-0,09%
LE PERRAY-EN-YVELINES	2 496	2550	2,16%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	379	382	0,79%
LES ESSARTS-LE-ROI	2 371	2370	-0,04%
LES MESNULS	419	423	0,95%
LEVIS-SAINT-NOM	715	717	0,28%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 623	2640	0,65%
MARCQ	315	319	1,27%
MAREIL-LE-GUYON	158	167	5,70%
MAREIL-SUR-MAULDRE	683	680	-0,44%
MAULETTE	397	406	2,27%
MERE	760	776	2,11%
MILLEMONT	121	119	-1,65%
MILON-LA-CHAPELLE	108	108	0,00%
MONTAINVILLE	237	239	0,84%
MONTFORT-L'AMAURY	1 107	1129	1,99%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	352	356	1,14%
ORGERUS	1 064	1081	1,60%
OSMOY	156	160	2,56%
PRUNAY-LE-TEMPLE	150	149	-0,67%
RICHEBOURG	481	486	1,04%
SAULX-MARCHAIS	325	347	6,77%
ST FORGET	217	215	-0,92%
ST GERMAIN DE LA GRANGE	579	607	4,84%
ST LAMBERT DES BOIS	161	161	0,00%
ST MARTIN DES CHAMPS	145	143	-1,38%
ST REMY L HONORE	579	594	2,59%
TACOIGNIERES	407	408	0,25%
THOIRY	521	538	3,26%
VICQ	137	141	2,92%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	332	333	0,30%
VILLIERS-LE-MAHIEU	278	288	3,60%
Total de la collectivité	33 070	33 471	1,21%
Evolution N/N-1	-	1,21%	



## 6.2 LES VOLUMES COMPTABILISÉS

### 6.2.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

Commune	2014	2015	Evolution N/N-1
ANDELU	20 089	18 912	-5,86%
AUTEUIL	38 242	41 693	9,02%
AUTOUILLET	21 608	22 161	2,56%
BAZAINVILLE	91 219	84 854	-6,98%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	34 859	38 601	10,73%
BEHOUST	35 177	32 107	-8,73%
BEYNES	317 984	347 795	9,38%
BOISSY-SANS-AVOIR	35 193	31 530	-10,41%
ELANCOURT	922 769	861 779	-6,61%
FLEXANVILLE	25 680	25 115	-2,20%
GALLUIS	49 529	48 570	-1,94%
GAMBAIS	103 216	113 864	10,32%
GAMBAISEUIL	3 248	3 204	-1,35%
GARANCIERES	94 086	101 201	7,56%
GOUPILLIERES	24 281	25 641	5,60%
GROSROUVRE	61 057	58 540	-4,12%
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	109 930	125 728	14,37%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	287 172	314 931	9,67%
LE PERRY-EN-YVELINES	308 800	316 782	2,58%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	48 626	49 104	0,98%
LES ESSARTS-LE-ROI	295 941	280 917	-5,08%
LES MESNULS	52 305	53 002	1,33%
LEVIS-SAINT-NOM	71 021	78 566	10,62%
MAGNY-LES-HAMEAUX	412 887	464 286	12,45%
MARCQ	33 184	34 021	2,52%
MAREIL-LE-GUYON	24 043	17 631	-26,67%
MAREIL-SUR-MAULDRE	71 440	86 653	21,29%
MAULETTE	54 968	77 442	40,89%
MERE	94 027	93 759	-0,29%
MILLEMONT	11 378	13 046	14,66%
MILON-LA-CHAPELLE	19 716	18 721	-5,05%
MONTAINVILLE	21 962	25 613	16,62%
MONTFORT-L'AMAURY	219 856	214 189	-2,58%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	41 614	42 846	2,96%
ORGERUS	117 386	136 723	16,47%
OSMOY	15 821	18 388	16,23%
PRUNAY-LE-TEMPLE	17 125	16 652	-2,76%
RICHEBOURG	83 503	84 945	1,73%
SAULX-MARCHAIS	34 608	39 891	15,27%
ST FORGET	22 527	26 051	15,64%
ST GERMAIN DE LA GRANGE	53 404	65 609	22,85%
ST LAMBERT DES BOIS	29 699	28 095	-5,40%
ST MARTIN DES CHAMPS	16 415	16 878	2,82%
ST REMY L HONORE	73 814	82 506	11,78%
TACOIGNIERES	40 487	39 231	-3,10%
THOIRY	48 839	62 289	27,54%
VICQ	18 221	19 118	4,92%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	55 639	47 223	-15,13%
VILLIERS-LE-MAHIEU	36 079	40 075	11,08%
Total de la collectivité	4 720 674	4 886 478	3,51%
Evolution N/N-1	-	3,51%	



Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ▶ Fuites après compteur ou négligence,
- ▶ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ▶ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ▶ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ▶ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

## 6.2.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

## 6.3 ETAT DES RÉCLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2015
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	5
FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE ET TARIF / Erreur facturation Eau	2
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	14
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Matériel défectueux	8
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Relevé non effectué	9
PRODUIT / DOMOVEILLE/ RADIO-TELERELEVE / Dysfonctionnement Domoveille/télé-radiorelève	1
PRODUIT / EAU POTABLE / Goût couleur odeur	13
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	8
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop forte	1
PRODUIT / PRODUIT / Réclamation sur Réclamation	1
QUALITE DE SERVICE / COMPORTEMENT CIVILITE / Incivilité collaborateur	3
QUALITE DE SERVICE / COMPORTEMENT CIVILITE / Violation propriété	2
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Dommage propriété	5
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Sinistre	3
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Abonnement/résiliation à tort	4
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Absence avis de passage suite intervention	1
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'information	12
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des délais	4
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des rendez-vous	22
QUALITE DE SERVICE / SERVICE WEB / Dysfonctionnement Démat/Service WEB	2
QUALITE DE SERVICE / TRAVAUX / Travaux défectueux ou non conformes	2

## 6.4 LE PRIX DE L'EAU

Coefficient de variation applicable à compter du 01/01/2016 : **k = 1,0115**

SIRYAE			01/01/2015		01/01/2015	
			DN < 30mm	DN ≥ 30mm	DN < 30mm	DN ≥ 30mm
Partie fixe :	Part fermier	€ HT / an	10,10	50,48	10,12	50,58
Partie variable :	Part collectivité	€ HT / m <sup>3</sup>	0,55	id	0,55	id
	Part fermier	€ HT / m <sup>3</sup>	0,7975	id	0,7991	id

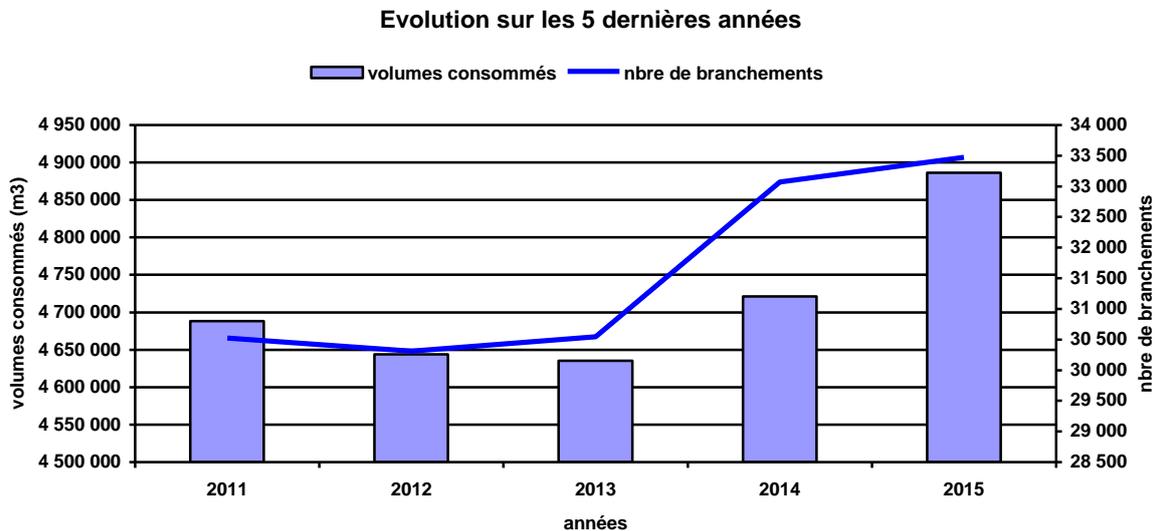
Les factures type 120 m<sup>3</sup> du service de l'eau potable pour les années N et N+1 vous sont présentées dans le paragraphe « Spécimens de factures liés au décret n°2007-675 ». Par ailleurs en annexe du Rapport annuel vous est présentée la note de calcul de la formule de révision des tarifs du contrat d'affermage (comprenant le détail de chaque indice entrant dans sa composition).



## 6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE

### 6.5.1 Évolution des volumes facturés et du nombre de branchements sur les 5 dernières années

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de branchements	30 525	30 313	30 547	33 070	33 471
Évolution	-0,3 %	-0,7 %	0,8 %	8,3 %	1,21 %
Volumes facturés m3	4 688 324	4 643 949	4 635 336	4 720 950	4 886 478
Évolution	-1,3 %	-0,9 %	-0,2 %	1,85 %	3,51 %
m <sup>3</sup> / branchement	154	153	152	143	146
Évolution	-1,0 %	-0,3 %	-1,0 %	-5,9 %	2,1 %



La consommation par foyer a légèrement progressé du fait de l'été caniculaire de 2015. Elle reste malgré tout l'une des plus faibles des 15 dernières années. Pour tout complément d'information, nous nous tenons à la disposition du Syndicat et des Communes afin de fournir le détail des consommations par abonné.

### 6.5.2 Les indicateurs spécifiques

	2014	2015
<b>Volume total des gros consommateurs du SIRYAE (≥ à 6000 m<sup>3</sup>) *</b>	563 319	463 851
<b>Dont volume des gros consommateurs du SIRYAE périmètre CASQY</b>	383 482	284 955

\* il s'agit des gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6 000 m<sup>3</sup> sur les deux années.



## 7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

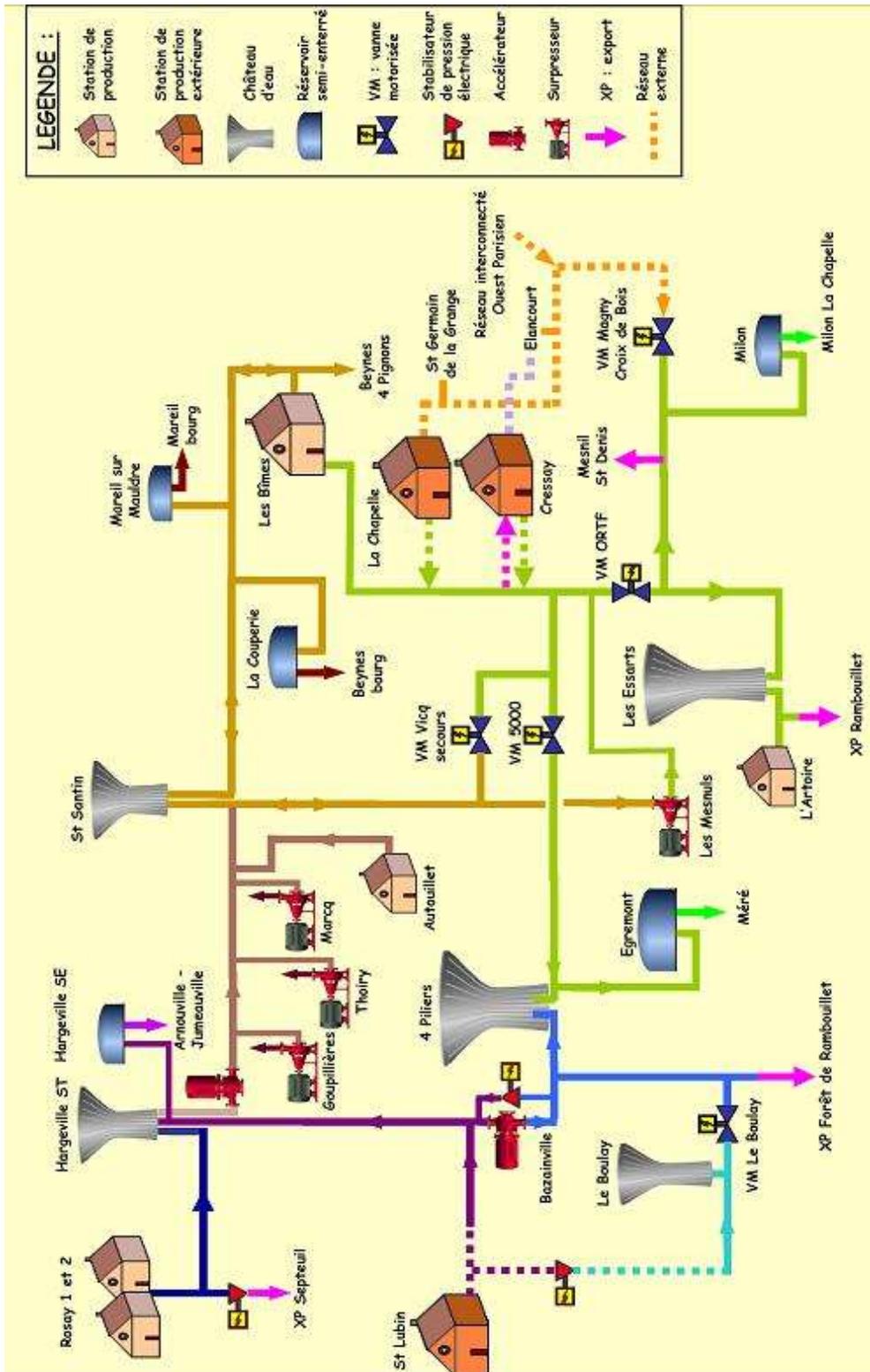
On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.



## 7.1 LE SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT





## 7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

### Station de production de Rosay 1

Date de mise en service	1959
Capacité nominale	60 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires de Septeuil
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI

### Forage & station de production de Rosay 2

Date de mise en service	1974
Capacité nominale	100 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires de Septeuil
Type Filière	Filtration sur charbons actifs en grains puis désinfection, pour l'ensemble des 2 forages de Rosay 1 et Rosay 2 (nouvelle installation mise en service en 2013, d'un débit de 160m <sup>3</sup> /h
Equipement de télésurveillance	OUI

### Station de production des Bîmes

Date de mise en service	1961
Capacité nominale	500 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe alluviale
Provenance de l'Eau	Craie du Sénonien
Type Filière	Traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI

Les forages suivants sont définitivement mis hors service du fait des décarbonatations :

### Forage de production d'Autouillet

Date de mise en service	1939
Capacité nominale	13 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires éocènes
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI

### Forage de production de l'Artoire

Date de mise en service	1959
Capacité nominale	25 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Sables de Fontainebleau
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI

### Forage de production du Perray la Martinerie

Date de mise en service	1965
Capacité nominale	40 m <sup>3</sup> /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Sables de Fontainebleau
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI



## 7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU

### 7.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène
Accélérateur de St Martin	ST MARTIN DES CHAMPS	200	17	OUI	NON
Surpression de Goupillières	GOUPILLIERES	9	35	OUI	NON
Surpression de Thoiry	THOIRY	12	36	OUI	NON
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	90	50	OUI	NON
Surpression de Marcq	MARCQ	72	20	OUI	NON
Surpression de Egremont	MERE	41	48	OUI	NON
Surpression des Mesnuls	LES MESNULS	70	50	OUI	NON

### 7.3.2 Les équipements de régulation et de comptage général

Equipements	Nombre
<b>Compteurs / débitmètres</b>	<b>116</b>
Sectorisation	64
Compteur export	31
Compteur import	23
<b>Régulateurs / Réducteurs</b>	<b>44</b>
Réducteur de pression	4
Vanne altimétrique	2
Vanne motorisée	5
Stabilisateur de pression amont/aval	1
Stabilisateur de pression amont	3
Stabilisateur de pression aval	29
<b>Vannes / Robinets</b>	<b>4 921</b>
<b>Ventouses</b>	<b>194</b>
<b>Vidanges / Purges</b>	<b>1 939</b>

## 7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 7.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir des Quatre Piliers	5 000	220	177	208	OUI
Réservoir de St-Martin des Champs	2 000	190	173	184	OUI
Réservoir de Gambais Le Boulay	1 000	170	126	162	OUI
Réservoir de Marcq Saint Santin	2 000	185	167	179	OUI
Réservoir des Essarts	2 000	220	173	215	OUI



## 7.4.2 Bâches de reprise / surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Station de production des Bîmes \ Bâche eau traitée	600	OUI
Bâche de Milon-la-Chapelle	200	OUI
Bâche de Egremont	1 300	OUI
Bâche de Mareil sur Mauldre	200	OUI
Bâche de Beynes - La Couperie	500	OUI
Bâche de Rosay	200	OUI

Les bâches « eau strippée » et « eau ozonée » de l'usine des Bîmes (respectivement 30 et 27 m<sup>3</sup>) ne constituent pas réellement un stockage d'eau traitée mais plus particulièrement une étape du traitement de l'usine et ne peuvent en cela être comptabilisées dans le tableau ci-dessus.

## 7.5 LE RÉSEAU

### 7.5.1 Les canalisations

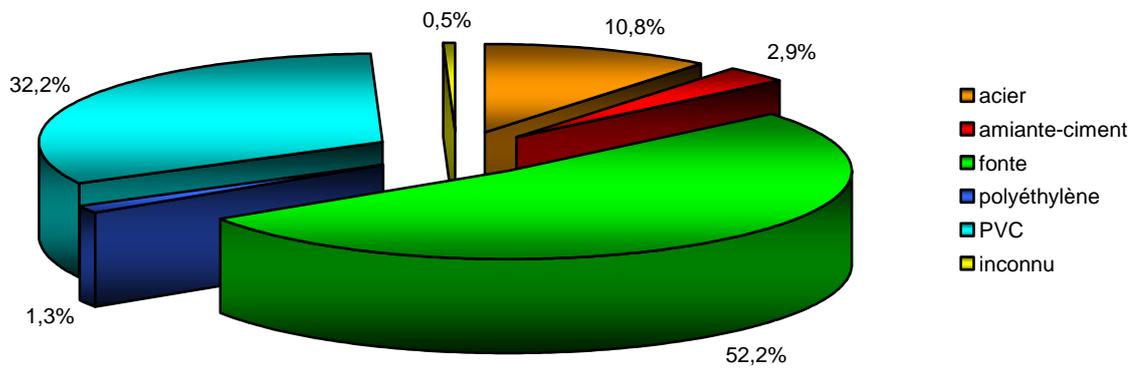
#### 7.5.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

DN (mm)	Acier	Amiante ciment	Fonte	Polyéthylène	Pvc	Indéterminé	Total
32					134		134
40	787		639	53	2 714	128	4 321
50	337		119	5 545	7 279	109	13 389
60	20 206	4 221	22 602			8	47 036
63				2 642	104 090		106 732
65	1 910						1 910
70			5 436				5 436
75				394	1 783		2 176
80	29 195	8 307	19 356		452		57 310
90			1 911	957	49 137		52 005
100	15 748	4 593	43 528		41	937	64 848
110			1 977	292	109 259	24	111 551
125	8 712	904	24 623	217	2 017	18	36 491
140					3 154		3 154
150	3 113	4 739	179 259		30	51	187 193
160			1 782	1 389	4 956		8 127
180				353			353
200	2 006	1 108	24 974		898		28 986
250	8 287		36 267				44 554
300	26	311	37 362			44	37 743
350	5 824		23			21	5 867
400	46	1 586	27 598				29 231
500			17 005				17 005
600	9		18 452				18 460
Indéterminé	36		34	27		3 168	3 265
<b>Total</b>	<b>96 241</b>	<b>25 770</b>	<b>462 948</b>	<b>11 868</b>	<b>285 943</b>	<b>4 509</b>	<b>887 280</b>

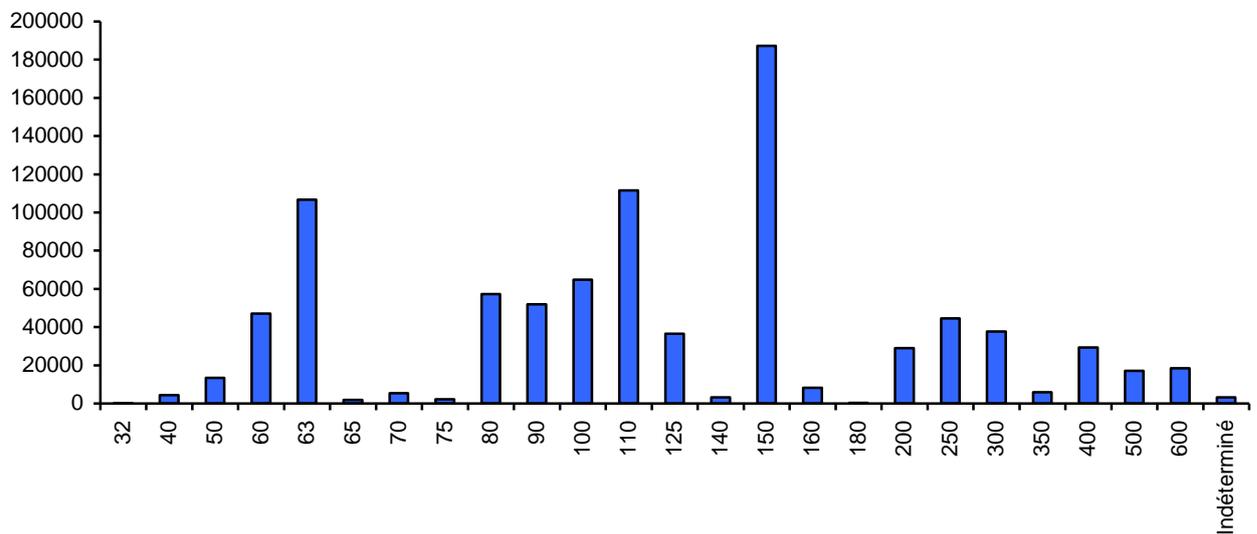


Vous trouverez ci-après la répartition des canalisations par matériau, diamètre et commune.

Répartition par matériau



Répartition par diamètre



La longueur du réseau par commune est présentée dans le tableau ci-après :



Communes	Longueur (m)
ANDELU	3 272
AUTEUIL	9 100
AUTOUILLET	8 789
BAZAINVILLE	22 458
BAZOUCHES SUR GUYONNE	16 612
BEHOUST	7 350
BEYNES	60 301
BOISSY SANS AVOIR	7 963
ELANCOURT	52 468
FLEXANVILLE	8 105
GALLUIS	10 926
GAMBAIS	43 391
GAMBAISEUIL	2 939
GARANCIERES	20 400
GOUPILLIERES	8 656
GROSROUVRE	21 623
LA QUEUE LEZ YVELINES	23 487
LE MESNIL-SAINT-DENIS	41 277
LE PERRAY EN YVELINES	46 393
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	8 839
LES ESSARTS LE ROI	47 344
LES MESNULS	15 558
LEVIS SAINT NOM	23 288
MAGNY LES HAMEAUX	52 387
MARCQ	10 147

Communes	Longueur (m)
MAREIL LE GUYON	5 832
MAREIL SUR MAULDRE	17 803
MAULETTE	14 365
MERE	27 104
MILLEMONT	4 219
MILON LA CHAPELLE	6 245
MONTAINVILLE	12 760
MONTFORT L'AMAURY	24 954
NEAUPHLE LE VIEUX	14 537
ORGERUS	29 610
OSMOY	6 268
PRUNAY LE TEMPLE	3 973
RICHEBOURG	15 333
SAINTE FORGET	9 883
SAINTE GERMAIN DE LA GRANGE	11 567
SAINTE LAMBERT	9 537
SAINTE MARTIN DES CHAMPS	15 471
SAINTE REMY L'HONORE	26 850
SAULX MARCHAIS	5 499
TACOIGNIERES	8 626
THOIRY	13 952
VICQ	9 585
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	8 975
VILLIERS LE MAHIEU	11 244
<b>Total</b>	<b>573 075</b>

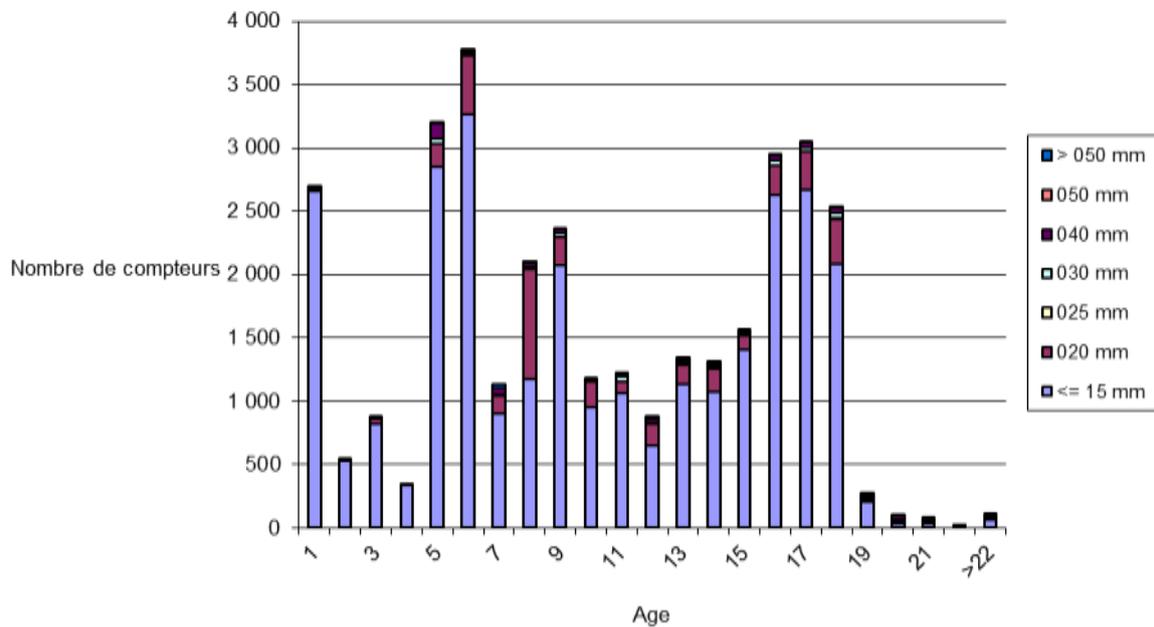
## 7.5.2 Les compteurs

### 7.5.2.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	2 662	10	0	7	6	0	1	2 686
2	533	0	0	2	0	0	1	536
3	819	40	0	9	0	0	15	883
4	337	0	0	0	0	1	5	343
5	2 850	181	0	37	130	0	4	3 202
6	3 265	462	0	18	20	0	5	3 770
7	900	140	0	17	47	5	23	1 132
8	1 174	870	0	14	32	3	8	2 101
9	2 069	231	0	23	29	0	1	2 353
10	955	198	0	10	16	2		1 181
11	1 067	84	0	46	16	1	4	1 218
12	647	176	1	10	32	2	5	873
13	1 132	153	0	22	22	7	4	1 340
14	1 076	181	1	17	22	9	2	1 308
15	1 409	106	2	9	23	6	5	1 560
16	2 628	232	2	34	41	4	7	2 948
17	2 672	298	2	33	38	0	4	3 047
18	2 079	362	1	43	43	0	1	2 529
19	202	24	3	15	19	0	2	265
20	36	10	2	15	28	0	1	92
21	36	6	0	18	11	0	1	72
22	7	3	0	1	6	0	1	18
>22	67	6	0	16	18	0	10	117
<b>Total par diamètre</b>	<b>28 622</b>	<b>3 773</b>	<b>14</b>	<b>416</b>	<b>599</b>	<b>40</b>	<b>110</b>	<b>33 574</b>



Répartition des compteurs par âge et par diamètre



Nombre de compteurs incluant les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.

## 7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

## 7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

### 7.7.1 Mise en sécurité des ouvrages

Tous les ans, les installations dont SAUR assure la gestion subissent les contrôles électriques et de levage réglementaires.

Suite aux audits des sites, et aux remarques des collaborateurs impliqués au quotidien dans leur exploitation, nous proposons ou effectuons des modifications sur nos ouvrages, afin de diminuer le risque d'accident du travail.



## 8 BILAN DE L'ACTIVITÉ

### 8.1 LES VOLUMES D'EAU

#### 8.1.1 Les volumes mis en distribution

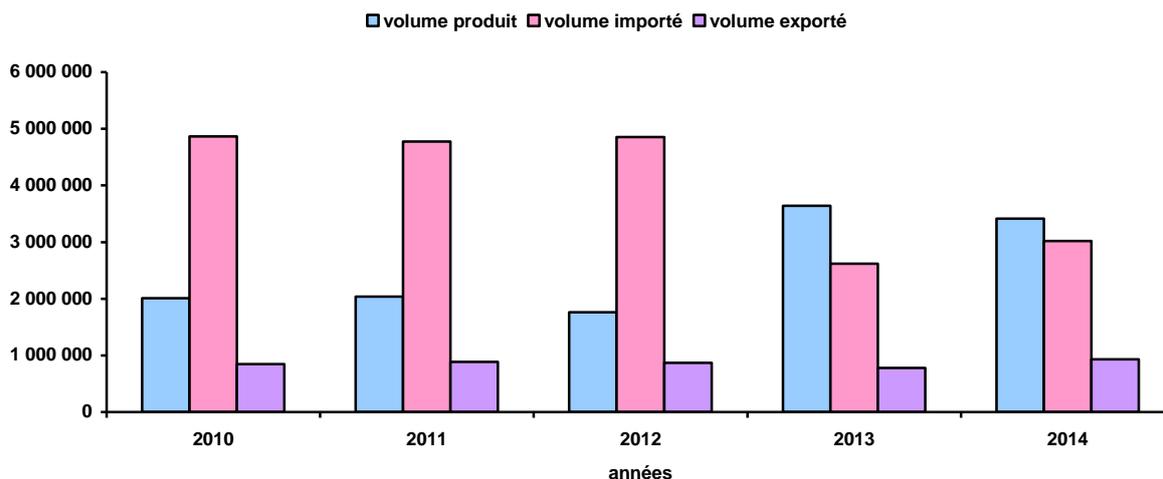
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

#### *Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m<sup>3</sup>*

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680	
Volume importé	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345	
Volume exporté	886 572	868 891	779 145	490 240	
<b>Total volume mis en distribution</b>	<b>5 923 252</b>	<b>5 746 394</b>	<b>5 479 267</b>	<b>5 669 785</b>	
Évolution N / N-1	-1,8 %	-3,0 %	-4,6 %	3,5 %	

#### Evolution sur les 5 dernières années



#### 8.1.2 La production

##### 8.1.2.1 Synthèse annuelle par station

Libellé de la station	2011	2012	2013	2014	2015	%2015/2014
Station de production des Bîmes	1 021 354	948 470	2 771 311	2 612 590	2 949 173	12,9 %
Forage de production de Rosay 1	357 360	349 712	322 132	805 090	931 870	15,7 %
Forage de production de Rosay 2	478 485	409 286	547 156			
Forage de production de l'Artoire	83 259	50 555	0	0	0	-
Forage de production d'Autouillet	94 617	799	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>2 035 075</b>	<b>1 758 822</b>	<b>3 640 599</b>	<b>3 417 680</b>	<b>3 881 043</b>	<b>13,6 %</b>
évolution N/N-1	1,2 %	-13,6 %	107 %	-6,1 %	13,6 %	

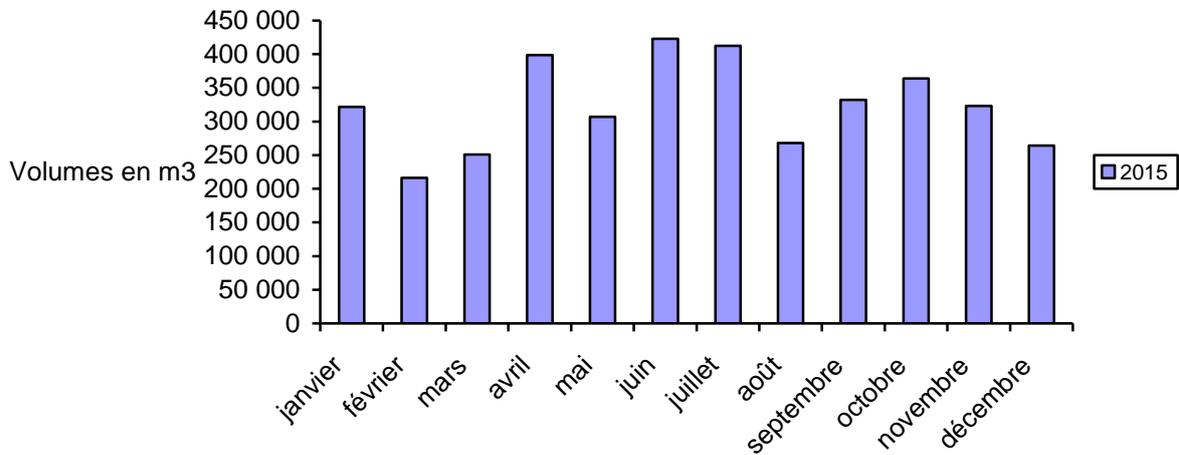
En 2013, arrêt définitif de l'Artoire et utilisation de l'usine des Bîmes à plein régime, du fait de la renégociation du quota d'achat d'eau de la Chapelle (fourniture d'eau privée de la Lyonnaise des Eaux). Arrêt définitif d'Autouillet également du fait de la mise en œuvre des décarbonatations.



### 8.1.2.2 Volumes mensuels produits exprimés en m<sup>3</sup>

	2015
Janvier	321 583
Février	216 400
Mars	250 676
Avril	398 593
Mai	306 908
Juin	422 962
Juillet	412 583
Août	268 179
Septembre	332 013
Octobre	363 910
Novembre	323 129
Décembre	264 107
<b>Total</b>	<b>3 881 043</b>

volumes mensuels produits



### 8.1.3 Les exportations

Volumes annuels exportés exprimés en m<sup>3</sup>

Désignation destination	2011	2012	2013	2014	2015	% 2015/2014
LE MESNIL-ST-DENIS	332 597	334 063	324 568	0	0	-
LYONNAISE AUFFARGIS	3 928	3 440	6 630	1 580	-1 982*	-225,4%
QUOTA LYONNAISE LA CHAPELLE Crespières	1 818	1 548	1 719	1 749	1 760	0,6%
RAMBOUILLET	177 637	136 633	71 815	68 954	59 074	-14,3%
SEPTEUIL	158 558	139 318	133 726	137 921	135 959	-1,4%
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	5 032	4 497	5 983	5 356	6 288	17,4%
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	20 720	19 230	20 710	1 700	38 580	2169,4%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay	70 314	0	11 631	10 614	14 657	38,1%
SIVRD Maulette/Richebourg	105 090	219 085	30 605	69 810	71 155	1,9%
VILLETTE Hameau de Garré	10 878	11 077	0	0	0	-
CAMY	0	0	171 758	192 556	190 138	-1,3%
<b>Total</b>	<b>886 572</b>	<b>868 891</b>	<b>779 145</b>	<b>490 240</b>	<b>515 629</b>	<b>5,2%</b>
évolution N/N-1	4,9 %	-2,0 %	-10,3 %	-37,1 %	5,2 %	

\* volume d'eau exceptionnellement négatif en 2015 en raison d'une vanne fermée qui a laissé passer un volume d'eau dans le sens Auffargis vers le Perray-en-Yvelines



## Les importations

Volumes annuels importés exprimés en m<sup>3</sup>

Collectivité ou fermier / installation	2011	2012	2013	2014	2015	%2015/2014
LYONNAISE ELANCOURT	944 327	939 729	937 716	922 084	931 102	1,0%
LYONNAISE LA CHAPELLE	2 527 083	2 543 627	412 076	487 241	476 913	-2,1%
LYONNAISE ST GERMAIN DE LA GRANGE	79 241	76 450	89 987	81 294	77 168	-5,1%
LYONNAISE MORSANG	12 122	12 900	15 895	29 192	22 349	-23,4%
LYONNAISE LA VERRIERE	0	0	0	0	174	-
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN > ELANCOURT	0	21 809	11 333	20 079	14 116	-29,7%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN > NEAUPHLE	0	2 204	0	0	0	-
RAMBOUILLET	592	1 028	0	1	0	-100,0%
SIVRD	1 211 384	1 258 716	1 150 806	1 202 454	1 096 730	-8,8%
<b>Total</b>	<b>4 774 749</b>	<b>4 856 463</b>	<b>2 617 813</b>	<b>2 742 345</b>	<b>2 618 552</b>	<b>-4,5%</b>
évolution N/N-1	-1,9 %	1,7 %	-46,1 %	4,8 %	-4,5%	

### 8.1.4 Le rendement du réseau

#### 8.1.4.1 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680	3 881 043
Volume importé	4 774 749	4 856 463	2 617 816	2 742 345	2 618 552
Volume exporté	886 572	868 891	779 145	490 240	515 629
Volume consommé autorisé	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934	4 988 561
<b>Rendement hydraulique en %</b>	<b>83,1%</b>	<b>85,3%</b>	<b>85,8%</b>	<b>86,0%</b>	<b>84,7%</b>
Évolution N/N-1	1,8%	2,7%	0,6%	0,2%	-1,5%

Pour 2012 et les années précédentes, au volume distribué sur les communes du SIRYAE, on ajoute les volumes distribués sur les 4 communes de la CAMY, vu qu'il n'y a eu de comptage de fourniture d'eau en gros entre les deux collectivités qu'à partir d'août 2012.

La période de relève de 2014 à 2015 a comporté 359 jours (dates moyennes de relève : 18/10/14 et 12/10/15). Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés ramené à 365 jours s'élève à 4 968 146 m<sup>3</sup>.

Pour obtenir les volumes « consommés autorisés », terme officiel des indicateurs du maire, il faut ajouter aux volumes comptabilisés les volumes consommateurs sans comptage et les volumes de service du réseau, soit 20 415 m<sup>3</sup> (voir détail du calcul ci-après). Soit 4 988 561 m<sup>3</sup> consommés autorisés.

Le rendement de 2015, bien qu'un peu moins performant qu'en 2014, reste dans la moyenne des 5 dernières années.



### Détail de l'estimation des volumes non comptabilisés :

On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes pour l'exercice 2015 dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2015, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2014
Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	6 430
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	13 815
Total	20 415

#### **8.1.4.2 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675**

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Volume eau potable mis en distribution	5 923 252	5 746 394	5 479 270	5 669 785	5 983 966
Volume eau potable consommé autorisé	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934	4 988 561
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	883	883	843	885	887
Indice linéaire de pertes en réseau en m <sup>3</sup> / KM / jour	<b>3,57</b>	<b>3,01</b>	<b>2,88</b>	<b>2,67</b>	<b>3,07</b>
Évolution N / N-1	-8,9%	-15,7%	-4,3%	-7,3%	15,1%

### **Commentaires**

Le maintien d'un rendement de réseau performant année après année est le fruit des résultats des travaux de renouvellement de canalisations du SIRYAE et de la mise en place des comptages de sectorisation depuis 2007 par SAUR et le SIRYAE. Ces comptages permettent une connaissance quotidienne des débits de nuit assimilables aux débits de fuites sur des zones de réseau d'un linéaire assez faible et l'engagement de moyens humains de recherche de fuites sur des secteurs ciblés.

L'indice linéaire de pertes de 2015, bien qu'un peu moins performant qu'en 2014, reste dans la moyenne des 5 dernières années.



## 9 LA QUALITÉ DU PRODUIT

Dans un système de production-distribution d'eau potable on distingue plusieurs types d'eau :

- ✿ Les eaux **brutes** : qui constituent la ressource et qui peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).
- ✿ Les eaux **traitées** : qui sont les eaux produites par les stations de traitement.
- ✿ Les eaux au **point de mise en distribution** : qui sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.
- ✿ Les eaux **distribuées** : qui sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Le Code de la Santé Publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. En particulier, l'article L1321-4 du CSP précise que « toute personne publique ou privée responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public (...) est tenue de » :

- « surveiller la qualité de l'eau ». Dans ce cadre, un programme d'autocontrôle a été mis en place, conformément à l'article R1321-23.
- « se soumettre au contrôle sanitaire ». Ce contrôle sanitaire est effectué par l'ARS. Il doit être conforme à l'arrêté du 21 janvier 2010 qui définit les programmes de prélèvement et d'analyse.

Par ailleurs, en complément du CSP, l'arrêté du 11/01/2007 définit les limites de qualité pour les eaux brutes ainsi que les normes de potabilité pour les eaux mises en distribution.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.



### Méthode d'analyses rapides :

Saur est en mesure d'assurer le contrôle de la qualité bactériologique des eaux selon une technique rapide : les tests Colilert-18® et Entérofert®. Ces tests sont destinés à la recherche des deux germes témoins de contaminations fécales : *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*.

Figure : plaque de test Colilert-18

Chaque Agence est équipée de ces nouvelles techniques rapides permettant de rendre un résultat en NPP (nombre le plus probable), tout comme la méthode officielle des microplaques utilisée par les Agences Régionales de Santé (Norme : EN ISO 9308-1). Les résultats sont rendus en 18 et 24 heures, au lieu de 36 à 48 heures. Elle offre donc des résultats comparables aux mesures officielles de l'Agence Régionale de Santé par la méthode des microplaques, mais bien plus rapidement.

Non seulement la méthode Colilert-18® / Entérofert® est devenue la norme internationale ISO 9308-2 :2012 depuis juillet 2012 pour le contrôle de tout type d'eau mais elle est également certifiée « Afnor Validation » depuis 2009 pour le contrôle des eaux de consommation et depuis 2012 pour celui des eaux de baignades.

Les méthodes d'analyses rapides utilisées par Saur permettent de réaliser un suivi complémentaire aux contrôles sanitaires, et d'assurer une grande réactivité en offrant un recontrôle après analyse sanitaire non-conforme.



## 9.1 GÉNÉRALITES

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	244	244	100,0
Physico-chimique	304	299	98,4
Nombre total d'échantillons	<b>304</b>	<b>299</b>	<b>98,4</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	29	29	100,0
Physico-chimique	27	27	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>360</b>	<b>355</b>	<b>98,6</b>

## 9.2 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
<b>Contrôle sanitaire</b>	
Bactériologique	4
Physico-chimique	5
Nombre total d'échantillons	<b>5</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>	
Physico-chimique	22
Nombre total d'échantillons	<b>22</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>27</b>

Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

## 9.3 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les points de contrôle correspondent aux eaux traitées issues des forages ainsi que de certains châteaux d'eau.

### 9.3.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	18	18	100,0
Physico-chimique	19	19	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	6	6	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100,0</b>

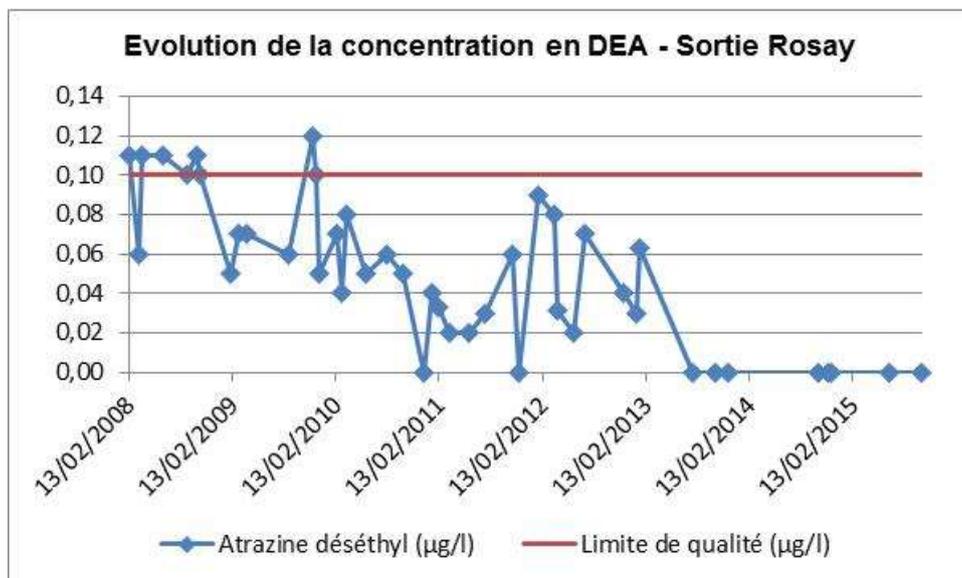
L'ensemble des analyses réalisées sur ces points de mise en distribution s'est avéré de bonne qualité au niveau bactériologique et physico-chimique.



### 9.3.2 Suivi des pesticides

#### Station de traitement d'eau potable - Rosay :

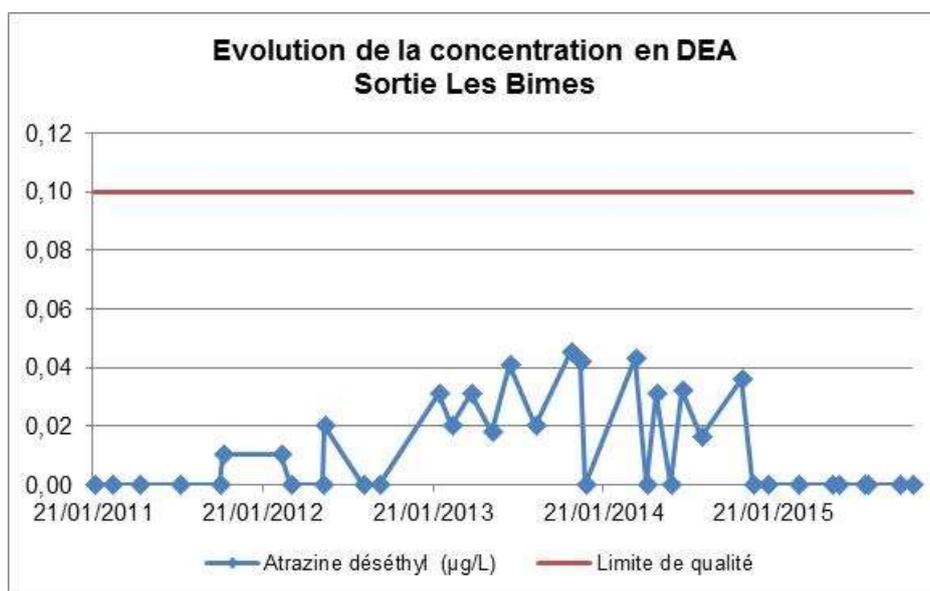
L'usine de traitement d'eau potable de Rosay, mise en fonctionnement durant le dernier trimestre 2013, a pour objectif de retenir les pesticides présents dans l'eau brute des forages de Rosay 1 & 2 grâce à deux filtres à charbon actif en grains (CAG).



Les concentrations, antérieures à septembre 2013, sont celles au point de mise en distribution du forage de Rosay 2.

#### Station de traitement d'eau potable - Les Bîmes :

L'usine de traitement d'eau potable des Bîmes a parmi ses fonctions de retenir les pesticides présents dans l'eau brute grâce à 4 filtres à CAG. Pour l'année 2015, la concentration Déséthyl Atrazine (DEA) a toujours été inférieure à la limite de quantification.





### 9.3.3 Radioactivité naturelle

La radioactivité est un nouveau paramètre surveillé depuis la mise en application du Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 et suivants. Elle se compose de l'activité alpha globale et de l'activité bêta globale dont les références de qualité sont respectivement à 0,1 Bq/L et 1 Bq/L (Becquerel par litre).

*Référence de qualité (RQ) : « valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes » définition donnée dans le Code de la Santé Publique.*

Tableau récapitulatif des concentrations – année 2015

Installation	Activité alpha globale (Bq/L)		Activité bêta globale (Bq/L)	
	Maximum	0,05	Maximum	0,20
Station des Bîmes	Moyenne	0,02	Moyenne	0,18
	Minimum	0,00	Minimum	0,15
	Maximum	0,00	Maximum	0,09
Station de Rosay	Moyenne	0,00	Moyenne	0,09
	Minimum	0,00	Minimum	0,08
	Maximum	0,00	Maximum	0,09

**A noter que la présence de radioactivité est naturelle et qu'elle n'est en aucun cas dangereuse pour les consommateurs, ces analyses permettent aux autorités d'avoir un suivi qualitatif et quantitatif préventif grâce au programme de prélèvements.**

## 9.4 L'EAU DISTRIBUÉE

### 9.4.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau distribuée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	214	214	100,0
Physico-chimique	271	266	98,2
Nombre total d'échantillons	<b>271</b>	<b>266</b>	<b>98,2</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	28	28	100,0
Physico-chimique	17	17	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>316</b>	<b>311</b>	<b>98,4</b>

- L'eau distribuée sur le Syndicat est de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique.
- Les réclamations clients sont essentiellement liées au calcaire et au goût de chlore de l'eau distribuée.
- Prolongation du plan Vigipirate Renforcé avec pour conséquence sur l'exploitation :
  - Taux de désinfectant à la production maintenu élevé sur les installations de production pour obtenir des taux de chlore de 0,30 mg/L dans les réservoirs et de 0,10 mg/L sur réseau.
  - Maintien de l'autocontrôle chlore renforcé réalisé par nos agents.



- A noter que sur l'ensemble des contrôles bactériologiques effectués au niveau de l'eau mise en distribution, quelques prélèvements ont révélé la présence de flore bactérienne (variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle). Ces germes n'ont pas d'effets directs sur la santé. Cependant une concentration trop importante peut entraîner des problèmes d'ordre organoleptique. Dans le réseau de distribution, ce n'est pas la numération des germes qui représente la qualité de l'eau, mais l'évolution de la quantité de ces germes présents dans l'eau. Ceux-ci reflètent l'évolution du biofilm présent sur les parois des canalisations. Nos services ont systématiquement contrôlé le taux de chlore et effectué, en cas de nécessité, des purges sur le réseau. Cette flore peut se développer dans les réseaux internes dans certaines conditions : temps de séjour long, résiduel de chlore faible, robinetterie encrassée...

## 9.4.2 Détails des non-conformités

Non conformités sur des paramètres physico-chimiques :

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Nickel	6/3/2015	Andelu Réseau	µg/l	/20	44,00	CANTINE SCOLAIRE EVIER CUISINE
Nickel	17/7/2015	Elancourt Réseau	µg/l	/20	25,00	CRÈCHE MANÈGE ENCHANTE, CUISINE
Nickel	27/7/2015	Elancourt Réseau	µg/l	/20	56,00	CRÈCHE ( LE MANÈGE ENCHANTÉ), CUISINE
Plomb	27/5/2015	La Queue Réseau	µg/l	/10	41,00	MAIRIE SANITAIRES
Plomb	6/7/2015	La Queue Réseau	µg/l	/10	44,00	MAIRIE CUISINE

La présence de nickel dans l'eau distribuée est uniquement liée au réseau privé où les prélèvements sont réalisés. Les éléments de plomberie sont souvent responsables de ce type de dépassement. En effet, l'eau distribuée aux consommateurs ne contient pas de nickel. Elle peut se charger de ce métal après un certain temps de stagnation dans les conduites, notamment au contact des accessoires de robinetterie. Ces teneurs ne valent bien entendu qu'au point de prélèvement sur lequel elles ont été mesurées, au moment dudit prélèvement. Elles ne sont pas représentatives de la qualité générale de l'eau distribuée.

La présence de plomb dans l'eau distribuée est la conséquence d'un branchement en plomb, privatif après compteur.

## 9.5 SYNTHÈSE

**L'eau mise au point de distribution est de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique pour l'année 2015.**

Les non-conformités sur le réseau de distribution sont spécifiques aux points de prélèvement et ne sont pas représentatives de la qualité générale de l'eau distribuée : l'eau distribuée est de bonne qualité.

Quelques analyses ne nous ont pas été transmises par l'ARS. Dès que nous aurons reçu ces données, nous vous transmettrons le rapport mis à jour.



## 10 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SAUR

### 10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

#### 10.1.1 Stations et ouvrages

##### 10.1.1.1 Entretien des équipements

###### Synthèse des interventions

	Entretien	Total
Curatif	74	74
Préventif	38	38
Total	112	112

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les interventions d'entretien électromécanique hors premier niveau (contrôle niveau huile, graissage,...) sont détaillées en annexe.

##### 10.1.1.2 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	09/06/2015	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	08/06/2015	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir des Quatre Piliers	15/06/2015	Réservoir des Quatre Piliers	Visite de contrôle réglementaire
Bâche de Milon-la-Chapelle	12/06/2015	Bâche de Milon-la-Chapelle	Visite de contrôle réglementaire
Suppression en ligne de Goupillières	25/06/2015	Suppression en ligne de Goupillières	Visite de contrôle réglementaire
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	10/06/2015	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Visite de contrôle réglementaire
Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	25/06/2015	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	08/06/2015	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Visite de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	09/06/2015	Bâche de Beynes - La Couperie	Visite de contrôle réglementaire
Suppression en ligne des Mesnuls	10/06/2015	Suppression en ligne des Mesnuls	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir des Essarts	10/06/2015	Réservoir des Essarts	Visite de contrôle réglementaire



Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Suppression en ligne de Marcq	08/06/2015	Suppression en ligne de Marcq	Visite de contrôle réglementaire
Forage de production de l'Artoire	15/06/2015	Forage de production de l'Artoire	Visite de contrôle réglementaire
Accélérateur de Bazainville	24/06/2015	Accélérateur de Bazainville	Visite de contrôle réglementaire
Suppression & bache de Egremont	08/06/2015	Suppression & bache de Egremont	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	09/06/2015	Station de production des Bîmes	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir du Boulay	24/06/2015	Réservoir du Boulay	Visite de contrôle réglementaire
Forage de production d'Autouillet	15/06/2015	Forage de production d'Autouillet	Visite de contrôle réglementaire

Les contrôles réglementaires des appareils de levage ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Monorail avec chariot Ballon anti-bélier	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Potence avec palan local pompes Saint Santin	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Palan électrique sur monorail Anti-bélier	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Monorail avec chariot et palan côté fenêtres local pompes 4 Piliers	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Monorail avec chariot et palan côté opposé fenêtres local pompes 4 Piliers	Visite de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	04/12/2015	Monorail avec chariot et palan électrique entrée local	Visite de contrôle réglementaire

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé.

### 10.1.1.3 Garantie et fonds de renouvellement électromécanique

Détail des opérations réalisées en 2015 au titre du fonds contractuel ci-après.  
Voir également le bilan financier en annexe.

Installation	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission	21/04/2015	Total	2 261
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission	22/07/2015	Total	2 261
Comptage Behoust vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Béhoust	14/11/2015	Total	730
Comptage La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	Cello de sectorisation La Queue - Grosrouvre	10/09/2015	Total	730
Comptage Orgerus vers Flexanville	Cello de sectorisation Flexanville	14/10/2015	Total	730
Comptage Goupillières vers Villiers & retour	Cello de sectorisation Goupillières-Villiers	11/12/2015	Total	730
Comptage Bazoches vers Montfort & Les Mesnuls	Cello de sectorisation Bazoches vers Montfort	09/09/2015	Total	730
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	Télésurveillance - achat d'eau la chapelle	25/02/2015	Total	2 261



Installation	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant
Comptages Auffargis	Compteur export Chemin des deux pavillons AUFFARGIS	01/10/2015	Total	950
Forage de Rosay 1	Pompe forage n°1	09/09/2015	Total	2 121
Réservoir des Essarts	Télétransmission	10/03/2015	Total	2 261
Réservoir des Quatre Piliers	Télétransmission	12/03/2015	Total	2 261
Réservoir du Boulay	Télétransmission	16/03/2015	Total	2 261
Stabilisateur de pression et CS de Gambais-Perdreauville	Cello de sectorisation Vieilles Tuileries Perdreauville Gambais	14/11/2015	Total	730
Station de production des Bîmes	Télétransmission	19/06/2015	Total	2 261
Station de production des Bîmes	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons	19/06/2015	Total	730
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Télétransmission	09/06/2015	Total	2 261

Détail des opérations réalisées au titre de la garantie de renouvellement :

Installation	Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Suppression de Marcq	Compteur	02/09/2015	Total
Comptage de sectorisation Béhoust/Orgerus	Débitmètre	14/11/2015	Grosses réparations

## 10.1.2 Réseaux et branchements (fonds de travaux réseaux)

### Suivi financier en € HT

En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que les travaux neufs :  $(0,15+0,85 \text{ TP10a})$  et non celle prévue au contrat  $(0,15+0,17 \text{ ICHTE}+0,34 \text{ FSD3}+0,34 \text{ TP10a})$

		2013	2014	2015
TP10a	indice travaux publics canalisations	134,3	135,6	135,9
A	coefficient de révision	1,0000	1,0082	1,0101
B	montant fonds année N = $B_0 \cdot A_n$	120 000,00	120 987,34	121 215,19
C	solde année N-1 = $F_{n-1} \cdot A_n / A_{n-1}$	0,00	42 696,25	34 291,38
D	montant disponible année N = B+C	120 000,00	163 683,59	155 506,57
E	dépenses réalisées année N	77 652,18	129 456,66	210 359,34
F	solde année N = D-E	42 347,82	34 226,92	-54 852,77



### Détail des travaux réalisés sur devis

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT
08/01/15	Marcq	château d'eau de St Santin	réaménagement extérieur canalisations acier	14 096,84
02/02/15	Béhoust	Déplacement canalisation, renouvellement brts	Rues du Moutier et des Tuileries	21 114,20
01/04/15	Le Mesnil-St-Denis	impasse du Clair Bassin	renouvellement canalisation en plomb	15 267,73
01/06/15	St-Lambert-des-Bois	RD 91 / RD 46	rénovation réseau AEP avant travaux voirie	31 250,94
05/11/15	La Queue-lez-Yvelines	Chemin des perruches	Pose réseau eau potable diam 110 PVC	19 689,42
24/11/15	La Queue-lez-Yvelines	( Sur commune)	Remplacement 12 vannes réseau suite trx investissement	16 005,17

### Détail des travaux réalisés sur bordereau de prix SIRYAE (sans devis)

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT
15/01/15	Thoiry	9 rue de la couture	remplacement citerneau	898,67
15/01/15	Les Mesnuls	2 chemin perdu	rénovation branchement	901,66
23/01/15	Beynes	68 rue de mortemai	rénovation branchement	1 210,62
26/01/15	Beynes	10 rue de picardie	renouvellement vanne	4 665,69
29/01/15	Le Tremblay-sur-Mauldre	52 rue du pavé	rénovation branchement	1 238,08
04/02/15	Montainville	4 rue fontaine bonice	pose vanne	2 020,21
06/02/15	Le Tremblay-sur-Mauldre	18 residence des taillies	rénovation branchement	1 192,41
06/02/15	Le Tremblay-sur-Mauldre	18 residence des taillies	renou purge	1 739,77
12/02/15	Garancières	rue du stade face au no3	pose vanne	1 916,86
16/02/15	Bazoches-sur-Guyonne	ch du saint sacrement	mise à niveau regard ventouse	1 288,44
25/02/15	Levis-St-Nom	route de girouard face maison garde chasse	Renou purge + reprise branch	2 387,03
26/02/15	Garancières	rue du stade angle domaine la boissiere	renouvellement vanne	1 920,82
26/03/15	Richebourg	29 rue de la croix des sauls angle route de bazainville	renouvellement d'une vanne	1 140,23
26/03/15	Le Perray-en-Yvelines	19 rue de paris	pose d'une vanne	1 682,04
30/03/15	Le Perray-en-Yvelines	hauteur du 36 rue de paris	renouvellement d'une purge	1 740,00
31/03/15	Le Perray-en-Yvelines	36 rue de paris	rénovation branchement	1 415,96
02/04/15	La Queue-lez-Yvelines	5 impasse de la prairie aux chevaux	remplacement citerneau	898,67
06/04/15	Marcq	route de montfort bernard legrand	5 sondage dans les champs pour reperege conduite Ø350 acier + point gps	1 455,99
07/04/15	Le Tremblay-sur-Mauldre	25 rue du general leclerc	rénovation branchement	2 125,66
15/04/15	Orgerus	18 b rue des bois	remplacement citerneau	898,67
15/04/15	Orgerus	28 rue du clos de bourgogne	remplacement citerneau	1 014,89
16/04/15	Le Perray-en-Yvelines	8 rue du chemin vert	remplacement citerneau	898,67
17/04/15	Milon-la-Chapelle	1 rue de la chapelle	rénovation branchement	964,77
21/04/15	Gambais	19 rue de goupigny	rénovation branchement	1 182,51
29/04/15	Méré	25 rue de la mare chantreuil	rénovation branchement	1 554,31
30/04/15	Auteuil-le-Roi	11 rue de marcq	rénovation branchement	976,75
03/05/15	Orgerus	2 rue du bois des aulnes	remplacement citerneau	898,67
04/05/15	Montfort-l'Amaury	24 rue du général de gaulle	mise à niveau chambre à vanne	1 288,44
07/05/15	Le Perray-en-Yvelines	106 rue de chartres	remplacement citerneau	898,67



Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT
11/05/15	Beynes	8 rue de la muette	remplacement citerneau	898,67
13/05/15	Levis-St-Nom	26 route de girouard	pose d'une vanne	1 626,14
15/05/15	Les Mesnuls	5 rue du moulin	remplacement citerneau	898,67
21/05/15	Le Mesnil-St-Denis	57 albert de montmort	rénovation branchement	933,03
12/06/15	Elancourt	26 rue thomes edison	rénovation branchement	976,75
25/06/15	Le Mesnil-St-Denis	angle av des carrieres et des platanes	pose d'une vanne	2 032,49
29/06/15	Le Mesnil-St-Denis	27 av des carrieres	rénovation purge	1 739,77
11/08/15	Le Mesnil-St-Denis	Rue des francs compagnons	Renou vanne avec T	2 199,48
12/08/15	Beynes	14 rue des Eglantines	rénovation branchement	1 171,16
14/08/15	Montfort-l'Amaury	Rue de Versailles	10 bouches à clé	414,90
28/08/15	Elancourt	6 rue ferdinand buisson	rénovation branchement	1 102,24
03/09/15	Levis-St-Nom	2 route de girouard	rénovation branchement	1 567,82
11/09/15	Le Mesnil-St-Denis	6 Rue Cyrano de Bergerac	rénovation branchement + pose cuivre en privatif sur 12 ml DN 18	3 478,03
12/09/15	Tacoignières	rue des vignes	14 bouche à clé	580,86
12/09/15	Beynes	54 rue de mortemai	rénovation branchement	1 406,70
14/09/15	Elancourt	2 place louis renault	rénovation branchement	1 005,89
15/09/15	Elancourt	46 rue paulhac	rénovation branchement	1 290,47
15/09/15	Les Essarts-le-Roi	48 rue d'auffargis	rénovation branchement	1 601,47
23/09/15	Levis-St-Nom	13 rue du font des houx	rénovation branchement	1 155,72
28/09/15	Orgerus	24 place des halles	rénovation branchement	1 416,28
29/09/15	Auteuil-le-Roi	1 chemin de la tuilerie	rénovation branchement	1 455,74
08/10/15	Les Essarts-le-Roi	2 chemin de la butte rouge	rénovation branchement pvc et pose d'un citerneau	2 426,31
09/10/15	St-Germain-de-la-Grange	8 rue pasteur	rénovation branchement	1 314,81
12/10/15	Elancourt	43 route de trappes	remplacement citerneau	1 067,63
15/10/15	Le Mesnil-St-Denis	place de lévitt	dévoiemnt de la conduite +remplacement vanne Ø63	2 839,26
16/10/15	Montfort-l'Amaury	1 chemin du moulin	rénovation branchement acier pose d'un citerneau	1 310,72
20/10/15	Montfort-l'Amaury	3 chemin du moulin	rénovation branchement acier pose d'un citerneau	1 310,72
23/10/15	Elancourt	37 rue des coudriettes	rénovation branchement	1 462,59
05/11/15	Galluis	15 rue du pont marie	rénovation branchement	2 187,48
10/11/15	Les Mesnuls	34 rue des essarts	rénovation branchement	1 204,76
23/11/15	La Queue-lez-Yvelines	route de boissy au passage à niveau	abandon de la conduite Ø125F et déconnection du Ø300F	1 611,49
01/12/15	Galluis	chemin des vaux	abandon de la conduite Ø125F déconnection et pose d'une purge	1 511,76
07/12/15	Auteuil-le-Roi	11 route de marcq	remplacement purge suite fuite	1 410,48
08/12/15	La Queue-lez-Yvelines	3 A chemin de la butte aux moulins	création d'une purge (prise en charge 32 )	1 011,02
11/12/15	Montfort-l'Amaury	24 rue saint nicolas	remplacement du citerneau	898,67



### 10.1.3 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année :

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	2 382
20 mm	42
25 mm	0
30 mm	9
40 mm	41
50 mm	0
> 50 mm	1
Total	2 475

## 10.2 OPERATIONS D'EXPLOITATION

### 10.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Commune	Site	Date de lavage
BEYNES	Bâche de Beynes	17/06/2015
GAMBAIS	Réservoir des Quatre Piliers	18/06/2015
GAMBAIS	Réservoir du Boulay	19/05/2015
LES ESSARTS-LE-ROI	Réservoir des Essarts	18/05/2015
MARCQ	Réservoir de Saint Santin	22/05/2015
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de Mareil sur Mauldre	17/06/2015
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche eau traitée production des Bîmes	21/05/2015
MERE	Bâche suppression de Egremont	19/06/2015
MILON-LA-CHAPELLE	Bâche de Milon-la-Chapelle	15/06/2015
ROSAY	Bâche eau filtrée	19/05/2015
ROSAY	Bâche eau traitée production de Rosay	19/05/2015
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Réservoir de Saint Martin des Champs	16/06/2015

### 10.2.2 Réseaux et branchements

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	142	1

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	105	7



Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	30
Manoeuvre de vannes	157
Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	22
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	44
Entretien / Vérification / Réparation de vannes	8
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19
Intervention sur bouches à clés	141

Voir détail en annexe.

## 10.3 TRAVAUX NEUFS

### 10.3.1 Réalisés par SAUR sur bordereau de prix contractuel

Bilan des branchements neufs réalisés en 2015 :

Commune	Nbre	Commune	Nbre
ANDELU	2	MAREIL LE GUYON	2
AUTEUIL	5	MAREIL SUR MAULDRE	1
BAZAINVILLE	4	MAULETTE	7
BAZOUCHES SUR GUYONNE	2	MERE	10
BEHOUST	4	MILLEMONT	2
BEYNES	20	MONTAINVILLE	2
BOISSY SANS AVOIR	5	MONTFORT L AMAURY	5
ELANCOURT	7	NEAUPHLE LE VIEUX	2
FLEXANVILLE	2	ORGERUS	16
GALLUIS	11	OSMOY	1
GAMBAIS	14	RICHEBOURG	5
GARANCIERES	18	SAULX MARCHAIS	8
GOUPILLIERES	2	ST FORGET	3
GROSROUVRE	5	ST GERMAIN DE LA GRANGE	20
LA QUEUE LEZ YVELINES	8	ST REMY L HONORE	10
LE PERRY EN YVELINES	8	TACOIGNIERES	5
LES ESSARTS LE ROI	3	THOIRY	11
LES MESNULS	4	VIEILLE EGLISE EN YVELINE	1
LEVIS ST NOM	2	VILLIERS LE MAHIEU	9
MAGNY LES HAMEAUX	12	<b>Total</b>	<b>260</b>
MARCQ	2		

Voir détail en annexe.



### 10.3.2 Réalisés par le SIRYAE (marché public)

#### SIRYAE - Programme de travaux 2015



Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de dégradation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matériaux problématiques
- 5 : en doublon

Matériaux et diamètres proposés :

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extens - A : Acier
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de défense incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- AC : Amiante Ciment
- FBT : Fonte Blutope
- FD : Fonte Ductile
- FG : Fonte Grise

COMMUNE	localisation		travaux VRD prévus			canalisation existante				canalisation projetée				observations					
	ADRESSE		Chaussée	enfouiss	asst	autre	DELAI	Mat	DN	ml	Fuites 2005-2014	Taux de défaillance (nb fuites/an/km)	Priorité		Mat	dn	ml	Nb brt	€ HT opération
GAMBAS	Avenue de Neuville Tronçon 1 : rue du Parc / chemin du Pont		X		X	X	2015 /2016	A	100	1 000	12	1,20	1	Fonte	150	1 000	30	412 612,50	Réseau de 3400 ml, travaux programmés en plusieurs tranches
LE MESNIL-ST-DENIS	Rue Habert de Montmort, de la rue du Pommier au Cours de l'Europe		X				2015 /2017	AC	200	150	2	1,33	1	Fonte	200	150		287 000,00	Conduite structurante du réseau communal
MONTFORT L'AMOURY	Route du Château Gaillard		X	X			2014 /2016	FG	60	170	4	2,35	1	FBT	90	170	6	72 000,00	Déjà proposé en 2014, très vétuste
MAREIL-SUR-MAULDRE	Chemin des Roches		X	X			2015	PVC-C	110	100	1	1,00	3	FBT	110	100	8	56 000,00	
TACOIGNIERES	Rue des Vignes						2015	A	60	180	0	0,00	4	PVC	63	180	15	89 000,00	
<b>Total</b>										<b>1 600</b>						<b>1 600</b>	<b>59</b>	<b>926 612,50</b>	

Canalisations vétustes au droit de travaux de VRD des communes (priorité 1 par groupement d'adresses)



# 11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

SAUR

29/05/2016

## COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2015

(en application du décret du 14 mars 2005)

### GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **ILE DE FRANCE**  
 Département **YVELINES**  
 Collectivité **SIRYAE-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2014	Année 2015	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>9 787,1</b>	<b>10 148,2</b>	<b>3,7</b>
Exploitation du service		4 248,0	4 407,8	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		4 947,0	5 101,0	
Travaux attribués à titre exclusif		501,9	536,5	
Produits accessoires		90,2	102,9	
<b>CHARGES</b>		<b>9 901,8</b>	<b>9 965,1</b>	<b>0,6</b>
Personnel		1 189,4	1 300,4	
Energie électrique		266,5	262,7	
Achats d'eau		1 277,8	1 076,8	
Produits de traitement		42,6	9,4	
Analyses		8,0	17,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		363,6	432,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		65,7	68,9	
Autres dépenses d'exploitation		634,4	671,4	
- Télécommunications, poste et télégestion		23,2	26,0	
- Engins et véhicules		239,2	199,5	
- Informatique		208,5	201,4	
- Assurances		28,1	62,9	
- Locaux		61,5	68,7	
- Divers		73,9	113,0	
Contribution des services centraux et recherche		315,5	369,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		4 947,0	5 101,0	
- Part collectivité		2 668,0	2 727,0	
- Autres organismes publics		2 279,0	2 374,0	
Charges relatives aux renouvellements		291,2	293,3	
- Pour garantie de continuité du service		80,8	77,6	
- Fonds contractuel		210,4	215,7	
Charges relatives aux investissements contractuels		141,0	143,9	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		141,0	143,9	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		149,1	124,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		125,9	113,3	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		84,1	-19,1	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-114,7</b>	<b>183,1</b>	<b>259,6</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)			69,4	
<b>RESULTAT</b>		<b>-114,7</b>	<b>113,6</b>	<b>199,1</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Ref: 110-012004 -780200 -01 2015120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 29/05/2016



## 11.1 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).



La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et d'agents chargés de la clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :



- **Sous-traitance** : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- **Matières et Fournitures** : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

#### 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
  - Les primes dommages ouvrages
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.



9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes.
- les redevances.

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :



Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



## 12 SPÉCIMENS DE FACTURES

### 12.1 SPÉCIMENS DE FACTURES LIÉS AU DÉCRET N°2007-675

Vos Contacts :

**Accueil :** 6 rue du Petit Clos  
à GALLUIS  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

**Téléphone :** 01 77 78 80 01  
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

**Courrier :** TSA 14275  
77707 MARNE LA VALLEE CEDEX 04

**www.saurclient.fr**

**SPÉCIMEN**  
01 Janvier 2016

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

14

DESTINATAIRE DE LA FACTURE \*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT \*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :  
**SIRYAE**

Ce document est une simulation de facture.  
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,68 €	soit 0,0020 €/Litre
Consommation TTC	237,26 €	
<b>Total facture TTC</b>	<b>247,94 €</b>	

247,94 €

SAUR - S.A.S. au capital de 181 328 300 € RCS Versailles 339 379 984 Siège Social LES CYCLADES, 1 RUE ANDRÉ DE LAVOISIER 78380 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire (FR) FR 28 338 379 984 - N.A.F. 2820  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'information, aux fichiers et aux bases de données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de mise à jour ainsi que d'un droit de rectification ou de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue André Lavoisier, Guyancourt. Toute information supplémentaire à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPÉCIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BLANCOURT	000185843	015 mm				120	Cores, ammeter
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		184,01 € HT	194,13 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2016						10,12	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2016			120	0,5500	66,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2016			120	0,7981	95,88		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2016			120	0,1000	12,00		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France			120	0,0100	1,20		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,4150	49,80		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>247,94 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,01 €  
TVA sur les débits : 12,93 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une pénalité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 6 rue du Petit Clos  
à GALLUIS  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Téléphone : 01 77 78 80 01  
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)  
www.saurclient.fr

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2015

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

Courier : TSA 14275  
77707 MARNE LA VALLEE CEDEX 04

14

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIRYAE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,66 €	
Consommation TTC	236,43 €	soit 0,0020 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>247,09 €</b>	

SAUR - S.A.S. au capital de 181 328 800 € RCS Versailles 338 470 088 Siège Social LES CYCLOADES, 1 RUE ANTOINE DE LAYOISER 78000 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n° FR 28 338 279 804 - N.A.F. 2000  
Les informations inscrites sur cet état d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données et d'un droit de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BLANCOURT	000185843	015 mm				120	Cores, ammeter
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>		183,80 € HT						
		<b>193,91 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2015					10,10	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2015		120	0,5500	66,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2015		120	0,7975	95,70		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2015		120	0,1000	12,00		5,50

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		50,40 € HT						
		<b>53,18 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		Année 2015		120	0,0100	1,20		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2015		120	0,4100	49,20		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>247,09 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 234,20 €  
TVA sur les débits : 12,89 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une pénalité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

## 13 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en



m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour



chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.



Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



## 14 ANNEXES

### 14.1 DÉTAIL DES AUTRES BIENS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Station de production des Bîmes	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	140
Forage de Rosay 1	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	34
Forage de Rosay 1	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Forage de Rosay 1	E [J] - Climatisation-Isolation	7
Forage de Rosay 1	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Forage de Rosay 1	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	13
Forage de Rosay 1	E [P] - Pompage-Elévation	4
Forage de Rosay 1	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Forage de Rosay 1	E [U] - Sécurité-Protection	14
Forage de Rosay 1	E [V] - Robinetterie-Régulation	14
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	1
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Comptage CS060 Gambais Centre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage CS060 Gambais Centre	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS060 Gambais Centre	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Forage de Rosay 1	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	15
Forage & station de production de Rosay 2	E [B] - Conditionnement-Préparation	11
Forage & station de production de Rosay 2	E [C] - Aéraulique	5
Forage & station de production de Rosay 2	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	59
Forage & station de production de Rosay 2	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	37
Forage & station de production de Rosay 2	E [J] - Climatisation-Isolation	8
Forage & station de production de Rosay 2	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Forage & station de production de Rosay 2	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	34
Forage & station de production de Rosay 2	E [P] - Pompage-Elévation	16
Forage & station de production de Rosay 2	E [S] - Séparation-Filtration	5
Forage & station de production de Rosay 2	E [U] - Sécurité-Protection	11
Forage & station de production de Rosay 2	E [V] - Robinetterie-Régulation	106
Forage & station de production de Rosay 2	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	49
Forage de production de l'Artoire	E [B] - Conditionnement-Préparation	11
Forage de production de l'Artoire	E [C] - Aéraulique	5
Forage de production de l'Artoire	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	32
Forage de production de l'Artoire	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	21
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [P] - Pompage-Elévation	10



Désignation	Famille de biens	Nombre
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	19
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	17
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [V] - Robinetterie-Régulation	17
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	9
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	16
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptage VExxx à Villette	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Forage de production de l'Artoire	E [J] - Climatisation-Isolation	8
Forage de production de l'Artoire	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Forage de production de l'Artoire	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	19
Forage de production de l'Artoire	E [P] - Pompage-Elévation	6
Forage de production de l'Artoire	E [U] - Sécurité-Protection	3
Forage de production de l'Artoire	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Forage de production de l'Artoire	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	12
Forage de production d'Autouillet	E [B] - Conditionnement-Préparation	10
Forage de production d'Autouillet	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	44
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage CS100 Bazoche vers Montfort & Les Mesnuls	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS100 Bazoche vers Montfort & Les Mesnuls	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS100 Bazoche vers Montfort & Les Mesnuls	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage CS028 & CS029 Saint Forget vers Mesnil Sevin	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Forage de production d'Autouillet	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	18
Forage de production d'Autouillet	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Forage de production d'Autouillet	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Forage de production d'Autouillet	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Forage de production d'Autouillet	E [P] - Pompage-Elévation	3
Forage de production d'Autouillet	E [U] - Sécurité-Protection	3
Forage de production d'Autouillet	E [V] - Robinetterie-Régulation	32
Forage de production d'Autouillet	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Suppression en ligne des Mesnuls	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Suppression en ligne des Mesnuls	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Suppression en ligne des Mesnuls	E [J] - Climatisation-Isolation	4
Suppression en ligne des Mesnuls	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Suppression en ligne des Mesnuls	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12



Désignation	Famille de biens	Nombre
Suppression en ligne des Mesnuls	E [P] - Pompage-Élévation	6
Suppression en ligne des Mesnuls	E [U] - Sécurité-Protection	2
Suppression en ligne des Mesnuls	E [V] - Robinetterie-Régulation	37
Suppression en ligne des Mesnuls	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Suppression & bache de Egremont	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	40
Suppression & bache de Egremont	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	43
Suppression & bache de Egremont	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Suppression & bache de Egremont	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Suppression & bache de Egremont	E [P] - Pompage-Élévation	9
Suppression & bache de Egremont	E [R] - Stockage	3
Suppression & bache de Egremont	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Suppression & bache de Egremont	E [V] - Robinetterie-Régulation	57
Suppression & bache de Egremont	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	25
Suppression en ligne de Goupillières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Suppression en ligne de Goupillières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Suppression en ligne de Goupillières	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Suppression en ligne de Goupillières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Suppression en ligne de Goupillières	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	15
Suppression en ligne de Goupillières	E [P] - Pompage-Élévation	5
Suppression en ligne de Goupillières	E [U] - Sécurité-Protection	3
Suppression en ligne de Goupillières	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Suppression en ligne de Goupillières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Accélérateur de Bazainville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Accélérateur de Bazainville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	20
Accélérateur de Bazainville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Accélérateur de Bazainville	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Accélérateur de Bazainville	E [P] - Pompage-Élévation	5
Accélérateur de Bazainville	E [V] - Robinetterie-Régulation	42
Accélérateur de Bazainville	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Suppression en ligne de Marcq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Suppression en ligne de Marcq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	21
Suppression en ligne de Marcq	E [J] - Climatisation-Isolation	3
Suppression en ligne de Marcq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Suppression en ligne de Marcq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Suppression en ligne de Marcq	E [P] - Pompage-Élévation	14
Suppression en ligne de Marcq	E [U] - Sécurité-Protection	2
Suppression en ligne de Marcq	E [V] - Robinetterie-Régulation	70
Suppression en ligne de Marcq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Suppression en ligne de Thoiry	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Suppression en ligne de Thoiry	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Suppression en ligne de Thoiry	E [J] - Climatisation-Isolation	4
Suppression en ligne de Thoiry	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Suppression en ligne de Thoiry	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	9
Suppression en ligne de Thoiry	E [P] - Pompage-Élévation	6
Suppression en ligne de Thoiry	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [B] - Conditionnement-Préparation	6
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	40
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	24
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [J] - Climatisation-Isolation	7
Comptage VExxx à Villette	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage VExxx à Villette	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Comptage VExxx à Villette	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	E [V] - Robinetterie-Régulation	6



Désignation	Famille de biens	Nombre
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	15
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Comptage AExxx Saint Germain Chatron (Quota Chapelle)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage AExxx Saint Germain Chatron (Quota Chapelle)	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Comptage AExxx Saint Germain Chatron (Quota Chapelle)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Analyseur de Fer de Cressay	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Chloration sur réseau - Commune d'Elancourt	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Comptage Carrefour de la Chaîne	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Regard débitmètre AExxx & VExxx à La Verrière	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage VExxx à MGEN	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Réservoir des Quatre Piliers	E [B] - Conditionnement-Préparation	9
Réservoir des Quatre Piliers	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	93
Réservoir des Quatre Piliers	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	18
Réservoir des Quatre Piliers	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Réservoir des Quatre Piliers	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	18
Réservoir des Quatre Piliers	E [P] - Pompage-Elévation	2
Réservoir des Quatre Piliers	E [U] - Sécurité-Protection	2
Réservoir des Quatre Piliers	E [V] - Robinetterie-Régulation	27
Réservoir des Quatre Piliers	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	58
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	29
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	28
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [P] - Pompage-Elévation	10
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [U] - Sécurité-Protection	10
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [V] - Robinetterie-Régulation	85
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	28
Réservoir des Essarts	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	98
Réservoir des Essarts	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Réservoir des Essarts	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir des Essarts	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	24
Réservoir des Essarts	E [P] - Pompage-Elévation	8
Réservoir des Essarts	E [U] - Sécurité-Protection	1
Réservoir des Essarts	E [V] - Robinetterie-Régulation	39



Désignation	Famille de biens	Nombre
Réservoir des Essarts	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	19
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	100
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	20
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	11
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Bâche de Beynes - La Couperie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	56
Bâche de Beynes - La Couperie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Bâche de Beynes - La Couperie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Bâche de Beynes - La Couperie	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Bâche de Beynes - La Couperie	E [V] - Robinetterie-Régulation	29
Bâche de Beynes - La Couperie	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	10
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	42
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	9
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [V] - Robinetterie-Régulation	30
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	20
Réservoir du Boulay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	122
Réservoir du Boulay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Réservoir du Boulay	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Réservoir du Boulay	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Réservoir du Boulay	E [U] - Sécurité-Protection	3
Réservoir du Boulay	E [V] - Robinetterie-Régulation	25
Réservoir du Boulay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	28
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	24
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2



Désignation	Famille de biens	Nombre
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Comptage NORTEL MATRA	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Stabilisateur de pression de Prunay le Temple	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Stabilisateur de pression de Prunay le Temple	E [V] - Robinetterie-Régulation	18
Stabilisateur de pression de Cressay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Stabilisateur de pression de Cressay	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Stabilisateur de pression de Cressay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	1
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux - Ferme Toussac	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux - Ferme Toussac	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Réducteur de pression de Bazoches	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Réducteur de pression de Bazoches	E [V] - Robinetterie-Régulation	1
Réducteur de pression de Bazoches	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Galluis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Galluis	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	E [V] - Robinetterie-Régulation	17
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Station de production des Bîmes	E [B] - Conditionnement-Préparation	17
Station de production des Bîmes	E [C] - Aéraulique	18
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2



Désignation	Famille de biens	Nombre
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [P] - Pompe-Élévation	2
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [V] - Robinetterie-Régulation	50
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	17
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Comptage VE068 SIRYAE vers CAMY Hargeville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Comptage VE068 SIRYAE vers CAMY Hargeville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Comptage VExxx à Crespières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage VExxx à Crespières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptage VExxx à Crespières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage VExxx à Crespières	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Comptage VExxx à Crespières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7



Désignation	Famille de biens	Nombre
vers Le Perray & Les Essarts		
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Station de production des Bîmes	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	220
Station de production des Bîmes	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	128
Station de production des Bîmes	E [J] - Climatisation-Isolation	18
Station de production des Bîmes	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	10
Station de production des Bîmes	E [M] - Energie-Motorisation	6
Station de production des Bîmes	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	122
Station de production des Bîmes	E [P] - Pompage-Elévation	80
Station de production des Bîmes	E [R] - Stockage	11
Station de production des Bîmes	E [S] - Séparation-Filtration	23
Station de production des Bîmes	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	30
Station de production des Bîmes	E [U] - Sécurité-Protection	78
Station de production des Bîmes	E [V] - Robinetterie-Régulation	383
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2



## 14.2 TARIFS PRATIQUÉS, NOTES DE CALCUL DE RÉVISION

Date : 06/06/2016

<b>Partenaire : SIRYAE</b>		<b>Type de contrat : Affermage</b>		<b>Type d'encaissement : Société</b>			
<b>Référence contrat : 780200/01</b>							
<b>Produit : Eau Potable</b>							
<b>10\$Consommation part SAUR</b>							
Prix (HT) à compter du 01/01/2016 au 30/06/2016							
Devise : Euro							
Prix révisé = [K=1,0115] * Prix de base							
Redevance : Consommation part SAUR							
Date d'actualisation : 08/10/2015							
K : 1,0115							
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>							
Formule de révision : $0,15+0,33xICHTEHC/ICHTEHC_0+0,05x1570284/1570284+0,35xFSD3/FSD3_0+0,12xTP10a/TP10a_0$							
Contrat : $K= 0,15 +0,33 ICHTE/ICHTE_0 +0,05 351002/351002_0 + 0,35 FSD3/FSD3_0 + 0,12 TP10A/TP10A_0$							
Applications des indices : Valeur connue							
<b>K intermédiaire : 1,0115</b>							
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/09/2015				
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1570284	141,20000						160,30048
	1653964	01/07/2015	28/08/2015	SITE INTERNET INSEE		1,1936	134,30000
FSD3	125,50000	01/06/2015	14/08/2015	MTPB 5829			123,30000
TP10a	134,30000						134,50359
ICHTEHC	TP10A2010	01/05/2015	21/08/2015	MTPB 5830		1,2701	105,90000
	107,90000	01/03/2015	08/07/2015	SITE INTERNET INSEE			111,40000
<b>Détail du calcul du coefficient de variation</b>							
Résultat= $0,15+0,33xICHTEHC/ICHTEHC_0+0,05x1570284/1570284_0+0,35xFSD3/FSD3_0+0,12xTP10a/TP10a_0$							
.	0,15						0,150000000
.	+ 0,33	x	111,4 / 107,9			+	0,340704356
.	+ 0,05	x	160,30048 / 141,2			+	0,056763626
.	+ 0,35	x	123,3 / 125,5			+	0,343864542
.	+ 0,12	x	134,50359 / 134,3			+	0,120181912
.						=====	
.							1,01151436
<b>K définitif : 1,0115</b>							



## 14.3 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE

### Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Accélérateur de Bazainville	Accélérateur de Bazainville	22/10/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Accélérateur de Bazainville	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125	06/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission	16/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission	12/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission	04/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Analyseur de Fer de Cressay	Analyseur de Fer de Cressay	09/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Analyseur de Fer de Cressay	Analyseur de Fer de Cressay	22/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	06/02/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	03/09/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	15/09/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	Portillon accès bâche	03/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tampon réservoir	28/10/2015	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Bâche de Milon-la-Chapelle	Détecteur de niveau	09/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Milon-la-Chapelle	Pompe vide cave	03/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Milon-la-Chapelle	Pompe vide cave	15/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Compteur de sectorisation CS049 Garancières DN100	17/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	Débitmètre de sectorisation CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & Villiers vers Goupillières	15/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières	11/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	19/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Télétransmission	04/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	12/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Analyseur chlore et pH eau traitée	19/08/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Anti-intrusion	16/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Anti-intrusion	05/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	11/02/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	11/02/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	23/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Pompe de reprise n°2	31/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	27/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	15/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	29/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	30/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	09/07/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	02/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Vanne eau filtrée/eau de lavage filtre 1 V1	19/05/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage de Rosay 1	Forage de Rosay 1	12/02/2015	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau d'eau potable d'Elancourt	Réseau d'eau potable d'Elancourt	26/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau d'eau potable du SIRYAE	Réseau d'eau potable du SIRYAE	03/07/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau d'eau potable Les Essarts le Roi	Réseau d'eau potable Les Essarts le Roi	07/05/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Accélérateur de Saint Martin des Champs	24/07/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Armoire électrovannes	14/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe vide cave regard St Lubin	28/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Télétransmission	13/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion	18/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	22/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Télétransmission	03/06/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Essarts	Détecteur de niveau	09/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Essarts	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	05/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Essarts	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	09/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Essarts	Pompe vide cave	09/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Quatre Piliers	Armoire Bouteilles de chlore	16/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Quatre Piliers	Débitmètre de sectorisation RE054 & RE055 Remplissage RE 4 Piliers & Distribution RE 4 Piliers vers Grosrouvre	01/07/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Quatre Piliers	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	30/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Quatre Piliers	Sonde de niveau	09/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	16/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir du Boulay	Télétransmission	16/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir du Boulay	Vanne motorisée du Boulay	18/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	Compteur de sectorisation CS099 Vicq vers Neauphle - CS	11/09/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Analyseur fixe nitrates Les Bîmes	09/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Analyseur fixe nitrates Les Bîmes	19/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Armoire électrique ancien tableau	25/08/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Armoire électrique nouveau tableau	05/10/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Bouteilles de chlore	04/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	CHLORATION	18/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Chloromètre N°1	13/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Compresseur N°1	13/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Cuve d'acide chlorhydrique	18/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Démarrreur PS4	20/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	ELECTRICITE BT	16/06/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de lavage PL2	12/03/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS5	28/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	10/04/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe PE2 exhaure B1	12/06/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe PE4 exhaure B2	27/05/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	08/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/03/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/03/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	02/03/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	28/07/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Télesurveillance	14/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station de production des Bîmes	Télétransmission	04/12/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Surpression & bâche de Egremont	Surpression & bâche de Egremont	16/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Surpression en ligne de Goupillières	Ballon régulation	20/02/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Surpression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°1	24/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Surpression en ligne de Marcq	Surpression en ligne de Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Surpression en ligne de Marcq	Surpression en ligne de Marcq	03/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Surpression en ligne des Mesnuls	Surpression en ligne des Mesnuls	16/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Surpression en ligne des Mesnuls	Surpression en ligne des Mesnuls	16/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Surpression en ligne des Mesnuls	Surpression en ligne des Mesnuls	16/12/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée DN400	02/01/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vanne motorisée 5000	27/05/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	16/11/2015	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	18/11/2015	Curatif	Remise en état de fonctionnement



## 14.4 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

20 branchements renouvelés :

Commune	Adresse point de fourniture	Date renou	Entreprise	Marché
BEYNES	2, RTE DE MAULE	28/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
BEYNES	2, RUE DE L'AVENIR	11/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	13, RTE DU MESNIL	29/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
GAMBAIS	45, RUE DE GOUPIGNY	13/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
LA QUEUE LEZ YVELINES	112 RUE NATIONALE	6/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
LES ESSARTS LE ROI	CH DES GANDINES	22/1/15	SAUR	Contrat 2000-12
LES MESNULS	8, GRANDE RUE	21/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
LES MESNULS	14, GRANDE RUE	19/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MILLEMONT	112, RTE NATIONALE	6/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	11, PL ROBERT BRAULT	29/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	13, RUE AMAURY	12/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	25, RUE AMAURY	27/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	15, RUE DE DION	5/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE DION	30/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	17, RUE DE LA TREILLE	28/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE VERDUN	4/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	7, RUE NORMANDE	30/4/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	4, RUE PETEAU DE MAULETTE	6/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	17, RUE QUESNAY	27/5/15	SAUR	Contrat 2000-12
TACOIGNIERES	17, RUE DES BAS FONCEAUX	15/4/15	SAUR	Contrat 2000-12

68 branchements restant à remplacer :

Observations :

- Erreur sur le RAD 2014 dans le nombre restant (70) car non prise en compte des branchements renouvelés début 2015, avant rédaction du RAD et extraction de la base
- Quelques branchements notés en plomb dans la base abonnés de SAUR se sont révélés être en PEHD, après vérification sur le terrain (ils ont été renouvelés avant 2005, date du démarrage du suivi du renouvellement des branchements en plomb) ;
- La plupart des branchements restants se situent à Montfort l'Amaury car les chantiers ont été reportés et échelonnés dans le temps (périodes scolaires) en accord avec la mairie pour éviter de créer des problèmes de circulation dans le centre-ville ;
- Certains branchements ont également été reportés en lien avec les communes ou le Conseil Départemental en vue d'éviter la dégradation d'une chaussée neuve par la réalisation de nouveaux travaux ;
- Le reliquat correspond à des cas particuliers : abonnés n'ayant pas donné suite aux demandes de RDV, refus, report pour chemisage « Neofit » car le remplacement du branchement occasionnerait des dégâts et travaux complémentaires dans la propriété (par exemple refaire une terrasse) etc.

Voir la liste page suivante.



Commune	Adresse point de fourniture
BAZAINVILLE	14, RUE PICARDE
BEHOUST	28, RUE DU NID DE GEAI
BEHOUST	2, RUE DU MOUTIER
GAMBAIS	23, RUE DES GABELLES
GROSROUVRE	19, CH DE LA COUR DE L'ORME
LA QUEUE LEZ YVELINES	94, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	40, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	9, RUE CHRISTIAN LAZARD
LA QUEUE LEZ YVELINES	66, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	39, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	91 BIS, RTE NATIONALE
LE PERRY EN YVELINES	16, RUE D AUFFARGIS
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	11 BIS, GRANDE RUE
LES ESSARTS LE ROI	63, RUE D YVETTE
LES ESSARTS LE ROI	13, RUE DU 11 NOVEMBRE
LES MESNULS	27, RUE DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	9, CH DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	LES CROIX
LES MESNULS	RTE DE MANTES
LES MESNULS	5, RUE DE LA VALLEE
MAGNY LES HAMEAUX	8, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	16 RUE HENRY BARBUSSE
MAGNY LES HAMEAUX	1, IMP JEAN BESSON
MAGNY LES HAMEAUX	7, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	20, RUE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
MARCQ	7, RUE DU SENTIER
MAREIL LE GUYON	RTE DE MONTFORT
MAREIL LE GUYON	4 RTE DE MONTFORT (cheval mort)
MAREIL SUR MAULDRE	1, CH DE RICHE
MERE	1, AV LEON CRETE
MERE	21, AV LEON CRETE
MONTFORT L AMAURY	CHATEAU DE BLUCHE
MONTFORT L AMAURY	LES AMONTOIRES
MONTFORT L AMAURY	19, PL ROBERT BRAULT
MONTFORT L AMAURY	15, RUE AMAURY
MONTFORT L AMAURY	13, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	19, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	16, RUE DE LA TREILLE
MONTFORT L AMAURY	1, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE DE PARIS



<b>Commune</b>	<b>Adresse point de fourniture</b>
MONTFORT L AMAURY	15, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	25, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	27, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	28, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	31, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	35, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	41, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	6, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	7, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE MAURICE RAVEL
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	9, RUE NORMANDE
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	31, RTE DE L'ETANG DE LA TOUR
SAULX MARCHAIS	37, RUE DE L EGLISE
SAULX MARCHAIS	47, RUE DE L EGLISE
ST REMY L HONORE	22, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	6, RUE DE LOMBARDERIE
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
TACOIGNIERES	GRANDE RUE
VICQ	12, GRANDE RUE



## 14.5 REPARATIONS DE FUITES SUR LE RESEAU

Détail des interventions pour fuites sur canalisations :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
ANDELU	15/06/2015	BRECHE DU PUIITS (Rue de la)	63	Pvc
AUTEUIL	07/12/2015	11 MARCQ (Route de)	1109	PVC standard
AUTEUIL	31/08/2015	RU D'ORME (Rue du)	63	PVC standard
AUTOUILLET	09/06/2015	HAYE FROGEAY (Route de la)	143	Fonte Ductile
BAZAINVILLE	17/08/2015	FRANC MOREAU (Chemin du)	88	Acier
BAZAINVILLE	03/08/2015	PICARDE (Rue )	0	Acier
BAZAINVILLE	31/07/2015	1 PICARDE (Rue )	0	Acier
BAZAINVILLE	31/07/2015	68 PARIS (Avenue de)	88	Acier
BAZAINVILLE	18/02/2015	PARIS (Avenue de)	150	Fonte Ductile
BAZAINVILLE	02/01/2015	TILLEULS (Avenue des)	50	Pvc
BEHOUST	08/09/2015	MASSE (Rue de la)	0	Acier
BEHOUST	03/09/2015	PIMARDIERE (Chemin de la)	88	Acier
BEYNES	16/11/2015	MARCQ (Rue de)	80	Fonte Ductile
BEYNES	03/11/2015	ROUTE DE MARCQ	98	Fonte Ductile
BEYNES	16/10/2015	CARCASSONNE (Rue de)	80	Fonte Ductile
BEYNES	07/08/2015	10 PROVENCE (Rue de)	25	Polyéthylène (PEHD)
BEYNES	19/06/2015	CHATEAU D'EAU (Rue du)	88	Acier
BEYNES	19/06/2015	CRESSAY (Chemin de)	88	Acier
BEYNES	19/06/2015	D11	88	Acier
BEYNES	02/06/2015	CRESPIERES (Avenue de)	90	Pvc
BEYNES	07/05/2015	GARENNE (Rue de la)	90	Pvc
BEYNES	10/04/2015	PETITE MAULDRE (Residence de la)	0	Autre
BEYNES	02/02/2015	0 CHATEAU D'EAU (Rue du)	160	Polyéthylène (PEHD)
BEYNES	30/01/2015	REPUBLIQUE (Rue de la)	85	Fonte Ductile
BOISSY-SANS-AVOIR	08/09/2015	3 MOULINS (Place des)	68	Acier
ELANCOURT	01/12/2015	1 GATINES (Route des)	100	Fonte
ELANCOURT	13/11/2015	Face au 9 ROUTE DE TRAPPES	168	Fonte Ductile
ELANCOURT	30/09/2015	ANDRE MALRAUX (Boulevard )	150	PVC standard
ELANCOURT	14/09/2015	LOUIS RENAULT (Place )	63	Pvc
ELANCOURT	10/09/2015	18 MUETTE (Route de la)	0	Autre
ELANCOURT	24/07/2015	5 GATINES (Route des)	40	Acier
ELANCOURT	04/07/2015	11 MESNIL (Route du)	60	Acier
ELANCOURT	12/06/2015	GATINES (Route des)	0	Autre
ELANCOURT	02/04/2015	ALFRED DE MUSSET (Rue )	110	PVC standard
FLEXANVILLE	13/10/2015	GOUPILLIERES (Rue de)	78	Fonte Ductile
GALLUIS	07/08/2015	PONT MARIE (Rue du)	150	Fonte
GALLUIS	17/07/2015	14 bis BOIS (Rue des)	63	PVC standard
GAMBAIS	03/12/2015	NEUVILLE (Avenue de)	80	Acier
GAMBAIS	24/09/2015	NEUVILLE (Avenue de)	80	Acier



Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
GAMBAIS	21/09/2015	9 AUX ANES (Sentier )	0	Acier
GAMBAIS	10/08/2015	NEUVILLE (Avenue de)	98	Acier
GAMBAIS	10/08/2015	NEUVILLE (Avenue de)	98	Acier
GAMBAIS	15/07/2015	NEUVILLE (Avenue de)	95	Acier
GAMBAIS	07/07/2015	CROIX DE PIERRE (Route de la)	88	Acier
GAMBAIS	03/07/2015	56 PAVE (Route du)	90	PVC renforcé (orienté ou biorienté, uPVC, MOPVC)
GAMBAISEUIL	21/05/2015	MONTFORT L'AMAURY (Route de)	106	Amiante ciment
GAMBAISEUIL	30/03/2015	GAMBAIS (Route de)	50	PVC standard
GARANCIERES	17/09/2015	12 FONTAINE QUENETTE (Rue de la)	32	PVC standard
GARANCIERES	30/07/2015	MURIERS (Chemin des)	25	PVC standard
GARANCIERES	21/04/2015	GENETIERE (Route de la)	63	PVC standard
GARANCIERES	16/02/2015	STADE (Rue du)	110	PVC standard
GARANCIERES	05/02/2015	VILLIERS-LE-MAHIEU (Route de)	150	Fonte Ductile
GROSROUVRE	08/08/2015	COUR DE L'ORME (Chemin de la)	70	Fonte
GROSROUVRE	28/05/2015	SURIE (Route de la)	27	Acier
GROSROUVRE	30/03/2015	TROCHE (Route de la)	100	Fonte
LA QUEUE-LES-YVELINES	03/11/2015	MARCASSINS (Chemin des)	110	PVC standard
LA QUEUE-LES-YVELINES	21/10/2015	-	134	Acier
LA QUEUE-LES-YVELINES	05/08/2015	NATIONALE (Rue )	60	Fonte Ductile
LA QUEUE-LES-YVELINES	16/02/2015	RPT DE GALLUIS	110	PVC renforcé (orienté ou biorienté, uPVC, MOPVC)
LE MESNIL-SAINT-DENIS	03/11/2015	LEVITT (Place )	78	Amiante ciment
LE MESNIL-SAINT-DENIS	27/08/2015	21 CARRIERES (Avenue des)	108	Amiante ciment
LE MESNIL-SAINT-DENIS	22/05/2015	AV DE BRETEUIL / RUE EMILE FONTANNIER	300	Fonte Ductile
LE MESNIL-SAINT-DENIS	12/05/2015	4 PEUPLIERS (Avenue des)	60	Acier
LE MESNIL-SAINT-DENIS	13/04/2015	PEUPLIERS (Avenue des)	110	PVC standard
LE MESNIL-SAINT-DENIS	23/03/2015	BLAISE PASCAL (Rue )	108	Amiante ciment
LE MESNIL-SAINT-DENIS	05/03/2015	CARRIERES (Avenue des)	0	Amiante ciment
LE MESNIL-SAINT-DENIS	03/03/2015	PENSEES (Place des)	0	Amiante ciment
LE MESNIL-SAINT-DENIS	07/01/2015	CHARLES DE SELLE (Rue )	50	Polyéthylène (PEHD)
LE MESNIL-SAINT-DENIS	05/01/2015	RODON (Rue de)	63	PVC standard
LE PERRAY-EN-YVELINES	11/02/2015	7 Rue de la GRIMACE	0	Fonte Ductile
LE PERRAY-EN-YVELINES	08/02/2015	GRIMACE (Rue de la)	80	Fonte
LE PERRAY-EN-YVELINES	06/01/2015	TOUCHE (Rue de la)	147	Fonte
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	07/07/2015	1 LE TAILLIS (Residence )	128	Amiante ciment
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	08/04/2015	GENERAL CHARLES DE GAULLE (Rue du)	150	Fonte
LES ESSARTS-LE-ROI	07/10/2015	D910	133	Acier
LES ESSARTS-LE-ROI	05/05/2015	PENSEES (Rue des)	63	Pvc
LES ESSARTS-LE-ROI	19/03/2015	RTE NATIONALE 10	90	PVC standard
LES MESNULS	12/10/2015	VIEIL ETANG (Chemin du)	63	PVC standard
LES MESNULS	12/08/2015	BEAUREGARD (Rue de)	100	Fonte
LES MESNULS	02/07/2015	7 BORNE (Rue de la)	25	Fonte Ductile



Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
LES MESNULS	14/04/2015	SAINT-REMY-L'HONORE (Route de)	110	Pvc
LES MESNULS	28/01/2015	COTEAU (Rue du)	100	Fonte Ductile
LEVIS-SAINT-NOM	04/12/2015	BRUYERES (Rue des)	110	PVC standard
LEVIS-SAINT-NOM	28/10/2015	GIROUARD (Route de)	60	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	28/10/2015	GIROUARD (Route de)	0	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	15/09/2015	4 POPINERIE (Route de la)	0	Acier
LEVIS-SAINT-NOM	27/05/2015	DAMPIERRE (Route de)	88	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	07/05/2015	GIROUARD (Route de)	-	Inconnu
LEVIS-SAINT-NOM	16/04/2015	RECETTE (Route de la)	80	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	14/04/2015	GIROUARD (Route de)	60	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	11/02/2015	CHATAIGNIERS (Rue des)	110	PVC standard
LEVIS-SAINT-NOM	28/01/2015	GIROUARD (Route de)	60	Amiante ciment
MAGNY-LES-HAMEAUX	28/12/2015	CAPUCINES (Allée des)	100	PVC standard
MAGNY-LES-HAMEAUX	17/08/2015	GENESTE (Rue de la)	108	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	22/07/2015	GABRIEL PERI (Rue )	108	Polyéthylène (PEHD)
MAGNY-LES-HAMEAUX	17/07/2015	GERBE D'OR (Rue de la)	108	PVC standard
MAGNY-LES-HAMEAUX	26/06/2015	Impasse BOUCHARD DE MARLY (à 12 m du n°2)	64	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	26/06/2015	JOSEPH LEMARCHAND (Rue )	0	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	11/06/2015	GERBE D'OR (Rue de la)	78	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	04/06/2015	GENESTE (Rue de la)	108	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	24/04/2015	RURAL 30 (Chemin )	116	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	19/03/2015	ERNEST CHAUSSON (Rue )	133	Acier
MAGNY-LES-HAMEAUX	23/02/2015	LOUIS DE MARLY (Rue )	110	PVC standard
MAULETTE	24/04/2015	RAMBOUILLET (Route de)	0	Acier
MAULETTE	11/03/2015	NORMAND (Chemin )	80	Acier
MERE	31/08/2015	POIRIER D'ENCRE (Rue du)	50	Polyéthylène (PEHD)
MERE	17/07/2015	FRANCOIS QUESNAY (Place )	63	PVC standard
MERE	11/05/2015	FRANCOIS QUESNAY (Place )	0	Autre
MERE	02/02/2015	EGALITE (Rue de l')	60	Fonte
MILON-LA-CHAPELLE	06/03/2015	CHEVREUSE (Route de)	100	Acier
MONTAINVILLE	04/02/2015	FONTAINE BONICE (Chemin de la)	63	PVC standard
MONTAINVILLE	19/01/2015	RAMBOUILLET (Route de)	125	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	16/12/2015	VAL (Chemin du)	0	Acier
MONTFORT-L'AMAURY	11/12/2015	VERT GALANT (Rue du)	150	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	03/12/2015	VAL (Chemin du)	25	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	24/06/2015	VAL (Chemin du)	25	Polyéthylène (PEHD)
MONTFORT-L'AMAURY	16/03/2015	BERTRAND DU GUESCLIN (Rue )	60	Fonte
NEAUPHLE-LE-VIEUX	10/03/2015	VIEUX MOULIN (Chemin du)	0	Autre
ORGERUS	18/09/2015	BECONCELLE (Rue de)	200	Acier
ORGERUS	11/09/2015	PORTE DES CHAMPS (Allée de la)	100	Acier
ORGERUS	01/06/2015	GUE (Allée du)	88	Fonte Ductile
OSMOY	14/09/2015	NOTRE DAME DE LA PITIE (Chemin de)	70	Fonte Ductile
RICHEBOURG	24/11/2015	4 SABLONS (Rue des)	88	Polyéthylène (PEHD)



Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
RICHEBOURG	14/09/2015	BAZAINVILLE (Route de)	118	Fonte Ductile
RICHEBOURG	11/09/2015	GASCOINS (Rue des)	168	Fonte Ductile
RICHEBOURG	09/07/2015	SABLONS (Rue des)	118	Fonte Ductile
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	20/07/2015	100 ARPENTS (Rue des)	100	Fonte Grise
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	15/07/2015	100 ARPENTS (Rue des)	98	Fonte Ductile
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	20/04/2015	HAUT BOUTRON (Rue du)	98	Fonte Ductile
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	07/03/2015	NEAUPHLE A THIVERVAL (Chemin de)	180	Polyéthylène (PEHD)
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	06/03/2015	PRIEURE (Rue du)	80	Fonte Ductile
SAINT-REMY-L'HONORE	25/08/2015	5 MOULIN (Rue du)	110	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	21/07/2015	1 ETANGS (Rue des)	0	Acier
SAINT-REMY-L'HONORE	03/07/2015	15 PATIS (Rue des)	110	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	28/04/2015	BLOTTERIE (Rue de la)	110	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	22/04/2015	PEUPLIERS (Allée des)	63	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	11/04/2015	BLOTTERIE (Rue de la)	110	Pvc
SAINT-REMY-L'HONORE	11/02/2015	6 RUE DES SAPINS	78	Fonte Ductile
SAINT-REMY-L'HONORE	16/01/2015	MOULIN (Rue du)	150	Fonte Ductile
TACOIGNIERES	20/02/2015	EGLISE (Rue de l')	68	Acier
THOIRY	04/08/2015	VERT (Chemin )	90	PVC standard
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	18/08/2015	18 AUFFARGIS (Route d')	150	Fonte
VILLIERS-LE-MAHIEU	20/11/2015	GARANCIERES (Route de)	168	Fonte Ductile
VILLIERS-LE-MAHIEU	19/11/2015	Rue de BOULAINCOURT (à 3 m du n°14)	110	PVC standard

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date	Adresse
AUTEUIL	19/06/2015	RU D'ORME (Rue du)
AUTEUIL	30/04/2015	MARCQ (Route de)
AUTOUILLET	12/05/2015	CHATEAUX (Route des)
BAZAINVILLE	19/06/2015	ORGERUS (Route d')
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	09/09/2015	7 EGLISE (Chemin de l')
BEHOUST	27/04/2015	MOUTIER (Rue du)
BEYNES	13/10/2015	PINSONS (Rue des)
BEYNES	20/08/2015	MORTEMAI (Avenue de)
BEYNES	12/08/2015	EGLANTINES (Rue des)
BEYNES	23/06/2015	TUILERIE (Rue de la)
BEYNES	10/06/2015	HIRONDELLES (Rue des)
BEYNES	09/02/2015	ALBATROS (Rue des)
BEYNES	03/02/2015	PICARDIE (Rue de)
BEYNES	30/01/2015	ILE DE FRANCE (Rue de l')
BEYNES	23/01/2015	5 MEUNERIE (Rue de la)
BEYNES	23/01/2015	MORTEMAI (Avenue de)
BOISSY-SANS-AVOIR	15/05/2015	CLOS PESANT (Allée du)
ELANCOURT	19/11/2015	Place de MOLAY (à 3 m du n°3)
ELANCOURT	10/11/2015	4 Bis Avenue PAUL CEZANNE



Commune	Date	Adresse
ELANCOURT	23/10/2015	COUDRIETTE (Chemin de la)
ELANCOURT	12/10/2015	TRAPPES (Route de)
ELANCOURT	15/09/2015	PAULHAC (Rue de)
ELANCOURT	28/08/2015	FERDINAND BUISSON (Place )
ELANCOURT	13/07/2015	33 SAGITTAIRE (Rue du)
ELANCOURT	15/06/2015	THOMAS EDISON (Rue )
ELANCOURT	10/06/2015	FRISE (Avenue de la)
ELANCOURT	29/05/2015	MARECHAL FERRANT (Rue du)
ELANCOURT	29/05/2015	MONTMORENCY (Rue de)
ELANCOURT	21/05/2015	ERIK SATIE (Allée )
ELANCOURT	06/05/2015	D23
ELANCOURT	31/01/2015	MESNIL (Route du)
FLEXANVILLE	30/12/2015	29 FONTAINE HEDIN (Rue de la)
FLEXANVILLE	01/06/2015	FONTAINE HEDIN (Rue de la)
FLEXANVILLE	10/03/2015	12 ELAN (Rue d')
GALLUIS	27/07/2015	33 LABARRAQUE (Rue )
GALLUIS	12/06/2015	VIGNES (Ruelle des)
GALLUIS	20/03/2015	PRES DE LA VILLE (Rue des)
GAMBAIS	22/12/2015	111 FERME DES BOIS (Chemin de la)
GAMBAIS	21/04/2015	19 GOUPIGNY (Rue de)
GAMBAISEUIL	15/04/2015	Route de GAMBAIS
GARANCIERES	24/08/2015	12 FONTAINE QUENETTE (Rue de la)
GARANCIERES	03/02/2015	GARE (Route de la)
GOUPILLIERES	07/12/2015	CREUX (Chemin )
HOUDAN	13/07/2015	PTE D'EPERNON
LA QUEUE-LES-YVELINES	08/12/2015	BUTTE DES MOULINS (Chemin de la)
LA QUEUE-LES-YVELINES	06/02/2015	REMPARTS (Rue des)
LE MESNIL-SAINT-DENIS	16/10/2015	LEVITT (Place )
LE MESNIL-SAINT-DENIS	22/06/2015	HENRI IV (Avenue )
LE MESNIL-SAINT-DENIS	22/05/2015	CARRIERES (Avenue des)
LE MESNIL-SAINT-DENIS	21/05/2015	HABERT DE MONTMORT (Avenue )
LE MESNIL-SAINT-DENIS	23/04/2015	PETITES ECOLES (Allée des)
LE PERRAY-EN-YVELINES	19/11/2015	VIEUX MOULIN (Chemin du)
LE PERRAY-EN-YVELINES	22/08/2015	PARFOND (Rue de)
LE PERRAY-EN-YVELINES	12/08/2015	CHARTRES (Rue de)
LE PERRAY-EN-YVELINES	24/07/2015	PERCHE AUX MARES (Rue de la)
LE PERRAY-EN-YVELINES	22/07/2015	7 POINTE DES RIGOLES (Rue de la)
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	07/04/2015	GENERAL CHARLES DE GAULLE (Rue du)
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	30/01/2015	PAVE (Rue du)
LES ESSARTS-LE-ROI	24/12/2015	AUFFARGIS (Rue d')
LES ESSARTS-LE-ROI	02/12/2015	BUTTE ROUGE (Chemin de la)
LES ESSARTS-LE-ROI	01/12/2015	52 HAIE AUX VACHES (Rue de la)
LES ESSARTS-LE-ROI	05/10/2015	BUTTE ROUGE (Chemin de la)
LES ESSARTS-LE-ROI	21/09/2015	AUFFARGIS (Rue d')



Commune	Date	Adresse
LES ESSARTS-LE-ROI	24/04/2015	8 BOURGOGNE (Rue de)
LES ESSARTS-LE-ROI	25/03/2015	CAPITAINE ANJOT (Rue du)
LES MESNULS	13/08/2015	VIEIL ETANG (Chemin du)
LEVIS-SAINT-NOM	24/08/2015	AVENIR (Rue de l')
LEVIS-SAINT-NOM	06/05/2015	MARCHAIS (Chemin du)
MAGNY-LES-HAMEAUX	04/11/2015	RAYMOND BONHEUR (Rue )
MAGNY-LES-HAMEAUX	08/10/2015	PHILIPPE DE CHAMPAIGNE (Rue )
MAGNY-LES-HAMEAUX	24/08/2015	16 ERNEST CHAUSSON (Rue )
MAGNY-LES-HAMEAUX	03/04/2015	ERNEST CHAUSSON (Rue )
MAGNY-LES-HAMEAUX	31/03/2015	ANDRE HODEBOURG (Rue )
MARCQ	02/06/2015	ANDELU (Rue d')
MAREIL-LE-GUYON	07/08/2015	GARENNE (Route de la)
MAREIL-SUR-MAULDRE	29/12/2015	FONTAINES (Rue des)
MAULETTE	11/07/2015	PTE D'EPERNON
MERE	16/12/2015	ANATOLE MOUSSU (Rue )
MERE	10/11/2015	BARDELLE (Route de)
MERE	21/08/2015	Rue ROGER VANNIER (n°15)
MERE	19/05/2015	MARE CHANTREUIL (Rue de la)
MERE	04/02/2015	PARC BOULOGNE (Rue du)
MONTFORT-L'AMAURY	15/10/2015	BRETAGNE (Rue de)
MONTFORT-L'AMAURY	30/09/2015	72 Rue SAINT-NICOLAS
MONTFORT-L'AMAURY	29/09/2015	SAINT-NICOLAS (Rue )
MONTFORT-L'AMAURY	14/09/2015	Rue de BRETAGNE (à 8 m du n°9)
NEAUPHLE-LE-VIEUX	06/09/2015	VERSAILLES (Rue de)
NEAUPHLE-LE-VIEUX	31/08/2015	VERSAILLES (Rue de)
NEAUPHLE-LE-VIEUX	16/03/2015	NEAUPHLE (Rue de)
ORGERUS	29/10/2015	GRANDE RUE
ORGERUS	28/10/2015	HALLES (Place des)
ORGERUS	19/05/2015	BOIS (Rue du)
RICHEBOURG	02/10/2015	-
RICHEBOURG	18/03/2015	BAZAINVILLE (Route de)
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	24/12/2015	2 BIS RUE DES MARETTES LOT 23
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	09/10/2015	PASCAL (Rue )
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	20/08/2015	100 ARPENTS (Rue des)
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	21/07/2015	7 VALLEE YART (Chemin de la)
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	25/02/2015	-
SAINT-REMY-L'HONORE	30/06/2015	5 MOULIN (Rue du)
SAINT-REMY-L'HONORE	13/05/2015	4 Rue des ETANGS
SAULX-MARCHAIS	07/07/2015	TUILERIE (Rue de la)
SAULX-MARCHAIS	13/01/2015	Rue de l' EGLISE (à 1 m du n°5 Bis)
THOIRY	08/04/2015	MAULE (Route de)
THOIRY	16/01/2015	9 Rue de la Couture



## 14.6 TRAVAUX NEUFS REALISES PAR SAUR

Commune	Nom & Prénom	Date facture
ANDELU	RUE DES ECOLES	15/4/15
ANDELU	7 RTE DE MONTAINVILLE	10/11/15
AUTEUIL	2 GRANDE RUE	12/11/15
AUTEUIL	17 A RUE DES VIGNES	2/10/15
AUTEUIL	1 RUE DE GOIN	25/8/15
AUTEUIL	46 GRANDE RUE	10/12/15
AUTEUIL	68 GRANDE RUE	11/1/16
BAZAINVILLE	38 A RTE DE GUIGNONVILLE	10/12/15
BAZAINVILLE	58 IMP DU BOEUF COURONNE	21/8/15
BAZAINVILLE	13 RTE DE LA SABLIERE	27/2/15
BAZAINVILLE	19 BIS GRANDE RUE	27/2/15
BAZOUCHES SUR GUYONNE	21 RTE DE CHEVREUSE	12/1/16
BAZOUCHES SUR GUYONNE	20 BIS ROUTE DE CHEVREUSE	27/2/15
BEHOUST	18 ROUTE DE ST HILAIRE	30/6/15
BEHOUST	2 RUE DE LA TUILERIE	22/5/15
BEHOUST	RUE DE LA TUILERIE	10/11/15
BEHOUST	RTE DE LA TUILERIE	15/4/15
BEYNES	10 RUE DE LA FONTAINE	13/7/15
BEYNES	RUE DE LA TUILERIE	19/3/15
BEYNES	12 CHEMIN NEAUPHLE LE VIEUX	21/5/15
BEYNES	RUE DE LA TUILERIE	2/6/15
BEYNES	2 AV DE LA GARE	19/5/15
BEYNES	23 A RUE DE LA TUILERIE	10/12/15
BEYNES	RUE DE LA TUILERIE	9/9/15
BEYNES	27 RUE DE LA MUETTE	24/9/15
BEYNES	11 RTE DE MARCQ	9/12/15
BEYNES	FERME DE L ORME	6/1/16
BEYNES	1 RES LA PETITE MAULDRE	11/1/16
BEYNES	13 F RUE DE LA TUILERIE	11/1/16
BEYNES	13 A RUE DE LA TUILERIE	12/1/16
BEYNES	37 RUE DU BOIS	22/6/15
BEYNES	RUE DE LA TUILERIE	25/8/15
BEYNES	3 RUE CH DE FER	24/9/15
BEYNES	LA HAUTE PISSOTTE	11/2/15
BEYNES	23D RUE DE LA TUILERIE	11/2/15
BEYNES	23C RUE DE LA TUILERIE	25/3/15
BEYNES	3 RUE DE CARCASSONNE	27/2/15
BOISSY SANS AVOIR	21 BIS RUE DES LIERRES	5/5/15
BOISSY SANS AVOIR	8 RUE DE LA MAIRIE	14/9/15
BOISSY SANS AVOIR	8 RUE DE LA MAIRIE	14/9/15
BOISSY SANS AVOIR	8 RUE DE LA MAIRIE	10/11/15
BOISSY SANS AVOIR	CH DES FAUVETTES	6/5/15
ELANCOURT	8 CH DE LAUNAY	22/10/15
ELANCOURT	CH DE LAUNAY	2/6/15
ELANCOURT	8 CH DE LAUNAY	12/11/15
ELANCOURT	44 BIS CH DES VIGNES	24/9/15
ELANCOURT	36 RTE DU MESNIL	12/1/16
ELANCOURT	8 CH DE LAUNAY	27/2/15



Commune	Nom & Prénom	Date facture
ELANCOURT	8 CH DE LAUNAY	23/2/15
FLEXANVILLE	31 RUE DE LA FONTAINE HEDIN	3/7/15
FLEXANVILLE	8 RUE ROGER DARIN	20/2/15
GALLUIS	16 RUE DU PONT MARIE	16/2/15
GALLUIS	25 RUE LABARRAQUE	11/2/15
GALLUIS	4 RUE DES PRES DE LA VILLE	26/3/15
GALLUIS	10 RUE DES HORTENSIAS	27/3/15
GALLUIS	20 RUE DES BOIS	27/8/15
GALLUIS	20 RUE DES BOIS	27/8/15
GALLUIS	16 RUE DU PONT MARIE	9/7/15
GALLUIS	20 RUE DES BOIS	10/12/15
GALLUIS	2 RUE DE LA TUILERIE	11/1/16
GALLUIS	15 RUE DU PONT MARIE	5/5/15
GALLUIS	20 A RUE DES BOIS	6/1/16
GAMBAIS	11 RUE DU VIEUX PUIITS	17/4/15
GAMBAIS	RUE DES VIEILLES TUILERIES	20/5/15
GAMBAIS	48 RUE DES VIEILLES TUILERIES	27/5/15
GAMBAIS	27 SENTES AUX ANES	11/9/15
GAMBAIS	13 BIS RUE DU VIEUX PUIITS	13/8/15
GAMBAIS	11 RUE DU VIEUX PUIITS	13/8/15
GAMBAIS	75 BIS RUE DE L EGLISE	24/9/15
GAMBAIS	17 RUE DU VIEUX PUIITS	17/8/15
GAMBAIS	67 SEPTIES RTE DE PERDREAUVILLE	4/12/15
GAMBAIS	RUE DE L EGLISE	12/10/15
GAMBAIS	1 RUE DU PARC	27/5/15
GAMBAIS	CH DU BOIS DES NOVALES	5/5/15
GAMBAIS	4 RTE DE GAMBAISEUIL	10/2/15
GAMBAIS	16 bis CH DES DAMES	27/2/15
GARANCIERES	RUE DES COQUETIERS	27/2/15
GARANCIERES	4 RUE DES COQUETIERS	5/6/15
GARANCIERES	RUE DE LA SYNAGOGUE	25/8/15
GARANCIERES	CH DU TROU CHEVALIER	27/5/15
GARANCIERES	5 ROUTE DE BOISSY	2/6/15
GARANCIERES	10 ROUTE DU BOISSARD	12/11/15
GARANCIERES	18 ROUTE DU BOISSARD	6/1/16
GARANCIERES	1 CH DES MURIERS	5/11/15
GARANCIERES	RUELLE DU LOUP	11/1/16
GARANCIERES	4 RUE DU PRE MAROT	16/11/15
GARANCIERES	16 RUE DU GENERAL LECLERC	11/1/16
GARANCIERES	16 RUE DU GENERAL LECLERC	11/1/16
GARANCIERES	16 RUE DU GENERAL LECLERC	11/1/16
GARANCIERES	16 RUE DU GENERAL LECLERC	28/5/15
GARANCIERES	10 ROUTE DU BOISSARD	16/2/15
GARANCIERES	ROUTE DE VILLIERS LE MAHIEU	27/5/15
GARANCIERES	15BIS RUE DE L EGLISE	27/2/15
GARANCIERES	12 RTE DE VILLIERS	26/2/15
GOUPILLIERES	1 CH DU VIEUX MOUTIER	21/8/15
GOUPILLIERES	2 RTE DE JUMEAUVILLE	23/4/15
GROSROUVRE	79bis ROUTE DE LA TROCHE	26/2/15
GROSROUVRE	11 CH DES 4 PILIERS	2/6/15
GROSROUVRE	10 route du buisson	5/11/15
GROSROUVRE	18 CH DE LA COUR DE L'ORME	22/9/15



Commune	Nom & Prénom	Date facture
GROSROUVRE	81 RTE DE LA TROCHE	10/2/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	11 RUE DE LA GARE	17/4/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	11 RUE DE LA GARE	17/4/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	11 RUE DE LA GARE	17/4/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	RTE DE GROSROUVRE	22/10/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	11 BIS RUE DE LA GARE	2/6/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	1 ROUTE DE BOISSY	23/9/15
LA QUEUE LEZ YVELINES	?	11/1/16
LA QUEUE LEZ YVELINES	RUE DE GROSROUVRE	23/4/15
LE PERRAY EN YVELINES	52 RUE DU ROSEAU	17/7/15
LE PERRAY EN YVELINES	24 RUE DE LA TOUCHE	5/5/15
LE PERRAY EN YVELINES	60 GRANDE RUE VERTE	17/4/15
LE PERRAY EN YVELINES	7 BIS RUE DU ROSEAU	20/8/15
LE PERRAY EN YVELINES	90 RUE DU MOULIN	2/10/15
LE PERRAY EN YVELINES	RUE DU CH VERT	12/1/16
LE PERRAY EN YVELINES	13 RUE DE L EGLISE	10/12/15
LE PERRAY EN YVELINES	3 ALLEE DU FER A CHEVAL LA FORET VERTE	30/4/15
LES ESSARTS LE ROI	12-14 RUE DE LA HAIE AUX VACHES	10/9/15
LES ESSARTS LE ROI	51 BIS RUE DE L ARTOIRE	5/11/15
LES ESSARTS LE ROI	45 RUE DE L ARTOIRE	6/1/16
LES MESNULS	LES ESSARTONS	6/5/15
LES MESNULS	RUE DE MONTORGUEIL	9/10/15
LES MESNULS	27 RUE DES ESSARTS	20/7/15
LES MESNULS	12 GRANDE RUE	27/5/15
LEVIS ST NOM	88 RUE DE MAUREGARD	26/5/15
LEVIS ST NOM	RTE DE MAISON BLANCHE	22/6/15
MAGNY LES HAMEAUX	4 BIS CH DE RODHON	17/11/15
MAGNY LES HAMEAUX	RUE VINCENT VAN GOGH	18/11/15
MAGNY LES HAMEAUX	4 BIS CHEMIN DE RHODON	25/8/15
MAGNY LES HAMEAUX	4 RUE RAYMOND BONHEUR	21/9/15
MAGNY LES HAMEAUX	RUE DE LA GENESTE	30/6/15
MAGNY LES HAMEAUX	150 CH DE LA CROIX AUX BUIS	12/1/16
MAGNY LES HAMEAUX	74 RUE JOSEPH LEMARCHAND	6/1/16
MAGNY LES HAMEAUX	RUE ANDRE HODEBOURG	12/3/15
MAGNY LES HAMEAUX	29 RUE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE	27/2/15
MAGNY LES HAMEAUX	11 ALLEE DES CAPUCINES	19/5/15
MAGNY LES HAMEAUX	ROND POINT DES MINES	6/1/16
MAGNY LES HAMEAUX	2 BIS RUE DE LA GERBE D'OR	26/2/15
MARCQ	12 SENTE DES JARDINS	21/8/15
MARCQ	3 BIS SENTE DES JARDINS	19/1/16
MAREIL LE GUYON	19 RUE DU BOUT DE L EAU	23/4/15
MAREIL LE GUYON	RUELLE DES PRES	6/5/15
MAREIL SUR MAULDRE	4 RUELLE ST MARTIN	27/4/15
MAULETTE	6 RUE DU TOURNIQUET	9/3/15
MAULETTE	RUE DE L'ABREUVOIR	17/4/15
MAULETTE	4 RUE DU TOURNIQUET	17/4/15
MAULETTE	30 AV GERARD ANNEL	21/9/15
MAULETTE	RUE DE L'ABREUVOIR	12/1/16
MAULETTE	9 RUE DE CHAMPAGNE	19/5/15
MAULETTE	6 RUE DE L EGLISE	12/1/16
MERE	3 BIS GRANDE RUE	25/8/15
MERE	22 RUE DES SABLONS	21/5/15



Commune	Nom & Prénom	Date facture
MERE	38 RUE LEOPOLD BELLAN	11/9/15
MERE	27 RUE DE LA LONGUE TOISE	23/4/15
MERE	1 impasse du bois yvon	2/7/15
MERE	4 impasse du bois yvon	3/9/15
MERE	8 RUE DE LA CHASIERE	26/6/15
MERE	14 RUE ANATOLE MOUSSU	5/1/16
MERE	19 RUE DE LA MALADRERIE	22/10/15
MERE	4BIS IMP DU BOIS YVON	24/9/15
MILLEMONT	112 RTE NATIONALE	12/1/16
MILLEMONT	10 BIS RUE GEORGES BEJOT	15/4/15
MONTAINVILLE	4 SENTE DE LA COUR AUX BORNES	21/8/15
MONTAINVILLE	SENTE AU CURE	22/9/15
MONTFORT L AMAURY	2 RUE AMAURY	25/6/15
MONTFORT L AMAURY	4 RUE DE VERSAILLES	30/6/15
MONTFORT L AMAURY	3 RUE CHRISTIAN LAZARD	21/8/15
MONTFORT L AMAURY	40 RUE DE SANCE	23/9/15
MONTFORT L AMAURY	1 RUE CHRISTIAN LAZARD	3/12/15
NEAUPHLE LE VIEUX	IMP DES VIGNES	16/11/15
NEAUPHLE LE VIEUX	12 RUE DE BEYNES	26/2/15
ORGERUS	RUE DES PETITS CLOS	12/6/15
ORGERUS	16BIS ROUTE DE FLEXANVILLE	13/3/15
ORGERUS	28 PLACE DES HALLES	27/2/15
ORGERUS	24 RUE DE LA TOURELLE	17/4/15
ORGERUS	16 RUE DES AGNEAUX	30/6/15
ORGERUS	RUE DE LA ROLANDERIE	21/9/15
ORGERUS	RUE DES PETITS CLOS	11/1/16
ORGERUS	14 RUE DE LA MARE	11/1/16
ORGERUS	52 RUE DE LA TOURELLE	5/5/15
ORGERUS	1 TER RUE DE LA SOURCE	17/6/15
ORGERUS	RUE DE LA ROLANDERIE	27/2/15
ORGERUS	24 PL DES HALLES	10/7/15
ORGERUS	35 RUE DU BOIS CARRE	23/4/15
ORGERUS	35TER RUE DU BOIS CARRE	11/2/15
ORGERUS	23 TER RUE DE LA TOURELLE	6/5/15
ORGERUS	3 CHEMIN DE LA POUSSINIERE	17/9/15
OSMOY	5 CH DU PAVILLON	23/4/15
RICHEBOURG	28 CH DES POINTES	2/10/15
RICHEBOURG	25 BIS RTE DE HOUDAN	8/1/16
RICHEBOURG	28 CH DES POINTES	12/1/16
RICHEBOURG	16 RTE DES BOURGEONNETS	7/10/15
RICHEBOURG	MOULIN DE RENOUVILLE	21/9/15
SAULX MARCHAIS	6 RUE DE L EGLISE	9/11/15
SAULX MARCHAIS	4 RUE DE L EGLISE	3/6/15
SAULX MARCHAIS	5 RUE DE L EGLISE	23/9/15
SAULX MARCHAIS	5 RUE DE L EGLISE	25/9/15
SAULX MARCHAIS	1 impasse du cloitre	11/9/15
SAULX MARCHAIS	61 RUE DE L EGLISE	27/2/15
SAULX MARCHAIS	RUE DE ROUET	16/2/15
SAULX MARCHAIS	3 BIS RUE DE LA TREILLE	26/2/15
ST FORGET	RUE DE LA MOTTE	2/6/15
ST FORGET	10 RUE DE LA MOTTE	5/11/15
ST FORGET	15 RUE DES GRANDS PRES	10/12/15



Commune	Nom & Prénom	Date facture
ST GERMAIN DE LA GRANGE	5 RUE DES CENTS ARPENTS	17/4/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	ZAC DE LA VALLEE YART	16/4/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES CENTS ARPENTS	18/3/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	4 RUE DE LA MAIRIE	24/8/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	1 RUE DU HAUT BOUTRON	13/8/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	2 CH DE LA BUTTE	11/1/16
ST GERMAIN DE LA GRANGE	2 CH DES VERGERS	30/9/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU BOIS MALHAIS	21/10/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	28 RUE DU BOIS MALHAIS	19/1/16
ST GERMAIN DE LA GRANGE	2 CH DES VERGERS	6/11/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	26 RUE DU BOIS MALHAIS	24/11/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	22 RUE DU BOIS MALHAIS	9/12/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	20 RUE DU BOIS MALHAIS	20/5/16
ST GERMAIN DE LA GRANGE	7 CH DES VERGERS	11/1/16
ST GERMAIN DE LA GRANGE	2 BIS RUE DES MARETTES	11/1/16
ST GERMAIN DE LA GRANGE	ZAC DE LA VALLEE YART	27/2/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	ZAC DE LA VALLEE YART	6/5/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	ZAC DE LA VALLEE YART	5/5/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	4 RUE DU HAUT BOUTRON	27/2/15
ST GERMAIN DE LA GRANGE	ZAC DE LA VALLEE YART	5/5/15
ST REMY L HONORE	9 RUE DE LA BORNE	15/4/15
ST REMY L HONORE	9 RUE DE LA PLAINE	19/6/15
ST REMY L HONORE	5 CHEMIN DU GRAND MOULIN	25/8/15
ST REMY L HONORE	9 RUE DE LA PLAINE	19/6/15
ST REMY L HONORE	SENTE RURALE 38	12/1/16
ST REMY L HONORE	SENTE RURALE 38	30/6/15
ST REMY L HONORE	CH DES AMONTOIRS	22/6/15
ST REMY L HONORE	6 RUE DE CHATILLON	26/2/15
ST REMY L HONORE	6 RUE DE LA PAIX	26/2/15
ST REMY L HONORE	10 RUE DU BORDEAU	12/3/15
TACOIGNIERES	57 GRANDE RUE	10/12/15
TACOIGNIERES	46 RUE DES VIGNES	24/7/15
TACOIGNIERES	56 BIS RUE DES VIGNES	23/7/15
TACOIGNIERES	52 RUE DES VIGNES	20/8/15
TACOIGNIERES	16 RUE DES VIGNES	23/9/15
THOIRY	RTE DE MAULE	23/4/15
THOIRY	RTE DE MAULE	2/7/15
THOIRY	LE PETIT MONT	2/6/15
THOIRY	RTE DE MAULE	25/8/15
THOIRY	4 rue de la couture	17/7/15
THOIRY	10 B RUE DE LA MARE AGRAD	12/1/16
THOIRY	7 rue de la couture	11/9/15
THOIRY	15 rue de la couture	21/9/15
THOIRY	23 CHEMIN DE LA BRIQUETERIE	22/10/15
THOIRY	28 CHEMIN DE MONTFORT	26/2/15
THOIRY	9 DE LA COUTURE	27/2/15
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	12 RTE DE L'ETANG DE LA TOUR	23/11/15
VILLIERS LE MAHIEU	13 RUE NORMANDE	10/12/15
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	24/4/15
VILLIERS LE MAHIEU	7 RUE DES LONGS CHAMPS	22/6/15
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	8/7/15
VILLIERS LE MAHIEU	7 RUE BERNARD BUFFET	19/5/15



Commune	Nom & Prénom	Date facture
VILLIERS LE MAHIEU	21 RUE BERNARD BUFFET	14/8/15
VILLIERS LE MAHIEU	1 A RUE DE LA CROIX ROUGE	11/1/16
VILLIERS LE MAHIEU	9 A RUE DU PONT D AULNE	12/1/16
VILLIERS LE MAHIEU	RTE DE PONT DE L'AULNE	26/2/15



## 14.7 DÉMARCHE DE MANAGEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT SAUR

### Démarche intégrée Qualité-Sécurité-Environnement



### Le système de Management QSE intégré :

### Notre Compétence, Votre Garantie

Le **Pôle Eau et Assainissement de Saur** en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et des autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

- des **risques qualité** associés à un non respect de ces obligations contractuelles,
- des **risques sanitaires** associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des **risques environnementaux** associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des **risques en matière de santé et de sécurité** de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routier ou des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

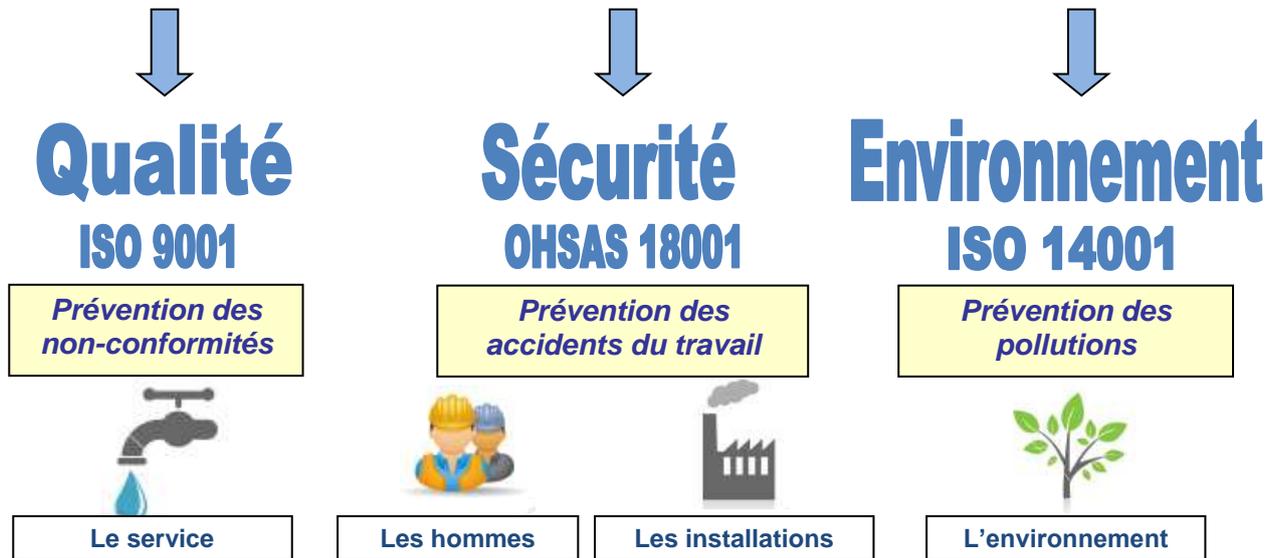
Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations, met en place des plans d'amélioration, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs et assure un traitement efficace et rapide des réclamations.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles qu'ARS, préfectures, pompiers,...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :



- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.



Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,...) ou la préservation des ressources en eau.

**De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain**, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets,...



- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...

## 14.8 LES MOYENS SAUR

### Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télérelève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

## 14.9 ORGANISATION DE L'ASTREINTE

Pour satisfaire l'attente légitime de ses clients, SAUR répond chaque jour davantage à un impératif de qualité. Désormais, nos clients nous jugent sur notre capacité à gérer et dominer l'imprévu, c'est-à-dire sur notre aptitude à anticiper les risques.

La politique de qualité et de sécurité est un axe fort du Groupe SAUR. Le recensement de toutes les situations à risque fait l'objet d'une analyse systématique et permet :

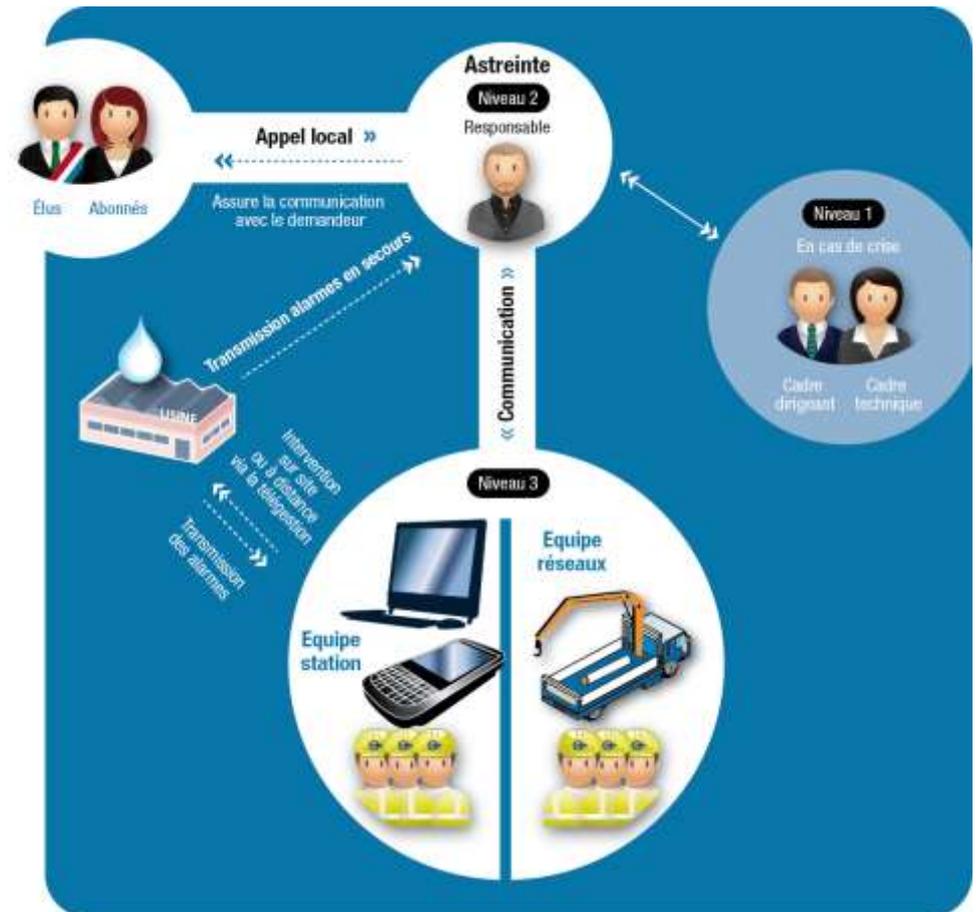
- De réduire les causes internes d'accident ;
- De limiter les effets des événements externes ;
- De préparer les dispositions à adopter en cas de situation d'urgence.

L'organisation de notre astreinte vise en conséquence à maintenir en toute occasion et à tout moment le même niveau de prestation et de qualité, en garantissant la continuité du service.



**SOS :**

Un numéro de téléphone unique permet de joindre le service d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au **01 77 78 80 09**



L'astreinte est assurée alternativement par roulement de 5 à 6 semaines. Un planning semestriel veille à préserver la sécurité du personnel d'intervention, notamment en termes de fatigue accumulée. L'astreinte est renforcée dès que nécessaire et notamment en période hivernale sujette aux casses (gel et dégel).

**La permanence s'articule entre 3 niveaux comme suit.**

► **L'encadrement (niveau I)**

Le Niveau I comprend deux cadres, joignables à tout moment par téléphone, l'un technique à l'échelle du Centre Ile de France et l'autre dirigeant à l'échelle de la Région Grand Est.

Le niveau I technique, membre de l'encadrement du Centre, est à la disposition des équipes d'astreinte du Secteur pour, lorsque la situation l'exige, apporter un renfort technique (chimistes, ingénierie industrielle, moyens techniques, etc.) ou administratif et juridique (Préfectures et autres services de l'Etat et collectivités territoriales, police de l'eau, huissiers, experts, etc.) en mobilisant des moyens supplémentaires à l'échelle du Centre.

Un niveau supplémentaire, le niveau I « dirigeant », mis en place depuis mai 2011, à l'échelle régionale, coordonne la gestion des situations de crise. Le directeur technique régional et les directeurs de centre en font partie.

► **La veille téléphonique (niveau II)**

Le niveau II est chargé de répondre 24 heures sur 24 aux appels téléphoniques des administrés sur le numéro d'urgence SAUR **01 77 78 80 09**, et transmet les demandes d'intervention aux agents mobilisés en niveau III.



### ► L'intervention (niveau III)

Cette permanence est assurée par les agents des secteurs. Ils interviennent chez les abonnés en cas de fuite avant compteur, ainsi que sur le réseau et la voie publique en cas de dysfonctionnement (casse de canalisation, réseau d'eaux usées bouché, etc.) ou de gêne importante à la circulation (affaissement, plaque d'égout cassée etc.). Ils réceptionnent 24 heures sur 24 les alarmes des télésurveillances et se déplacent sur site en cas de problème. Un électromécanicien intervient en soutien en cas de dysfonctionnement électrique nécessitant une connaissance approfondie ou une habilitation électrique plus poussée.

Le niveau III a été renforcé en mai 2011 par la création à l'échelle régionale d'une astreinte « informatique industrielle ». Un automaticien est joignable 24 heures sur 24, par l'électromécanicien d'astreinte, en cas de problème majeur sur les automates et supervisions pour diagnostic de première intervention, prise en main à distance ou déplacement pour les cas les plus critiques.

## 14.10 SITE INTERNET



### www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

En Septembre 2005, Saur a ouvert une « Agence en Ligne » accessible sur [www.saur.com](http://www.saur.com), à partir de l'Espace Client Saur France.

Notre site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

#### Comment faire pour

- Vous abonner
- Nous contacter
- Vérifier votre consommation
- Opter pour l'e-facture
- Vous informer sur la qualité de votre eau
- Résilier votre abonnement

#### > Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- Modifier leur adresse de facturation
- Modifier leurs identifiants de connexion
- Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires
- Modifier leur mode de paiement
- Communiquer le relevé de leur compteur
- Souscrire à un nouvel abonnement
- Résilier leur abonnement en cours
- Demander une fermeture temporaire de branchement
- Demander un devis pour un branchement
- Régler leur facture par carte bancaire
- Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- Nous adresser un mail
- Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur
- Différer le prélèvement de leur facture de solde

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

#### > Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).



## > Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

### En savoir plus

- Votre règlement**  
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
- Votre facture**  
Pour mieux comprendre votre facture
- Votre compteur**  
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
- Vous et l'Eau**  
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation

## > Partenariat avec Websourd et HandiCaPZéro

### ▶ Websourd

WebSourd a développé une gamme de services de mise en relation entre la personne sourde et son environnement sur la base d'un concept de Visio-Interprétation qui donne accès à un interprète en langue des signes à distance ou un vélotypiste, par l'intermédiaire d'une connexion haut débit, d'une Webcam et d'un micro : [Elision Contact](#).

La personne sourde ne pouvant téléphoner à un numéro d'appel, se connecte sur le site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) et peut accéder à nos services à travers une interface web sur une page d'accueil internet qui la met en relation avec un conseiller Saur via un interprète. L'internaute sourd choisit son mode de communication lorsqu'il se connecte (Langue des Signes Française ou écrit). En cas d'appel, c'est l'interprète WebSourd qui contacte le conseiller Saur.

### ▶ HandiCaPZéro

Grâce à notre partenariat avec l'association HandiCaPZéro, nous adaptons gratuitement nos supports écrits en caractères agrandis ou en braille. Le service « Confort de lecture », en ligne sur [www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org), permet à nos clients de prendre connaissance des documents écrits de manière autonome en choisissant les options d'écran ou de lecture audio les mieux adaptées.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

### Accessibilité

**websourd**  
LA SIGNE & OUVERTURE



Cliquez ici

▶ Personnes sourdes ou malentendantes  
Un interprète échange avec vous en LSF ou par écrit

▶ HandiCapZéro  
Adaptation des documents pour les personnes malvoyantes





## 14.11 BILAN FINANCIER DU PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE

<b>78020001 - SIRYAE</b>													
<b>Bilan financier au titre du Compte calculé au : 31/12/2015</b>													
DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	768 456
<b>COEFFICIENTS D'ACTUALISATION</b>													
	2013	2014	2015										Total (€)
Coefficient de la dotation	1,00045	1,00045	1,00045										768 456
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000										768 456
<b>RENOUVELLEMENT REALISE</b>													
Dotation actualisée (€)	64 067	64 067	64 067										192 201
Report de solde actualisé (€)		-16 409	34 842										
<b>Renouvellement prévu</b>													
<b>Renouvellement Total</b>	<b>80 476</b>	<b>12 816</b>	<b>26 272</b>										<b>119 564</b>
<i>Renouvellement non prévu</i>													
<i>Renouvellement Total</i>													
<i>Grosses réparations</i>													
<b>Total renouvellement (€)</b>	<b>80 476</b>	<b>12 816</b>	<b>26 272</b>										<b>127 649</b>
Participation ou Engagement (€)													
<b>Solde (€)</b>	<b>-16 409</b>	<b>34 842</b>	<b>72 637</b>										





		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Station de production des Bîmes	Niveau bache eau traitée					420								<b>420</b>
Station de production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B1		950									950		<b>1 900</b>
Station de production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2		1 260									1 260		<b>2 520</b>
Station de production des Bîmes	Compteur sectorisation vers 4 Pignons								590					<b>590</b>
Station de production des Bîmes	Déshumidificateur exhaure B1				10 490									<b>10 490</b>
Station de production des Bîmes	Déshumidificateur salle filtration				12 680									<b>12 680</b>
Station de production des Bîmes	Alarme anti-intrusion principale						2 610							<b>2 610</b>
Station de production des Bîmes	Alarme anti-intrusion GSM						1 000							<b>1 000</b>
Station de production des Bîmes	Télétransmission					2 260								<b>2 260</b>
Station de production des Bîmes	Télésurveillance					2 260								<b>2 260</b>
Station de production des Bîmes	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons								730					<b>730</b>
Station de production des Bîmes	Automate TSX57					23 680								<b>23 680</b>
Station de production des Bîmes	Armoire local transformateur								8 160					<b>8 160</b>
Station de production des Bîmes	Coffret mural télétransmission						410							<b>410</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Station de production des Bîmes	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3										8 070			<b>8 070</b>
Station de production des Bîmes	Disjoncteur général Q1										8 160			<b>8 160</b>
Station de production des Bîmes	Batterie de condensateurs (4)					3 210								<b>3 210</b>
Station de production des Bîmes	Transformateur (tarif vert)								19 690					<b>19 690</b>
Station de production des Bîmes	Démarrateur PS4							5 240						<b>5 240</b>
Station de production des Bîmes	Variateur pompe n°1 puits B1								1 520					<b>1 520</b>
Station de production des Bîmes	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS2										1 470			<b>1 470</b>
Station de production des Bîmes	Démarrateur statorique pompe Saint Santin PS3										1 470			<b>1 470</b>
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°1									<b>2 110</b>				<b>2 110</b>
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°2									2 110				<b>2 110</b>
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°3									2 110				<b>2 110</b>
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°4										2 110			<b>2 110</b>
Station de production des Bîmes	Variateur vitesse reprises 4 Piliers						<b>15 540</b>							<b>15 540</b>
Station de production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B1								1 520					<b>1 520</b>
Station de production	Variateur pompe n°1 puits B2								3 820					<b>3 820</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
des Bîmes														<b>820</b>
Station de production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B2								3 820					<b>3 820</b>
Station de production des Bîmes	Démarrreur PS5/PS6							5 240						<b>5 240</b>
Station de production des Bîmes	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau										8 060			<b>8 060</b>
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6							<b>28 940</b>						<b>28 940</b>
Station de production des Bîmes	Pompe de filtration PF1					2 650								<b>2 650</b>
Station de production des Bîmes	Pompe de filtration PF2					2 650								<b>2 650</b>
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS4											28 940		<b>28 940</b>
Station de production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2								360					<b>360</b>
Station de production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°4									360				<b>360</b>
Station de production des Bîmes	Pompe PE4 exhaure B2								20 440					<b>20 440</b>
Station de production des Bîmes	Pompe PE5 exhaure B2					20 440								<b>20 440</b>
Station de production des Bîmes	Pompe PE3 exhaure B1					12 770								<b>12 770</b>
Station de production des Bîmes	Pompe PE2 exhaure B1								12 770					<b>12 770</b>
Station de production des Bîmes	Cuve d'acide chlorhydrique										15 150			<b>15 150</b>
Station de	Pont roulant				9									<b>9</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
production des Bîmes	exhaure B1				540									<b>540</b>
Station de production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL						1 850					1 850		<b>3 700</b>
Station de production des Bîmes	Capteur 1.1 HCL						780					780		<b>1 560</b>
Station de production des Bîmes	Capteur 1.2 HCL						780					780		<b>1 560</b>
Station de production des Bîmes	Capteur 1.3 HCL						780					780		<b>1 560</b>
Station de production des Bîmes	Ballon anti-bélier Saint Santin									7 540				<b>7 540</b>
Station de production des Bîmes	Ballon anti-bélier 220						17 600							<b>17 600</b>
Station de production des Bîmes	Clapet refoulement PS4							530						<b>530</b>
Station de production des Bîmes	Clapet refoulement PS5							530						<b>530</b>
Station de production des Bîmes	Clapet refoulement PS6							530						<b>530</b>
Station de production des Bîmes	Stabilisateur de pression bi-étage DN125								3 350					<b>3 350</b>
Station de production des Bîmes	Tuyauterie refoulement pompes stripping DN 350							6 250						<b>6 250</b>
Forage de Rosay 1	Pompe forage n°1											2 120		<b>2 120</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Chloromètre détenteur n°1										1 385			<b>1 385</b>
Forage & station de	Chloromètre détenteur n°2										1 385			<b>1 385</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
production de Rosay 2														
Forage & station de production de Rosay 2	Hydro-éjecteur chloration										310			<b>310</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Débitmètre chloration										380			<b>380</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Sonde de niveau bâche eau traitée										920			<b>920</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Compteur de sectorisation PT156 Rosay 1 - Production vers RE*10										390			<b>390</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Anti-intrusion										2 140			<b>2 140</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Cellule Haute Tension						35 690							<b>35 690</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Transformateur - Tarif vert						12 530							<b>12 530</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Pompe de reprise n°2										11 900			<b>11 900</b>
Forage & station de production de Rosay 2	Pompe forage n°1											2 320		<b>2 320</b>
Forage de production d'Autouillet	Inverseur					730								<b>730</b>
Forage de production	Hydro-éjecteur					240								<b>240</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
d'Autouillet														
Forage de production d'Autouillet	Analyseur de chlore					3 030								<b>3 030</b>
Forage de production d'Autouillet	Compteur agence Production PT078 Refoulement vers Autouillet					560								<b>560</b>
Forage de production d'Autouillet	Télétransmission							1 860						<b>1 860</b>
Forage de production d'Autouillet	Armoire de commande							3 000						<b>3 000</b>
Forage de production d'Autouillet	Armoire télétransmission							420						<b>420</b>
Forage de production d'Autouillet	Démarrreur							600						<b>600</b>
Supression en ligne des Mesnuls	Armoire de commande						2 770							<b>2 770</b>
Supression en ligne des Mesnuls	Coffret télétransmission						420							<b>420</b>
Supression en ligne des Mesnuls	Variateur						2 650							<b>2 650</b>
Supression & bache de Egremont	Clôture								6 200					<b>6 200</b>
Supression & bache de Egremont	Analyseur de chlore								1 680					<b>1 680</b>
Supression & bache de Egremont	Sonde de niveau								420					<b>420</b>
Supression & bache de Egremont	Compteur de sectorisation RE052 Remplissage RE Egremont								950					<b>950</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Supression & bache de Egremont	Stabilisateur de pression amont								2 510					2 510
Supression en ligne de Goupillières	Télétransmission										1 860			1 860
Accélérateur de Bazainville	Débitmètre de sectorisation SU042 & SU056 Bazainville - 4 piliers vers Saint Martin & Bazainville - Saint Martin vers 4 piliers				2 270									2 270
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission						2 260							2 260
Accélérateur de Bazainville	Automate						1 500							1 500
Accélérateur de Bazainville	Armoire de commande						8 300							8 300
Accélérateur de Bazainville	Coffret télétransmission						420							420
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°1				2 770									2 770
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°2				2 770									2 770
Accélérateur de Bazainville	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125				2 840									2 840
Supression en ligne de Marcq	Compteur de sectorisation SU081 Marcq Surpresse			590										590
Supression en ligne de Marcq	Déshumidificateur			2 130										2 130
Supression en ligne de	Télétransmission			2 260										2



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Marcq														<b>260</b>
Suppression en ligne de Marcq	Automate			<b>1 610</b>										<b>1 610</b>
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°1			<b>2 410</b>										<b>2 410</b>
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°2			<b>2 410</b>										<b>2 410</b>
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°3			<b>2 410</b>										<b>2 410</b>
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°1								2 610					<b>2 610</b>
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°2								2 610					<b>2 610</b>
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°3								2 610					<b>2 610</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Télétransmission				<b>3 760</b>									<b>3 760</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Automate	-	-	-	<b>X</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Coffret télétransmission				420									<b>420</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Armoire de commande				6 120									<b>6 120</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°1										770			<b>770</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°2										770			<b>770</b>
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°3										770			<b>770</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Chloromètre								810					<b>810</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Inverseur de bouteille								730					<b>730</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Analyseur de chlore								1 680					<b>1 680</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Débitmètre de sectorisation CS015 ORTF vers Magny								2 450					<b>2 450</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Déshumidificateur								1 800					<b>1 800</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Télétransmission			<b>2 260</b>										<b>2 260</b>
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	Armoire électrique extérieure			<b>1 640</b>										<b>1 640</b>
Comptages VE012 & VE154 &	Télétransmission						2 260							<b>2 260</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
AE013 Perray														
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Armoire électrique						2 770							2 770
Comptages VE012 & VE154 & AE013 Perray	Coffret Perax						300							300
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Télétransmission				2 260									2 260
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure				920									920
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée DN200				1 750									1 750
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	Télésurveillance - achat d'eau la chapelle				2 260									2 260
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Débitmètre de sectorisation CS098 VA motorisée Vicq - Vicq vers RE Saint Santin							2 450						2 450
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Télétransmission							2 260						2 260



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Armoire électrique extérieure							4 500						<b>4 500</b>
Stabilisateur de pression & CS097 de Vicq Mairie	Télétransmission CS097 Vicq Mairie									730				<b>730</b>
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	Cello de sectorisation Vicq vers NEAUPHLE								<b>730</b>					<b>730</b>
Stabilisateur de pression & CS099 de Vicq vers Neauphle	Stabilisateur de pression aval								750					<b>750</b>
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	Compteur de sectorisation CS048 Boissy Mairie							390						<b>390</b>
Stabilisateur de pression & CS048 de Boissy	Cello de sectorisation Boissy							<b>730</b>						<b>730</b>
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	Compteur de sectorisation CS057 Bazainville Bourg										560			<b>560</b>
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	Cello de sectorisation Bazainville										<b>730</b>			<b>730</b>
Stabilisateur de pression & CS057 de Bazainville	Stabilisateur de pression aval										860			<b>860</b>
Réducteur de pression de Gambais Neuville	Stabilisateur de pression aval						750							<b>750</b>
Stabilisateur de pression & CS058 de	Compteur de sectorisation CS058										390			<b>390</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Gambais-Perdreauville	Perdreauville													
Stabilisateur de pression & CS058 de Gambais-Perdreauville	Cello de sectorisation Vieilles Tuileries Perdreauville Gambais										730			730
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	Compteur de sectorisation CS059 Gambais Boulay (stab)								560					560
Stabilisateur de pression & CS059 du Boulay	Stabilisateur de pression aval								860					860
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	Compteur de sectorisation CS038 Osmoy Moutiers									390				390
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	Cello de sectorisation Clos Moutiers Osmoy									730				730
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n°1 DN65									600				600
Stabilisateur de pression & CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n° DN100									860				860
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval						860							860
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 150									950				950
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 100									560				560
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN65									600				600



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN100									860				<b>860</b>
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	Vanne de régulation DN50						450							<b>450</b>
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	Stabilisateur								860					<b>860</b>
Réducteur de pression de Bazoches	Réducteur de pression						260							<b>260</b>
Stabilisateur de pression de Galluis	Vanne de régulation DN100									860				<b>860</b>
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Compteur de sectorisation CS049 Garancières DN100								560					<b>560</b>
Comptage CS049 & stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Cello de sectorisation CH Vert à Garancières 3								730					<b>730</b>
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	Compteur de sectorisation CS136 Saint Lambert Port Royal										590			<b>590</b>
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6										730			<b>730</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage CS136 & stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	Stabilisateur de pression aval										750			<b>750</b>
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Compteur de sectorisation CS002 Saint Germain Mairie								590					<b>590</b>
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Cello de sectorisation St Germain 26								730					<b>730</b>
Stabilisateur de pression & CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Vanne de régulation								750					<b>750</b>
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	Compteur de sectorisation CS021 Saint Forget										590			<b>590</b>
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	Télétransmission CS021 Saint Forget										730			<b>730</b>
Comptage CS021 & stabilisateur Saint Forget	Stabilisateur de pression aval										750			<b>750</b>
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers	Compteur de sectorisation CS024 Magny Pommiers								1 260					<b>1 260</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Magny les Hameaux														
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	Cello sectorisation Rue des Pommiers								730					730
Comptage CS024 & stabilisateur rue des Pommiers Magny les Hameaux	Stabilisateur aval								1 460					1 460
Comptage CS093 & stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23									730				730
Réservoir des Quatre Piliers	Clôture				6 480									6 480
Réservoir des Quatre Piliers	Sonde de niveau				420									420
Réservoir des Quatre Piliers	Centrale d'alarme anti intrusion				1 610									1 610
Réservoir des Quatre Piliers	Télétransmission				2 260									2 260
Réservoir des Quatre Piliers	Armoire Perax				420									420
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Clôture						6 800							6 800



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore						1 900							<b>1 900</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Débitmètre de sectorisation RE040 & RE041 Distribution RE Saint Martin vers Saint Lubin & Remplissage RE Saint Martin depuis Saint Lubin						2 340							<b>2 340</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Centrale d'alarme anti intrusion						1 610							<b>1 610</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Automate accélérateur									1 500				<b>1 500</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Coffret Perax						420							<b>420</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Armoire accélérateur									4 030				<b>4 030</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Variateur accélérateur									2 110				<b>2 110</b>
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1								2 400					<b>2 400</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Réservoir des Essarts	Centrale d'alarme anti intrusion					1 610								<b>1 610</b>
Réservoir des Essarts	Télétransmission					<b>2 260</b>								<b>2 260</b>
Réservoir des Essarts	Coffret Perax					510								<b>510</b>
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne refoulement					1 220								<b>1 220</b>
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne distribution					1 220								<b>1 220</b>
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Niveau réservoir							420						<b>420</b>
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion							1 610						<b>1 610</b>
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Télétransmission							2 260						<b>2 260</b>
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Coffret télétransmission							420						<b>420</b>
Bâche de Beynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Beynes La Couperie										560			<b>560</b>
Bâche de Beynes - La Couperie	Télétransmission										1 860			<b>1 860</b>
Bâche de Beynes - La Couperie	Vanne altimétrique										1 230			<b>1 230</b>
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche			<b>1 400</b>										<b>1 400</b>
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission chambre de vannes			<b>1 860</b>										<b>1 860</b>
Bâche de Mareil sur	Régulateur de niveau			<b>1 130</b>										<b>1</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Mauldre	altimétrique													130
Bâche de Mareil sur Mauldre	Stabilisateur de pression aval			600										600
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie vidange/trop plein			3 060										3 060
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie refoulement			3 060										3 060
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie distribution			1 530										1 530
Réservoir du Boulay	Clôture						11 200							11 200
Réservoir du Boulay	Niveau d'eau réservoir						420							420
Réservoir du Boulay	Alarme anti-intrusion						1 610							1 610
Réservoir du Boulay	Télétransmission						2 260							2 260
Réservoir du Boulay	Coffret télétransmission						420							420
Bâche de Milon-la-Chapelle	Analyseur de Chlore aval							1 680						1 680
Bâche de Milon-la-Chapelle	Compteur de sectorisation RE022 Remplissage RE Milon la Chapelle							390						390
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission							2 260						2 260
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie vidange/trop plein							4 590						4 590
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie distribution							2 140						2 140
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie refoulement							4 590						4 590



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Cello d'achat d'eau 100 Arpents 26									730				<b>730</b>
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Compteur de vente d'eau VE005 Cressay SIRYAE vers SIAEP JPM - VEOLIA									1 260				<b>1 260</b>
Comptage AE006 & VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Cello Interco Cressay Jouars									730				<b>730</b>
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Compteur de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet							950						<b>950</b>
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Cello vente en gros export Bourdonne							730						<b>730</b>
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	Compteur de vente d'eau VE066 SIRYAE vers Septeuil									560				<b>560</b>
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin							590						<b>590</b>
Comptage VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	Cello vente en gros Rosay-St Correntin							730						<b>730</b>
Comptages VExxx & AExxx à Auffargis	Compteur export Chemin des deux pavillons AUFFARGIS									950				<b>950</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières				590									<b>590</b>
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour	Debitmètre de sectorisation CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & Mesnil Saint Denis vers Levis								2 450					<b>2 450</b>
Comptage CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & retour	Cello vente d'eau en gros Levis Saint Nom vers Mesnil								<b>730</b>					<b>730</b>
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	Débitmètre de sectorisation CS008 & CS009 Point P vers Les Essarts & Point P vers Saint Remy								2 660					<b>2 660</b>
Comptage CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Saint Remy	Cello de sectorisation Essarts (Grace de Dieu)								730					<b>730</b>
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	Débitmètre de sectorisation CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & SNCF Artoire vers Les Essarts								2 450					<b>2 450</b>
Comptage CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & Les Essarts	Cello de sectorisation Artoire - Le Perray								730					<b>730</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Compteur de sectorisation CS020 Levis vers Grand Ambesis									590				<b>590</b>
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Cello compteur sectorisation Hameau Grands Ambésis									730				<b>730</b>
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	Compteur de sectorisation CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & Orgerus vers Tacoignières									2 340				<b>2 340</b>
Comptage CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & retour	Cello de sectorisation Tacoignières-Orgerus									<b>730</b>				<b>730</b>
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Compteur de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay								590					<b>590</b>
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Cello de vente d'eau Prunay								730					<b>730</b>

Comptage CS035 Orgerus vers

Prunay Disconnecteur 1 280

**1**

**280** Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus &

Disconnecteur

Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & retour	Débitmètre de sectorisation CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & Orgerus vers Behoust									2 270				<b>2 270</b>
Comptage CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus &	Cello de sectorisation Béhoust									<b>730</b>				<b>730</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
retour														
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Compteur de sectorisation CS039 Saint Martin des Champs								590					<b>590</b>
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Cello de sectorisation St Martin des Champs								730					<b>730</b>
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	Débitmètre de sectorisation CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & Grosrouvre 4 Piliers vers La Queue										2 450			<b>2 450</b>
Comptage CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & retour	Cello de sectorisation La Queue - Grosrouvre										<b>730</b>			<b>730</b>
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Compteur de sectorisation CS053 Galluis les Abeilles							390						<b>390</b>
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Cello de sectorisation Les Abeilles à Galluis							<b>730</b>						<b>730</b>
Comptage CS060 Gambais Centre	Cello de sectorisation Gambais Bourg										730			<b>730</b>
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	Cello de sectorisation Flexanville							<b>730</b>						<b>730</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	Débitmètre de sectorisation CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & Villiers vers Goupillières									2 270				<b>2 270</b>
Comptage CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & retour	Cello de sectorisation Goupillières- Villiers									<b>730</b>				<b>730</b>
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	Débitmètre de sectorisation CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & Saint Santin vers Autouillet										2 270			<b>2 270</b>
Comptage CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & retour	Cello de sectorisation Autouillet <=> St Santin										730			<b>730</b>
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	Débitmètre de sectorisation CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & Auteuil vers Saint Santin								2 450					<b>2 450</b>
Comptage CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & retour	Cello de sectorisation St Santin - Auteuil								730					<b>730</b>
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	Débitmètre de sectorisation CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & Andelu vers Feeder A350										2 270			<b>2 270</b>



		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
Comptage CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & retour	Cello de sectorisation Andelu										730			<b>730</b>
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour	Débitmètre de sectorisation CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montainville & Montainville vers Feeder A350										2 130			<b>2 130</b>
Comptage CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montainville & retour	Cello de sectorisation Montainville										730			<b>730</b>
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort & Les Mesnuls	Débitmètre de sectorisation CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls										2 340			<b>2 340</b>
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort & Les Mesnuls	Cello de sectorisation Bazoches vers Montfort										<b>730</b>			<b>730</b>
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	Débitmètre de sectorisation CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & Levis - Essarts vers F600								2 270					<b>2 270</b>
Comptage CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & retour	Cello de sectorisation Levis - Essarts								<b>730</b>					<b>730</b>



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total €
<b>Total</b>		2 210	30 360	77 930	91 340	144 520	98 530	136 650	47 230	104 000	39 780		772 550



## 14.12 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

***Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2015 accompagnée, si nécessaire, d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui notamment pourraient avoir des incidences sur le service ou engendrer des modifications contractuelles.***

### PLANIFICATION

**[DECRET n° 2015-126 du 5 février 2015](#) relatif à la désignation et à la délimitation des **zones vulnérables** en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

Ce décret modifie les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Il assure une meilleure transposition de la directive « nitrates » en reprenant les définitions de pollution par les nitrates et d'eutrophisation et en identifiant les eaux polluées ou susceptibles de l'être ainsi que les moyens pour les identifier (programmes de surveillance). Les modalités de désignation sont elles-mêmes simplifiées, grâce notamment au remplacement des consultations départementales par des consultations régionales et à la mise en place d'une procédure d'urgence, en cas de nécessité.

**[DECRET n°2015-235 du 27 février 2015](#) relatif à la **défense extérieure contre l'incendie****

Les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes suscitent des difficultés de mise en œuvre. Jusqu'alors, leur cadre juridique reposait sur les seuls pouvoirs de police générale des maires et sur d'anciennes circulaires. Un décret clarifie ces règles.

La défense extérieure contre l'incendie communale n'est plus définie à partir de prescriptions nationales : les règles sont fixées, par arrêté préfectoral, au niveau départemental après concertations locales. Elles sont ensuite déclinées au niveau communal ou intercommunal.

Ce dispositif précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'établissement public de coopération intercommunale notamment) et les conditions de participation de tiers à ce service. Il met en place une approche réaliste, tenant compte des risques identifiés et des sujétions de terrain. Il ne détermine pas des capacités en eau mobilisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire mais fixe une fourchette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques.

Le décret définit la notion de points d'eau incendie et les opérations de contrôle dont ils font l'objet.

**[DECRET n° 2015-450 du 20 avril 2015](#) relatif au **Comité national de l'eau****

Le décret procède à une modification de la composition du Comité national de l'eau (CNE) pour les représentants de l'État et de ses établissements publics.

Il prévoit également l'adjonction de représentants du milieu associatif d'éducation à l'environnement, de l'agriculture biologique et de la Fédération nationale des travaux publics ainsi que, pour le collège des élus, celle de l'Assemblée des communautés de France.

Il introduit enfin la possibilité de déchoir les membres de leur mandat en cas d'absentéisme prolongé.

**[INSTRUCTION du 4 juin 2015](#) relative au **financement par les agences de l'eau des retenues de substitution****

La conférence environnementale de septembre 2013 a retenu que dorénavant, toutes les retenues, pour pouvoir être financées par les agences de l'eau, devront s'inscrire dans un projet de territoire. Les projets de territoire sont définis par la présente instruction, ont pour objectif une gestion équilibrée de la ressource en eau, sans détériorer la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques, et sont le fruit d'une concertation associant tous les acteurs du territoire. Les agences de l'eau n'interviendront que sur la substitution de prélèvements en étiage par des prélèvements hors étiage, et non sur de la création de volumes supplémentaires.



**NOTE TECHNIQUE du 11 juin 2015** relative aux **objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface** et à leur déclinaison dans les SDAGE 2016-2021

Elle vient préciser les objectifs de réduction des rejets de substances dangereuses vers les eaux de surface à inscrire dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tels que prévus à l'article R. 212-9 du code de l'environnement.

**ARRETE du 13 septembre 2015** modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant **délimitation des bassins ou groupements de bassins** en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Il modifie la délimitation de certains bassins ou groupement de bassins :

- Bassin Loire-Bretagne : les communes de Beauchêne, Larchamp, Saint-Cornier-des-Landes, Saint-Jean-des-Bois et d'Yvrandes sont supprimées
- Bassin Seine-Normandie : les communes de Frênes et de Tinchebray sont supprimées ; la commune nouvelle de Tinchebray-Bocage est ajoutée.

Le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception de la procédure de désignation des zones vulnérables, qui s'applique à compter du 15 mars 2015.

**ARRETE du 15 décembre 2015** fixant le **référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie**

Cet arrêté vient fixer le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie.

## GESTION DE LA RESSOURCE

**ARRETE du 5 mars 2015** précisant les critères et méthodes d'évaluation de la **teneur en nitrates des eaux** et de **caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés** susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des **zones vulnérables** définies aux articles R. 211-75, R. 211-76 et R. 211-77 du code de l'environnement

Cet arrêté précise :

- les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation pour l'identification des eaux atteintes par la pollution par les nitrates ou susceptibles de l'être ;
- les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

**ARRETE du 27 juillet 2015** modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de **l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface** pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement

Cet arrêté modifie l'arrêté du 25 janvier 2010 qui définit les méthodes et critères utilisés pour évaluer l'état écologique et l'état chimique des eaux de surface au sens de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE). Cette modification a pour objectif de mettre à jour les règles d'évaluation de l'état des eaux, notamment avec de nouveaux indices, des seuils harmonisés au niveau de l'Union européenne, et une liste actualisée des polluants chimiques.

**ARRETE du 7 septembre 2015** modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des **substances prioritaires** et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement

Cet arrêté modifie l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 avril 2014 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des



substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement. La révision de l'arrêté du 8 juillet 2010 transpose strictement certaines dispositions de la directive 2013/39/UE en complétant la liste des substances prioritaires et dangereuses prioritaires, en complétant la liste des substances ayant tendance à s'accumuler dans le biote et les sédiments et en précisant la date d'inscription de ces substances en tant que substance prioritaire ou dangereuse prioritaire.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

**DECRET n° 2015-526 du 12 mai 2015** relatif aux règles applicables aux **ouvrages** construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des **ouvrages hydrauliques**

Ce décret vient réglementer les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (notamment les digues) afin de garantir leur efficacité et leur sûreté, tant en ce qui concerne le parc d'ouvrages existants que les nouveaux ouvrages à construire.

Il fixe le cadre selon lequel les communes et EPCI à fiscalité propre compétents en vertu de la loi, à compter du 01/01/2016, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) établissent et gèrent les ouvrages de prévention des risques, en particulier les digues.

Le délai laissé aux collectivités territoriales pour les actions de prévention des inondations en vue de régulariser la situation des ouvrages existants est fixé au 31/12/2019 si ces derniers sont de classe A ou B et au 31/12/2021 s'ils sont de classe C. Le décret contient en outre des adaptations et des simplifications de certaines règles de sûreté des ouvrages hydrauliques issues du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007, notamment pour les plus petits barrages avec la suppression de la classe D.

Il comporte également une mesure de sûreté nouvelle concernant les conduites forcées, installations de nature industrielle qui peuvent présenter des risques importants.

**ARRETE du 11 septembre 2015** fixant les **prescriptions techniques générales** applicables aux **installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration** en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement

Cet arrêté précise les prescriptions qui sont applicables aux installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologiques qui sont soumises à autorisation par la rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature « eau ».

Ces prescriptions s'appliquent, pour partie, aux modifications d'installations existantes, ainsi qu'à la remise en service d'installations autorisées en vertu d'un droit fondé en titre ou d'une autorisation délivrée avant le 16 octobre 1919 pour une puissance hydroélectrique inférieure à 150 kW.

## SURVEILLANCE

**ARRETE du 7 août 2015** modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le **programme de surveillance de l'état des eaux** en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement

Il modifie l'arrêté du 25 janvier 2010 cadre le contenu des programmes de surveillance élaborés par chaque préfet coordonnateur de bassin en application de la directive-cadre sur l'eau (DCE) pour suivre l'état des masses d'eau. Il définit les modalités de sélection des sites de surveillance, les paramètres suivis, la fréquence de suivi ainsi que les protocoles de prélèvement.

Les programmes de surveillance sont mis à jour selon la périodicité des cycles de six ans de la DCE en parallèle de la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés qui doit aboutir d'ici à la fin 2015.

La modification de l'arrêté du 25 janvier 2010 a pour objectif de mettre à jour des modalités de surveillance en intégrant les nouvelles exigences de la directive relative aux substances (2013/39/UE), les avancées scientifiques et techniques tout en développant les synergies avec d'autres surveillances pour maîtriser les coûts de la surveillance.



## **ARRETES du 9 décembre 2015 :**

- fixant les modalités de **mesure du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles, et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7, R. 1321-20, R. 1321-21 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Le premier arrêté transpose des dispositions de la directive 2013/51/Euratom du Conseil du 22 octobre 2013 fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Le second adapte en droit français certaines dispositions de la directive 2013/51/Euratom du Conseil du 22 octobre 2013 fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine et précise les modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire des eaux conditionnées.

## **GESTION DU SERVICE**

### **ARRETE du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau**

Cet arrêté précise les modalités de transmission de l'information aux fournisseurs d'eau leur permettant de recenser les consommateurs pouvant bénéficier d'une exonération des frais de rejet de paiement en cas d'impayé de leur facture d'eau. Ces bénéficiaires sont ceux ayant reçu, pour le paiement d'une facture d'eau dans les douze mois précédant la facture rejetée ou pour la facture en question, une aide du Fonds de solidarité pour le logement ou du centre communal d'action sociale. Les bénéficiaires d'un tarif social mis en place par le service public d'eau potable sont également concernés par ce dispositif d'exonération.

Cet arrêté permet aux fournisseurs d'eau d'identifier les consommateurs pouvant bénéficier de l'exonération des frais de rejet de paiement prévue à l'article L. 2224-12-2-1 du code général des collectivités territoriales.

### **DECRET n°2015-416 du 14 avril 2015 fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau**

Ce décret fixe la liste des 18 collectivités et intercommunalités retenues pour participer à l'expérimentation vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau », qui s'achèvera le 15 avril 2018. Celles-ci auront la possibilité de mettre en place de nouvelles tarifications de l'eau et/ou de l'assainissement ainsi que des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services.

### **ARRETE du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau**

Il identifie les différents postes de coûts de gestion à chiffrer par les collectivités souhaitant expérimenter la tarification sociale.

### **DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL n° 2015-470 (QPC) du 29 mai 2015 - Interdiction d'interrompre la distribution d'eau dans les résidences principales**

Le Conseil Constitutionnel vient trancher les incertitudes d'interprétation de la loi Brottes, en considérant, au titre d'un droit au logement décent, que l'interdiction des coupures d'eau pour cause d'impayé, toute l'année, dans les résidences principales, est conforme à la constitution.

Ainsi, les coupures d'eau sont interdites de manière générale dans les résidences principales et cette interdiction ne s'applique pas uniquement aux personnes éprouvant des difficultés particulières.



### **INSTRUCTION du 16 juin 2015 relative au doublement du taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'usage « alimentation en eau potable »**

Cette instruction précise les modalités de mise en oeuvre du doublement du taux de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'usage « alimentation en eau potable » entré en vigueur le 1er janvier 2015 au regard de la situation constatée au 31 décembre 2014, et perçue par les agences de l'eau et les offices de l'eau des départements d'Outre-Mer.

### **ARRETE du 24 juillet 2015 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour l'année 2015**

Cet arrêté précise pour l'année 2015, les valeurs des termes L0, A, B, C et D utilisés dans les assiettes de calcul hors taxes des redevances mentionnées aux articles R. 554-10 et R. 554-15 du code de l'environnement.

### **DECRET n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans son article 129, décale de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics. Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (collectif ou non collectif) est présenté au plus tard dans les neuf mois, et non plus six mois, qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Elle introduit par ailleurs l'obligation, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

## **SANTE, SECURITE AU TRAVAIL**

### **GUIDE TECHNIQUE, 18 novembre 2014, relatif aux opérations de modification des machines en service**

Les machines utilisées dans les entreprises sont fréquemment modifiées par les employeurs pour des raisons diverses : adéquation de la machine avec les exigences de production et d'organisation du travail, assemblage avec d'autres machines, amélioration du niveau de sécurité, extension d'une ligne de production, etc.

La note de la DGT du 18 novembre 2014 a pour objet de préciser la notion de « modification » appliquée aux machines en service. Elle s'applique uniquement aux opérations pour lesquelles l'employeur modifie ou fait modifier pour son propre compte une machine en service.

### **ARRETE du 13 janvier 2015, portant création d'un téléservice de déclaration de mise en service d'équipements sous pression dénommé « Déclaration de mise en service » (DMS)**

En application de l'article 18 du décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999, les équipements sous pression présentant les risques les plus importants doivent faire l'objet d'une déclaration de mise en service auprès de la préfecture du département où ils sont installés.

Un arrêté du 13 janvier 2015 crée un téléservice de déclaration de mise en service d'équipements sous pression.

### **ARRETE du 8 décembre 2014, fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public**

Un arrêté fixe dans le détail, la réglementation applicable au 1er janvier 2015 à l'accessibilité des ERP situés dans un cadre bâti existant ainsi qu'à l'accessibilité des installations ouvertes au public



existantes.

- Accessibilité : signalisation palière, dispositif de demande de secours pour les ascenseurs
- Elévateurs verticales (plus de demande dérogoatoire à faire) : mesures et taille  
Ils doivent être d'accès libres, la personne doit pouvoir signaler sa présence par un appel
- Cheminement extérieur (dimensions, signalisation, éclairage)
- Stationnement
- Accès aux locaux (rampe, ouverture)
- Accueil du public (porte, signalisation)
- Revêtement des sols
- Sanitaires
- éclairages

Applicable pour tout ERP (demande de permis de construire ou de modification)

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Rappel : LOI n° 2010-1488 du 7 décembre 2010** portant organisation du **marché de l'électricité**, dite loi Nome

Elle a pour objectif de permettre une ouverture effective du marché. Elle prévoit, entre autres, le maintien des tarifs réglementés de vente pour les petits consommateurs (tarifs bleus) et la suppression des tarifs réglementés pour les gros consommateurs (supérieurs à 36 kVA) **au 31 décembre 2015** (tarifs verts et jaunes).

**Rappel : CERTIFICATION ISO 50 001 et Directive européenne 2012/27/UE du 25 octobre 2012** relative à l'**efficacité énergétique**, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE

Par transposition de la Directive Européenne 2012/27/UE du 25 octobre 2012, la réglementation française est venue introduire, pour les entreprises de plus de 250 personnes ou dont le chiffre d'affaires annuel excède 50 millions d'euros ou dont le total de bilan dépasse 43 millions d'euros et sous peine d'une pénalité de 2% du CA en cas de non-respect, l'obligation d'un audit énergétique de leurs installations tous les 4 ans **à compter du 5 décembre 2015**.

L'arrêté du 24 novembre 2014 et le décret du 25 novembre sont venus précisés ces obligations. Il en ressort qu'une entreprise certifiée ISO 50 001 est exemptée de la conduite des audits énergétiques susvisés.

**LOI n°2015-29 du 16 janvier 2015** relative à la **délimitation des régions**, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Se substituent, à compter du 1er janvier 2016, 13 régions aux 22 existantes.

**LOI n°2015-292 du 16 mars 2015** relative à l'amélioration du régime de la **commune nouvelle**, pour des communes fortes et vivantes

Afin d'encourager la création de communes nouvelles – résultant d'une fusion de communes – cette loi vient améliorer le dispositif de celles-ci, avec notamment :

- Une plus grande place est donnée aux conseillers municipaux
- Une garantie pour pendant trois ans de ne pas subir la baisse des dotations de l'Etat pour les communes fusionnant en 2015 ou 2016 au sein de communes nouvelles de moins de 10.000 habitants



### **LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les **élus locaux**, de leur mandat**

Cette loi vient notamment créer la charte de l'élu local dans le cadre de laquelle sont rappelés les principes déontologiques que l'élu devra respecter ainsi que les qualités attendues de leur part.

### **Décret n° 2015-693 du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**

Le décret fixe les modalités relatives à l'indemnisation par l'État des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

Le décret précise, en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (JO 28 janv.) de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les règles relatives au fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles et au fonds pour la réparation des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales et de leurs groupements par les calamités publiques.

Le Code général des collectivités territoriales définit un événement climatique ou géologique aux articles L. 1613-6 et L. 1613-3 comme « tout événement localisé survenu en métropole qui cause aux biens énumérés à l'article R. 1613-4 et appartenant aux collectivités territoriales ou groupements mentionnés aux articles L. 1613-6 et L. 1613-7 des dégâts d'un montant total supérieur à 150 000 euros hors taxes ».

De plus, sont éligibles à l'indemnisation mentionnée aux articles L. 1613-6 et L. 1613-7 du CGCT, dans les conditions prévues à l'article R. 1613-5, les biens suivants :

- les infrastructures routières et les ouvrages d'art ;
- les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation ;
- les digues ;
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau ;
- les stations d'épuration et de relevage des eaux ;
- les pistes de défense des forêts contre l'incendie ;
- les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement.

### **ARRETE du 24 juin 2015 relatif à la fixation du **taux de l'intérêt légal****

Le taux d'intérêt légal est fixé à :

- 4.29 % pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels
- 0.99% pour tous les autres cas.

Ce décret entre en vigueur le 1er juillet 2015.

### **ORDONNANCE n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux **marchés publics****

L'ordonnance du 23 juillet 2015 recouvre l'ensemble des marchés publics. Elle réunit ainsi, dans un seul texte, l'ensemble des règles aujourd'hui éclatées entre :

- Le code des marchés publics,
- L'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics
- L'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat

Ces textes seront abrogés à l'entrée en vigueur de l'ordonnance qui interviendra à la publication de ses décrets d'application ou, au plus tard, au 1er avril 2016.

On peut y voir là une première étape vers le code de la commande publique, c'est-à-dire un code unique réunissant l'ensemble des dispositions relatives aux contrats publics. Seront d'ailleurs prochainement adoptés l'ordonnance relative aux concessions et son décret d'application en transposition de la directive européenne.



**LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République**

Cette loi vient faire évoluer les compétences des régions et des départements, et vient renforcer l'intercommunalité.

Plusieurs axes majeurs relatifs à l'intercommunalité sont à noter :

- La relance des schémas de coopération intercommunale
- Passage du seuil minimal de création des EPCI à fiscalité propre de 5.000 à 15.000 habitants.
- La prise de la compétence eau et assainissement par les EPCI à fiscalité propre :

	<b>Avant loi NOTRe</b>	<b>Loi NOTRe -1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Loi NOTRe- 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
<b>Communautés de Communes</b>	<b>Compétence optionnelle:</b> « <i>Tout ou partie de l'assainissement.</i> »	Deux <b>compétences optionnelles</b> supplémentaires : « Assainissement » et « Eau » NB : la communauté doit choisir au moins 3 compétences optionnelles par les 9 visées par la loi (art. L 5214-6 CGCT)	« Eau » et « assainissement » Deviennent des <b>compétences obligatoires</b>
<b>Communautés d'Agglomération</b>	<b>Compétence optionnelle</b> - <i>Assainissement des eaux usées</i> » et si nécessaire <i>eaux pluviales</i> - Eau	<b>compétence optionnelle supplémentaire</b> : Assainissement des eaux usées.  NB : la communauté doit choisir au moins 3 compétences optionnelles parmi les 7 visées à l'article L 5216-5 du CGCT. L'assainissement des eaux pluviales n'est plus une compétence optionnelle	« Eau » et « assainissement » Deviennent des <b>compétences obligatoires</b>
<b>Communautés urbaine</b>	<b>Compétences obligatoires :</b> « Eau » et « assainissement »	<b>Sans objet</b>	Pas de changement
<b>Métropoles</b>	<b>Compétences obligatoires :</b> « Eau » et « assainissement »	<b>Sans objet</b>	Pas de changement

- L'instauration de nouvelles règles concernant la coexistence des syndicats et des EPCI à fiscalité propre
- Commission de DSP : Facilitation de la réunion de la commission de DSP pour l'ouverture des plis. En effet il est désormais indiqué que le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Et pour éviter tout blocage, le quorum ne joue plus après une première convocation

**DECRET n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines**

L'article 20 de la loi n° 2014-1654 du 29/12/2014 de finances pour 2015 a supprimé la taxe sur la gestion des eaux pluviales (abrogation des articles L. 2333-97 à L. 2333-101 du code général des collectivités territoriales)

Les dispositions relatives au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ont été déplacées à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Le décret, pris en application de cet article, expose les missions du service public de gestion des eaux pluviales urbaines antérieurement décrites à l'article R. 2333-139 du même code.



**INSTRUCTION du 27 août 2015** pour l'application des dispositions des articles 33, 35 et 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouveaux **schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI)**

Cette instruction précise aux préfetures le calendrier et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. L'instruction du 27 août 2015 contient les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale dans les différents aspects (juridique, financier etc.).

Pour rappel, un calendrier un calendrier « resserré » a été fixé et l'instruction contient en annexe, le rétroplanning estimatif concernant l'élaboration et la mise en œuvre des SDCI.

**NOTE TECHNIQUE du 6 octobre 2015** relative aux **compétences des collectivités** dans le **domaine de l'eau** et de la biodiversité, dans la perspective de la révision des **schémas départementaux de coopération intercommunale**

Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) doivent être révisés avant le 31 mars 2016, en anticipant les conséquences des transferts de compétences aux EPCI à fiscalité propre, en matière de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations (au 1er janvier 2018), d'eau potable, et d'assainissement (au 1er janvier 2020).

Dans le cadre de cette note technique, le ministère précise également aux préfets qu'ils doivent anticiper l'entrée en vigueur des transferts de compétences concernant :

- les structures portant les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et l'animation des sites Natura 2000, ainsi que les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR ;
- les autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que les autorités compétentes en matière de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations, en veillant à la cohérence hydrographique de leurs interventions, au renforcement des solidarités financières et territoriales ainsi qu'à la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau.

Deux annexes figurent à la note technique, l'une porte sur le calendrier de révision et de mise en œuvre des SDCI et la seconde sur la répartition du transfert des compétences d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de l'acte III de décentralisation.

**ORDONNANCE n° 2015-1341 du 23 octobre 2015** relative aux dispositions législatives du **code des relations entre le public et l'administration**

Et,

**DECRET n° 2015-1342 du 23 octobre 2015** relatif aux dispositions réglementaires du **code des relations entre le public et l'administration**

Les relations entre le public et l'administration sont, à partir du 1er janvier 2016, régies par un code des relations entre le public et l'administration.

Ces dispositions concernent les règles transversales régissant les rapports du public, soit toute personne physique, y compris tout agent d'une administration et toute personne morale de droit privé, avec les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics administratifs et les organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif. Elles régissent les échanges entre le public et l'administration, les règles de forme et les conditions d'application des actes administratifs et les modalités d'accès aux documents administratifs.



### **LISTE DES TEXTES A INCIDENCES CONTRACTUELLES SIGNIFICATIVES**

**Nous portons à votre attention le fait que certains de ces textes précités peuvent avoir une incidence contractuelle plus particulière, ainsi notamment :**

❖ **Nouvelle organisation territoriale de la République :**

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

INSTRUCTION du 27 août 2015 pour l'application des dispositions des articles 33, 35 et 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI)

NOTE TECHNIQUE du 6 octobre 2015 relative aux compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, dans la perspective de la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale

❖ **Gestion des impayés :**

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015 - Société SAUR SAS

ARRETE du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau

❖ **Loi NOME :** LOI n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité

**Votre interlocuteur habituel chez SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'intégration des modifications réglementaires nécessaires à l'évolution de votre contrat.**